

Séance de la soirée du 1^{er} octobre 2012

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE FORTIN**, président
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire
 Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA RUE JACQUES-CARTIER À GATINEAU**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1^{er} octobre 2012 - 19 h
Centre communautaire Tétreau
361, boulevard de Lucerne
Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2012	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LECTURE DES REQUÊTES	7
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	16
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. WILLIAM JOHNSON	24
M. MICHEL PAPINEAU	28
Mme GINETTE TRÉPANIÉ MANTHA.....	34
M. ANDRÉ MANTHA	36
Mme JOSETTE DUCHESNE	43
Mme HÉLÈNE LEFRANÇOIS	49
M. JOHN SAVAGE	52
M. ANDRÉ LAFONTAINE.....	58
Mme MYRIAM NADEAU	63
M. CHARLES MASSÉ.....	68
M. GHYSLAIN LADOUCEUR.....	73
M. JACQUES DEMERS	81
M. ALAIN LAFORTUNE.....	87
M. DENIS BARIL	94
Mme SYLVIE PILOTE	96
M. GAÉTAN PROVENCHER.....	99
M. BRUNO LEFEBVRE.....	103
M. MICHEL PAPINEAU	109
Mme GINETTE TRÉPANIÉ MANTHA.....	117
M. ANDRÉ MANTHA.....	121

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. PIERRE FORTIN, président :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau.

10 Je me présente, Pierre Fortin, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je serai secondé par la commissaire, madame Marie-Hélène Gautier et monsieur Michel Germain.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 26 juillet. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud :

20 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

25 Et c'est signé : *Pierre Arcand.*

30 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

35 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects physique, biophysique, social et économique.

40 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de développement durable, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

45 Mes collègues, monsieur Michel Germain et madame Marie-Hélène Gauthier et moi-même, sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité, de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

55 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

65 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. À partir de ces deux analyses, le ministre, monsieur Daniel Breton, fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision.

Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

75 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la commission d'enquête débute ce soir, le 1er octobre 2012, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 31 janvier 2013.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure.

85

Je présenterai l'équipe qui m'accompagne, ainsi que les personnes invitées, puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai les représentants du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

90

Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

95

L'audience publique est divisée en deux parties; la première débute ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi qu'un complément d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

100

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 30 octobre prochain.

105

C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention*, disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE. Je vous demande d'ailleurs de signifier, avant le 16 octobre à 17 h, votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

110

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 26 octobre à 17 h.

115

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

120

125 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen sur le projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussi rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet, de même que l'ensemble du dossier, pour consultation à la bibliothèque Bowater et également dans le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

130 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles à ces mêmes endroits environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

135 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

140 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources, la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière de la salle, l'équipe de la commission. À ma droite, la table des représentants du promoteur et, devant vous, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

145 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser des questions. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Et il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

150 Pour les questions posées par le commissaire Michel Germain et par la commissaire Marie-Hélène Gauthier, les porte-paroles sont invités à leur répondre directement.

155 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

160 Vous êtes, bien sûr, les bienvenus de vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions concernant le projet. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience publique.

165 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

170 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

175 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

180 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Vous pouvez aussi seulement nous communiquer les références à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait dans tous les documents qui sont déposés.

185 Je tiens aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête.

190 À ma gauche, les analystes, monsieur Jean-François Bergeron, madame Marie Conilh de Beyssac et monsieur Karim Chami. À l'arrière de la salle, le conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif et la coordonnatrice, madame Renée Poliquin.

195 Ici, devant nous, la sténotypiste, madame Yolande Teasdale et du Centre de services partagés, monsieur Richard Grenier, responsable de la logistique, et monsieur Richard Dubé, technicien du son.

200 J'invite le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, monsieur Frédéric Tremblay. Excusez, monsieur Alain Renaud, la parole est à vous. C'est parce que vous êtes le porte-parole officiel.

205 **M. ALAIN RENAUD :**

Merci, Monsieur le président. Essentiellement, l'équipe du promoteur est composée de moi-même, Alain Renaud, chargé de projet, monsieur Frédéric Tremblay et nos représentants de nos consultants, monsieur Jean-François Mouton et monsieur Jean Roberge.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, je vais demander aux personnes-ressources de se présenter à l'avant. Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs?

215 **Mme ISABELLE NAULT :**

220 Bonsoir, Isabelle Nault du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, je suis accompagnée ce soir de monsieur Bernard Gaboury, du service des lieux contaminés et des matières dangereuses, ainsi que de monsieur Daniel Dubuc de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

225 Bonjour. Et du côté du ministère des Ressources naturelles?

M. DANIEL TOUSSAINT :

230 Oui, Daniel Toussaint, biologiste au ministère des Ressources naturelles, puis je représente le secteur Faune qui, avec l'annonce du remaniement ministériel, s'en va au ministère de l'Environnement, mais comme ce n'est pas encore fait physiquement, on représente encore chacun nos secteurs. Donc, moi, je représente le secteur Faune.

LE PRÉSIDENT :

235 Du côté de la Ville de Gatineau?

M. YVON DALLAIRE :

240 Oui, mon nom est Yvon Dallaire du service de l'urbanisme et du développement durable, accompagné de monsieur Stéphane Drolet du service de l'urbanisme aussi, et monsieur Stéphan Amyot, assis dans l'assistance, Transactions immobilières de la ville de Gatineau.

245

LE PRÉSIDENT :

250 Merci beaucoup. Nous avons demandé également à Canards Illimités de se joindre à nous mardi le 2 octobre après-midi, et en début de séance à compter de 13 h 30, pour traiter notamment de la question des milieux humides, ainsi qu'à Pêches et Océans Canada que nous pourrions rejoindre au besoin par téléphone, pour traiter de son champ d'expertise.

255 Nous avons aussi demandé à Transports Canada de nous désigner une personne-ressource pour répondre par écrit à certaines questions. Et la commission d'enquête a toute la latitude de faire appel à tout autre ministère ou organisme si elle le juge à propos.

260 Maintenant, je vais faire l'appel des requérants. Donc, le ministre a transmis au BAPE cinq demandes publiques qui seront toutes présentées ce soir. Je vais inviter maintenant chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique le 30 octobre prochain.

265 Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

Si votre requête est longue, vous pouvez la résumer puisque la version intégrale sera déposée dans les centres de consultation.

270 Sans plus tarder, j'inviterais monsieur Michel Papineau, président de l'Association des propriétaires de la rue Jacques-Cartier Est, à venir présenter sa requête.

M. MICHEL PAPINEAU :

275 Bonsoir, Monsieur le commissaire, Monsieur et Madame les commissaires. Je vous lis intégralement la lettre qui a été envoyée à monsieur le ministre, Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 14 juin 2012 :

280 *Objet: Requête au BAPE pour le projet de revitalisation de la rue Jacques-Cartier à Gatineau.*

Monsieur le Ministre,

285 *Nous vous présentons cette demande d'audience publique en sollicitant votre appui pour le service de médiation. Nous déposons le mémoire ci-joint, au nom de l'Association des propriétaires de la rue Jacques-Cartier Est. Notre association représente 80 % des propriétaires-résidents de la rue. Elle a été formée il y a trois ans pour représenter les intérêts communs des*

résidents auprès des organismes publics. Nous appuyons le projet, souhaitons être un partenaire positif et constructif, mais voulons que les requêtes des résidents soient entendues et prises en considération.

Le projet aura un impact sur l'environnement, mais il aura un impact encore plus important sur la qualité de vie des riverains. Au cours des dernières années, nous avons tenu de nombreuses rencontres avec le personnel municipal, afin de faire valoir les besoins et désirs des résidents et de demander des ajustements au projet.

Au fil des années, nos membres ont manifesté plusieurs réserves et inquiétudes. Les plus importantes réserves ont aussi été soulevées lors de la réunion publique du BAPE tenue le 30 mai dernier. Nous voulons que les plans et devis soient modifiés et qu'ils répondent à nos préoccupations. L'an passé, 87 lots ont été acquis par la Ville, par expropriation. Les résidents ont perdu la plus belle parcelle de leur terrain.

Certains d'entre eux subissent une deuxième ou même une troisième expropriation. Ils n'ont pas l'impression d'avoir été traités justement et sont très méfiants à l'égard des institutions publiques qui ne semblent pas prendre en considération leurs préoccupations. Le mandat que vous pouvez donner au BAPE pourrait leur redonner confiance dans nos institutions publiques. Le BAPE nous a permis d'examiner toute la documentation liée au projet de revitalisation. Suite à l'examen des documents rendus publics dans le cadre du projet, nous concluons qu'il y aura des impacts permanents et négatifs sur la qualité de vie des résidents de la rue Jacques-Cartier, ainsi que sur les visiteurs et citoyens de Gatineau, si on ne tient pas compte de nos recommandations.

Nos recommandations sont regroupées dans six volets : circulation de transit, contamination des sols et qualité des eaux de résurgence, accroissement d'établissements commerciaux avec permis de bar, navigation de plaisance, descente pour non-motorisé, quai de pêche et quai des artistes, gestion du projet, préoccupation des résidents et suivi, site du patrimoine Jacques-Cartier, culture et potentiel archéologique.

Nous désirons, Monsieur le ministre, que vous mandatiez le BAPE pour que les demandes des résidents ci-annexées soient entendues et prises en considération dans les préparations des plans et devis.

Nous désirons aussi obtenir l'aide et l'assistance d'un médiateur neutre et indépendant afin que les demandes, très réalistes et justifiées des propriétaires riverains, soient entendues, non seulement par la Ville, mais aussi par les différentes instances gouvernementales. Nous souhaitons que le projet aille de l'avant, mais pas à n'importe quel prix.

Monsieur le Ministre, nous vous remercions de votre attention et osons croire en votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux,

330 *Michel Papineau, président.*

LE PRÉSIDENT :

335 Merci, Monsieur Papineau. Du côté des techniciens du son, est-ce que vous êtes capables de mettre un petit peu moins de résonance? Parce qu'ici, le son ne rente pas tellement bien. Je ne sais pas si vous êtes capables d'ajuster, ou peut-être parler plus près? Si on parle plus près des micros, est-ce que ça aide aussi? Je vais essayer de me forcer. Mais on vous a très bien entendu.

340 O.K. On va poursuivre et j'inviterais madame Ginette Trépanier Mantha et monsieur André Mantha à venir présenter leur requête.

Mme GINETTE TRÉPANIÉ-MANTHA :

345 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

350 **Mme GINETTE TRÉPANIÉ-MANTHA :**

Cette demande que nous avons fait parvenir au ministre, monsieur Pierre Arcand, en juin, le 6 juin dernier :

355 *Monsieur le Ministre,*

La présente est pour vous demander la tenue d'audiences publiques au sujet du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau pour les motifs suivants :

360 *Nous tenons premièrement à vous informer que nous demeurons au 923, rue Jacques-Cartier, que nous sommes des descendants de familles ancestrales du village de Pointe-Gatineau et que cette propriété est incluse dans le périmètre du règlement constituant le site du patrimoine de la rue Jacques-Cartier, Règlement numéro 914-96, et que cette propriété provient*
365 *aussi de nos ancêtres.*

La Ville de Gatineau a déjà acquis les terrains par voie d'expropriation et que cet immeuble exproprié comprend un terrain à l'arrière attenant à notre propriété et aussi, la Ville de Gatineau

370 nous a exproprié notre stationnement pour nos voitures alors qu'un stationnement est essentiel à une propriété.

La majorité des éléments du Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau, serait liée à la Loi sur la qualité de l'environnement.

375 *Ce projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau, dont celui-ci, pourrait apporter nuisance à la faune, à la flore, aux terres humides et sans oublier une baisse probable à la valeur immobilière.*

380 *Le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau ne fait nullement mention des impacts négatifs après projet, sur la communauté humaine dont nous élaborerons aussi à l'audience*

385 *Un des principaux buts du Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier serait de désenclaver le parc la Baie, et qu'après ce désenclavement, les utilisateurs de ce parc pourraient être en contact direct avec les contaminants et les eaux de surface contaminées, et ce, malgré que ce site déjà fait partie de l'inventaire des sites dangereux de la province de Québec.*

390 *C'est pour ces motifs, Monsieur le Ministre, que nous vous demandons la tenue d'une audience publique pour le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau.*

LE PRÉSIDENT :

395 Merci beaucoup Madame Trépanier Mantha, merci Monsieur Mantha.

J'inviterais maintenant monsieur Gaétan Provencher à titre de citoyen.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

400 Bonsoir, Monsieur le président, membres de la commission. Alors, cette lettre est adressée au ministre du temps, Pierre Arcand, datée du 14 juin 2012. Demande d'audience publique projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier.

405 *Monsieur le Ministre,*

Je suis un bénévole représentant les intérêts des cyclistes depuis 1999. J'ai été impliqué à la réalisation de la Route verte en Outaouais, à la création d'une campagne de promotion d'utilisation du vélo pour aller au travail et maints autres dossiers, projets, comités auprès de la

410 *Ville de Gatineau, de la Ville d'Ottawa, de la Commission de la capitale nationale et de l'Association québécoise du transport et des routes.*

415 *J'ai pris connaissance de la documentation concernant ce projet par l'entremise du site Internet du BAPE, documentation très complète. Sans ouvertement mettre en doute le professionnalisme des promoteurs, je relève des questionnements sur le concept de piste cyclable qui jouxtera la rue.*

Je n'ai pas élaboré, j'ai juste mis des points.

420 *Alors, fausse piste multifonction, seulement 3,5 mètres de large, limitée par l'enrochement à la rivière.*

425 *Problèmes de sécurité aux deux extrémités de la rue Jacques-Cartier : à l'est, le lien avec la Route verte et la rue Saint-Louis, et à l'ouest l'intersection avec le boulevard Gréber, au pont Lady-Aberdeen.*

Le type de feu de circulation à la rue Saint-Louis.

C'est le feu qui va apparaître.

430 *Dénomination du sentier par rapport au réseau de la Ville de Gatineau pour des fins d'entretien.*

435 *En mon nom personnel et au nom des milliers de cyclistes de Gatineau, je vous demande d'autoriser la tenue d'audience publique sur ce projet.*

Et c'est signé : Gaétan Provencher.

LE PRÉSIDENT :

440 *Merci, Monsieur Provencher. J'inviterais maintenant notre prochain requérant, monsieur Alain Lafortune. Alors, bonsoir! La parole est à vous, Monsieur Lafortune.*

M. ALAIN LAFORTUNE :

445 *Bon. Bien, bonjour tout le monde, Madame, Messieurs. Moi, j'habite le 903, Jacques-Cartier. Le 903, Jacques-Cartier, là, ça a toujours appartenu à ma famille, excepté un petit bout.*

Bon. Ça fait que moi je dis :

450 *Je viens d'une famille pionnière de la rue Jacques-Cartier. Mes ancêtres ont participé au développement de l'ancienne ville de Gatineau.*

455 Vous trouverez des Lafortune au point de vue des maires, des conseillers de l'ancienne ville de Gatineau. Donc, on était très actifs là-dedans. C'était une famille de constructeurs, puis on avait une chose à bois, une scierie sur la rue Jacques-Cartier pour desservir la population .

460 *Je suis indigné de constater qu'il n'y a aucun avantage pour un simple citoyen de la rue, seulement des inconvénients. Une médiation serait nécessaire afin de minimiser les dommages que je vais subir du projet.*

465 Les avantages... moi, je perds mes terrains. Moi, je perds... ma propriété a été... c'est économique, je ne suis pas public. Je ne suis pas un citoyen, là. Mon terrain, il est économique. Donc, en enlevant mes terrains, on m'enlève des parkings. En enlevant mes terrains en arrière, on enlève de l'espace pour m'agrandir, donc on me tient à la gorge puis on m'étouffe. C'est ce que je pense de ça.

470 *Depuis 1992, les citoyens de la rue reçoivent de mauvaises informations à l'effet que la rue Jacques-Cartier serait devenue un secteur patrimoine et se plient aux exigences de la Ville de Gatineau afin de respecter ces prétendus patrimoines.*

475 Voyez-vous, j'ai été surpris de lire que la Ville de Gatineau, que la CCN...

LE PRÉSIDENT :

480 Là, Monsieur Lafortune, vous devez rester dans la lettre de présentation au Ministre, qui présente les objets de votre requête plus que dans vos opinions. Parce que vos opinions, vous allez venir nous les dire plus en détail le 30 octobre. Donc, je vous demanderais de rester dans la lettre que vous avez transmise au Ministre.

M. ALAIN LAFORTUNE :

O.K., ça fait que ce prétendu patrimoine, bon. Annexe 1, là.

485 *Depuis plusieurs années, je me suis consacré à planter une miniforêt en arrière de chez nous, un sous-bois – qui arrête la toxicologie puis la toxicomanie, là, puis de la baie. Et là, c'est ça. – Mon intention est de pratiquer le camping d'été et d'hiver, mais le projet de la Ville prévoit en faire un stationnement. Ils vont couper mes arbres pour y installer de l'asphalte. Youpi!*

490 *De plus, les 80 places de stationnement sont insuffisantes. Si on calcule les besoins des clients, des commerces qui sont présentement là, des restaurants, des visiteurs qui vont venir, on constate qu'il ne reste presque plus de place pour les propriétaires et leurs amis. Ce manque de place va entraîner des frictions très désagréables. Il faut aussi penser à l'hiver où il faudra déneiger nos véhicules très loin derrière nos maisons; il faudra donc oublier le démarreur à distance.*

495 *Puis prochainement, bien, la voiture électrique, le poteau où est-ce que tu plugues ta voiture. Ça, ça va se retrouver bien loin en arrière.*

500 *Pour la fierté de ma rue, j'aimerais vous proposer de remplacer le stationnement arrière par une forêt avec des arbres... c'est drôle hein?*

LE PRÉSIDENT :

505 *Je demanderais, Madame, je demanderais, pas de signe d'approbation ni de désapprobation, parce que ça influence l'intervenant.*

M. ALAIN LAFORTUNE :

510 *Ça fait que donc, si on remplace l'asphalte par les arbres, la « toxication » de la baie va être diminuée. Puis aussi, ça va diminuer les bruits de l'arrière aux maisons, là.*

Ça fait que, j'aimerais que la Ville reboise l'arrière de nos maisons comme jadis, avant le remplissage toxique de la baie.

515 *Ça fait qu'on enlève la toxicité, on met des arbres, ça fait plus écologique.*

Maintenir les stationnements existants en y ajoutant, au sud de ceux-ci, un trottoir permettant aux touristes d'avoir accès à l'eau.

520 *Ça, j'y ai re-pensé puis c'est comme... j'ai un autre projet, là, j'ai une autre idée. Ça fait que comme je ne l'ai pas écrit, bien, je ne peux pas le dire.*

Les fils électriques enfouis seront difficiles à réparer lors de la crue des eaux.

525 *Une rue piétonnière, de l'église jusqu'à l'intersection de la rue Prince-Arthur, sera le reflet du projet voulu au centre-ville.*

530 On sait bien qu'au centre-ville, ils essaient de faire une rue piétonnière puis que la Ville, elle veut, avec notre Jacques-Cartier, qu'on soit la prémisses du tourisme. Ça fait que si eux autres, ils ont une rue piétonnière, bien, nous autres, on aimerait ça, bien ça. Ça serait agréable pour tout le monde.

535 *Pour un meilleur environnement, le fond de la rivière devra être nettoyé des billes de bois immergées.*

Puis aussi, j'avais pensé un projet qu'Hydro-Québec expérimente dans le nord, des turbines. On pourrait l'installer puis nourrir la rue Jacques-Cartier.

540 *Les nouvelles lumières proposées par la Ville puis les nouveaux arbres aussi peuvent obstruer la vue aux gens puis ceux qui « s'assistent » sur leur balcon pour regarder.*

Ça fait que quand tu as une lumière dans le visage, tu ne vois rien.

545 *Le bruit occasionné par un resto-bar près de chez nous, c'est bien dérangeant. Les deux ventilateurs m'empêchent de jouir de ma cour arrière.*

Puis c'est ça le reflet de la prochaine rue, bien, on va avoir bien, bien, bien du bruit.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lafortune. Maintenant, j'aimerais inviter le représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, monsieur Ghislain Ladouceur, président du conseil d'administration.

555 Alors, bonsoir, Monsieur Ladouceur.

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

560 Bonsoir, Monsieur le président et membres de la commission. Si vous me permettez, Monsieur le président, peut-être juste un petit mot avant. J'aimerais simplement mentionner que la lettre qui a été envoyée a été écrite par madame Nicole Desroches, anciennement d.-g. du CREDDO, et elle n'est plus aujourd'hui, et à ce moment-là les communications étaient un peu plus difficiles. Donc, simplement mentionner le fait.

565 Donc, Gatineau le 15 juin 2012. Lettre adressée au Cabinet du ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Objet : Demande d'audience publique

570 Monsieur,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, le CREDDO, aimerait vous faire demande d'audience publique dans le cadre du réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau.

575 Le CREDDO suit l'évolution du projet depuis quelques années. Cependant, en prenant connaissance de l'option retenue, passez-nous l'expression, mais les bras nous sont tombés. Un projet qui se voulait touristique et de mise en valeur de la rue Jacques-Cartier et de la rivière des Outaouais devient un cauchemar au niveau social et environnemental.

580 Cette rue construite à une autre époque se trouvait dans la bande 15 mètres de la rivière des Outaouais, donc dans la plaine inondable. Une rangée de maisons y est aussi installée. Derrière cet alignement, il y avait une terre humide qui fut remblayée par deux sites d'enfouissement, un pour des déchets domestiques et l'autre pour des matériaux secs, et puis, dans les années 90, avec des sols contaminés du Transitway, voie pour autobus située à Ottawa.

585 Nul besoin de vous faire un dessin pour expliquer que la rue Jacques-Cartier qui sert de voie de transit n'est nullement apte à le faire, non seulement à cause des méthodes de construction et de sa désignation du temps, mais surtout à cause des mouvements saisonniers de la rivière des Outaouais, qui est le plus grand et le plus gros tributaire du Saint-Laurent, donc un cours d'eau majeur. D'ailleurs, la rue Saint-Louis pourrait facilement prendre la relève à un coût beaucoup moindre.

590 Non seulement, la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale veulent réaménager la rue pour permettre le transit, ce qui amènerait des travaux dans l'eau, ils veulent redresser la rue à son extrémité est, ce qui empiéterait sur un marais peuplé d'arbres matures pour faire une intersection en T. Ils veulent aussi remblayer la rivière des Outaouais pour y aménager une piste multifonctionnelle qui accueillerait la Route verte.

600 Au niveau social, ce partage de l'espace créerait un problème de sécurité pour les piétons et les cyclistes qui voudraient traverser pour se rendre dans les commerces, car on aménagerait en plus d'autres places de stationnement à l'avant et à l'arrière des résidences. Les résidents, pour leur part, accéderaient à leur maison par un passage arrière. Cependant, les gens voulant occuper les 80 places de stationnement l'utiliseraient aussi. Donc maintenant, les citoyens
605 auraient une rue de transit devant et un passage occupé derrière.

610 *Ce réaménagement aurait pu être un vrai projet de développement durable, c'est-à-dire accueillir les touristes à pied et les cyclistes dans les cafés, petites boutiques, etc. Mais le fait que cette rue demeure à deux sens ne favorise pas cette clientèle.*

615 *Il semble incohérent qu'en 2012 on nous fasse de telles propositions, que de tels projets ne soient pas remis sur la table à dessin avant même d'être soumis au public. Le nombre d'avis émis par votre propre ministère indique que ce projet est difficilement acceptable et ne devrait pas aller de l'avant sans que la Ville de Gatineau et son partenaire fédéral, la Commission de la capitale nationale, ne reviennent avec un projet plus socialement acceptable, beaucoup plus respectueux de l'environnement et des lois environnementales et du développement durable du Québec, y compris le respect de la politique de développement durable de la CCN et, sans le négliger, l'aspect économique moins coûteux.*

620 *Tout ceci pour dire que oui, nous demandons des audiences, mais si vous pouvez même leur demander de retourner à la table à dessin, de par les travaux envisagés en milieu hydrique et humide et en berge d'un cours d'eau d'importance, nous vous en saurions gré.*

625 *Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.*

LE PRÉSIDENT :

630 Merci, Monsieur Ladouceur. Je vous informe de plus que la commission se déplacera sur la rue Jacques-Cartier et fera une visite du terrain demain avant-midi, à titre privé, pour voir le milieu d'insertion du projet. Si vous voulez attirer l'attention sur des éléments particuliers que la commission peut vérifier, veuillez vous adresser à madame Poliquin à l'arrière de la salle.

635 Maintenant, la parole est au promoteur, monsieur Alain Renaud de la Ville de Gatineau, qui présentera son projet pendant environ 15 minutes.

Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert. Et là, vous pourrez vous inscrire pour venir poser des questions après la pause.

640 Donc, Monsieur Renaud, la parole est à vous.

M. ALAIN RENAUD :

645 Merci, Monsieur le président, membres de la commission. La présentation sera faite par notre consultant, monsieur Jean Roberge, de la firme CIMA. La firme CIMA a préparé l'étude environnementale et l'étude d'impact également sur le projet.

Merci.

M. JEAN ROBERGE :

650 Bonsoir, tout le monde. Il y en a plusieurs parmi vous qui étiez là lorsqu'il y a eu la séance d'information, donc vous m'excuserez pour la répétitivité du contenu, mais ceci étant dit, c'est le même projet.

655 Donc, je vais passer tout de même assez rapidement, puis si tantôt il y a des choses qui méritent clarification, je vais essayer de trouver un équilibre entre éviter la répétition puis, en même temps, essayer d'être aussi solide sur le contenu que je puisse être dans le temps qu'on a.

660 Donc, pour adresser les éléments de contenu de la présentation. Donc, on va parler de la localisation des objectifs du projet, son historique et l'historique de la planification, particulièrement, les problématiques liées à la situation actuelle, c'est-à-dire pourquoi le projet. Ensuite, on va parler des options proposées et de l'option retenue.

665 Ensuite, on va passer à l'évaluation des impacts, tant sur le milieu humain et sur le milieu biophysique, et adresser, tout en même temps, les mesures d'atténuation proposées, qui vont mener ensuite à une surveillance environnementale où on va vous en donner les grandes lignes, et pour finir, avec l'échéancier et le coût du projet.

670 Donc, on y va. Pour ceux qui sont familiers avec l'interprétation des photographies aériennes, donc vous reconnaîtrez le quartier à l'étude qu'on a surligné en orange. Donc, pour reprendre des choses qui ont peut-être déjà été dites ici ce soir, c'est entre le pont Lady-Aberdeen à l'ouest et la rue Saint-Louis, c'est-à-dire l'intersection existante de la rue Saint-Louis et de la rue Jacques-Cartier, ce qui englobe essentiellement aussi le parc de La Baie.

675 C'est un projet qui touche principalement la rue Jacques-Cartier sur une longueur de 3,4 km. Effectivement, donc touchant les rives de la rivière Gatineau et des Outaouais.

680 Les objectifs principaux du projet sont donc : favoriser l'accès public à la rivière et à ses rives; mettre en valeur le paysage culturel, les perspectives visuelles et le couloir fluvial; améliorer l'image du secteur, ceci autant pour les résidents que pour les gens qui ont l'opportunité de voir le secteur à partir de la rivière ou de la rive ontarienne; faire valoir les avantages stratégiques du lieu et son utilisation récréotouristique – on parle du nautisme, on parle aussi du cyclisme et de la randonnée pédestre –; assurer la continuité du réseau de sentiers récréatifs en rive; rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes – puis ça, c'est par rapport encore, comme je le disais tantôt, relativement aux conditions existantes –; et donner à la rive un état plus naturel.

685 Je ramène sur la table l'historique de la planification du projet, parce qu'on comprend tous que ce n'est pas un projet qui a été lancé sur le coin de la table récemment.

690 Ça a commencé en 1991 avec le Plan directeur du parc de La Baie, qui a été suivi avec l'entente Gatineau-CCN, pour en venir à une stratégie de partenariat.

Il y a eu, en 1999, le Plan de la capitale du Canada qui a remis, disons, le concept d'aménagement du secteur de la rue Jacques-Cartier. Ça fait que là, on est rendu donc en 2000 avec le Plan stratégique de la mise en valeur du parc de La Baie.

695 En 2003 vient le Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais, initiative de la Commission de la capitale nationale en partenariat avec les villes d'Ottawa et de Gatineau et de Hull.

700 2005, le Plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau qui remet donc le concept d'aménagement de la rue Jacques-Cartier sur la table.

En 2006, les premières consultations publiques et approbation du concept avec entente Gatineau-CCN.

705 En 2007, la Ville de Gatineau embauche TecSult pour faire les inventaires écologiques du secteur.

En 2008, démarrage de l'étude d'impact sur l'environnement et des plans d'avant-projet définitifs – procédure en cours encore.

710 Et 2009, séance d'information du type portes ouvertes.

Et enfin, en 2009, début des acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

715 De là, on comprendra qu'il y a eu le dépôt de l'étude d'impact et le démarrage du processus de consultation publique du BAPE.

720 Donc, les problématiques reliées à la situation actuelle en cours, et en bref encore, c'est la rue Jacques-Cartier sert trop à la circulation de transit – plusieurs d'entre vous l'avez souligné –, ce qui compromet la sécurité des résidents et des visiteurs.

725 La rue Jacques-Cartier encore fait partie de la Route verte qui se veut un lien cyclable régional. Présentement, il n'y en pas de sentier récréatif. Donc, un sentier récréatif cyclable s'impose. Dans les conditions actuelles, encore, la chaussée et les trottoirs sont de largeurs inégales, sont fortement dégradés et ne sont pas sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.

730 Les réseaux aériens d'utilité publique réduisent considérablement la qualité du paysage le long de la rue. La berge est caractérisée par des pentes abruptes fortement artificialisées et érodées. Et, enfin, le panorama est exceptionnel, mais n'est pas mis en valeur à son plein potentiel.

735 Parmi les options, quatre options ont été examinées. On n'a pas produit des plans pour chacune, mais ceci étant dit, on va en faire quand même une description verbale.

L'option 1, c'était l'aménagement dans l'axe existant avec voie de circulations à deux sens, stationnement des deux côtés de la rue avec une emprise élargie à 15 mètres avec empiètement sur le littoral pour aménagement récréatif.

740 L'option 2, c'était l'aménagement dans l'axe existant et en arrière-lot, deux voies de circulation en sens unique en avant et en arrière-lot, pas de stationnement sur la rue et stationnement en arrière-lot.

745 L'option 3, c'était des aménagements dans l'axe existant et en arrière-lot encore, avec voie de circulation à sens unique vers l'est, retour en arrière-lot à sens unique vers l'ouest, stationnement sur la rue de côté et stationnement en arrière-lot.

750 L'option 4, aménagement dans l'axe existant et stationnement en arrière-lot. Bon, c'était : voie à caractère piétonnier, voie de circulation plus étroite, mais à deux sens, aménagement cyclable en site propre sur le côté sud, c'est-à-dire du côté de la rivière, stationnement sur le côté nord et stationnement hors rue et une voie de desserte connexe aménagée en arrière-lot dans la portion ouest.

755 C'est l'option 4 qui a été retenu. Essentiellement, pour avoir mis en valeur les avantages suivants : ça assure une bonne intégration dans le milieu récepteur puisqu'elle maintient l'accès aux commerces; ça crée un espace public multifonctionnel accessible en rive; renforce la Route verte par l'ajout d'un lien cyclable en plein, c'est-à-dire sur l'ensemble du tronçon de 3,4 km; offre les places de stationnement en fonction des besoins des résidents et du public – ça, pour ceux qui étaient là, ça a fait l'objet des séances d'information –; améliore significativement la sécurité des piétons et des cyclistes, c'est-à-dire trottoirs élargis et aménagement cyclable en site propre; et améliore l'apparence générale de la rue et de ses berges. De la rivière.

765 Donc ici, on a le plan qui fait essentiellement le... on identifie essentiellement en surligné les éléments principaux du projet. On y voit en arrière-lot, donc le tracé bleu qui indique les voies de circulation qui vont être refaites ou améliorées pour donner accès aux espaces de stationnement qui vont être créés. Et en avant, des éléments de concept qui sont mis de l'avant pour préparation des plans et devis.

770 On comprendra qu'encore une fois, c'est au niveau concept. Il y a des choses ici, par exemple des aménagements de marinas, les ententes ne sont pas toutes faites encore pour déterminer exactement combien d'espaces, d'embarcations on va allouer, non plus que la marina publique, la conception finale n'est pas faite. Ce sont des éléments de conception qui viendront très prochainement, mais au niveau du concept, au niveau du gros des aménagements, les emplacements sont bien définis et les emprises sont bien définies.

775 Donc, l'illustration que vous venez de voir il y a quelques instants, c'était la portion ouest. Alors, je vais vous présenter ça sous forme de trois tronçons.

780 Ici, vous avez le tronçon central. Donc, on voit que dans la majeure partie, la route reste dans son emprise actuelle avec des déviations qui agiront à titre de réducteur de vitesse pour la circulation automobile. Et aussi où on voit, en rouge, des ajouts au niveau des utilités marines, c'est-à-dire des quais ou des marinas, des haltes nautiques.

785 Ici donc, dans la portion est, essentiellement on a un aménagement qui est un belvédère genre observatoire sur la rivière. Pour la rue, elle va avoir été refaite avec l'aménagement du sentier récréatif sur son long. Et si on regarde complètement à l'est, c'est-à-dire tout près de l'intersection avec Saint-Louis, le sentier récréatif, lui, continue en rive dans l'emprise existante de la rue, de manière à réduire autant que possible les empiétements hors milieu bâti. Et l'intersection de la rue avec Saint-Louis va avoir été refaite, de manière à être plus sécuritaire, parce que l'intersection qui est là présentement n'est pas conforme aux normes actuelles.

795 Ici, on vous montre, en schématique, des aménagements types, en coupes types. On y voit, je pense qu'on y voit quand même assez bien, le profil existant c'est la ligne pointillée qui finit essentiellement sous nos gentils cyclistes et piétons. Et puis ici, donc on voit le profil existant, c'est-à-dire la berge telle qu'elle est à certains endroits. C'est certain que ces images-ci ne représentent pas tout ce qu'on peut trouver, mais c'est quand même représentatif.

800 Puis une fois fini, donc, le talus va avoir été refait au niveau des aménagements proposés, avec une pente douce envers l'eau et des aménagements riverains qui vont se composer principalement d'arbustes en rive avec des spécimens d'arbres à l'occasion, soit dans les îlots entre la rue et le sentier récréatif ou en aménagement en bordure du trottoir du côté des rues. Mais encore là, je précise, c'est localisé de façon ponctuelle. Ce n'est pas des rangées d'arbres en continu.

805 Ici, on a un autre profil, on avait parlé d'une place publique. Encore là, le concept n'est pas encore produit de façon définitive, mais on parle d'une place publique à un endroit. Puis encore ici, on voit effectivement que la rive existante va être remaniée de manière à créer l'opportunité d'aménagements plus conviviaux à l'utilisation publique.

810 Et ici, cette illustration-ci, pour démontrer qu'à certains endroits, même avec
l'aménagement d'un talus en pente douce, on ne pouvait pas éviter certains milieux aquatiques à
protéger, entre autres des herbiers aquatiques qui sont des zones de frai privilégiées pour
certaines espèces de pêche dans la rivière. Et pour cette raison, on a préféré aménager des
815 murets, de manière à permettre une réduction encore plus grande des aménagements dans le
milieu hydrique, milieu aquatique. Donc, des réductions de perte d'habitat de poisson.

Les risques d'impacts négatifs et mesures d'atténuation et de compensation. Donc, on va
commencer avec les éléments du milieu humain. On parlait du patrimoine culturel et
archéologique. Effectivement, on a un potentiel archéologique à certains endroits dans le secteur.
820 Ça a été documenté. Donc, on a deux zones à potentiel élevé qui feront l'objet de fouilles
exploratoires avant les travaux, de manière à bien documenter la présence et l'importance, s'il en
est, des vestiges archéologiques. Et une zone à potentiel moyen qui fera l'objet d'une
surveillance archéologique durant les travaux.

825 On parle de bien-être et qualité de vie des communautés concernées. Donc on parle,
durant les travaux, d'émissions de poussières et perturbation temporaire du milieu sonore; on
parle de l'accessibilité réduite aux habitations et aux commerces durant la construction; on parle
de perte temporaire de places de stationnement. Puis on parle effectivement d'un chantier, bon,
désagréments liés aux activités d'acquisition de terrains en amont et durant les travaux.

830 Mettre en place les mesures d'atténuation d'impact sur la qualité de l'air. Bien, ça, ce sont
des mesures standards qu'on va faire appliquer par les entrepreneurs, c'est-à-dire d'appliquer
des abats-poussières et de s'assurer de respecter les niveaux sonores en période de
construction, qui sont réglementés par voie de règlements municipaux.

835 Mettre en place un plan de gestion de la circulation routière et piétonne pour assurer
l'accessibilité et la sécurité durant la construction. Et, ensuite, aménager des aires de
stationnement de remplacement et publiques durant les travaux ainsi que, bon, par la suite, une
fois que les travaux auront été complétés.

840 Au niveau milieu biophysique, on parle de végétation terrestre. On trouve dans le secteur
environ 22 175 mètres carrés de milieux humides et 2 504 mètres carrés de boisés qui seront
touchés par le nouveau tracé, principalement dans la partie est du projet. Ça, ici, on parle des
zones qui vont être touchées, parce qu'on veut créer des « déviements » de la route pour réduire
845 les vitesses de circulation, mais on ne peut pas le faire dans l'emprise actuelle, donc ça impose
certains empiètements.

850 Donc là, nécessairement, on va limiter le déboisé au minimum et puis on va gérer les
matériaux de surplus pouvant être disposés dans l'emprise, de manière à épargner les boisés et
les milieux humides dans la mesure du possible.

Encore là, tous ces éléments de détail-là se feront voir dans la conception des plans et devis de construction.

855 Faune avienne, risque d'impact sur la faune avienne en période de nidification. C'est vrai pour ce projet-ci comme c'est vrai pour tous les projets qui touchent des milieux naturels. Les travaux d'abattage seront réalisés entre le 15 août et le 31 mars pour éviter les périodes de nidification.

860 Faune ichthyenne, l'habitat du poisson. Donc, mise en suspension de particules fines dans l'eau lors des travaux, la mise en place d'ouvrages temporaires sur la ligne naturelle des hautes eaux et la l'utilisation de matériaux consolidés; les empiétements permanents dans l'habitat de poisson, soit 11 085 mètres carrés.

865 Ici, donc, il y a encore une fois des méthodes de protection de l'environnement qui sont relativement standards dans ce genre de travaux là, puis c'est l'installation de rideaux de turbidité dans le lit des cours d'eau, autour et en amont de la zone des travaux, en aval... en tout cas, pour contourner la zone des travaux. Modifier la pente des remblais et mettre en place des murets pour réduire l'empiétement dans l'eau. En fait, on est passé – j'en parlais brièvement tantôt – on est passé de plus de 24 000 mètres carrés de perte d'habitat de poisson à 11 000 mètres carrés en réaménageant et en repensant à nos aménagements riverains. Et puis on va créer une aire de compensation pour la perte d'habitat de poisson dans la portion est du projet, qui va couvrir environ 50 000 mètres carrés.

875 Encore au niveau du milieu biophysique, la qualité des berges et des eaux de surface. On parle encore de mise en suspension de sédiments, d'émissions de matières en suspension dans la rivière...

LE PRÉSIDENT :

880 Monsieur Roberge, vous pouvez accélérer un petit peu? Parce que vous dépassez votre temps un petit peu.

M. JEAN ROBERGE :

885 Oui, bien écoutez, il y a des choses qui se répètent ici. Ça fait que qualité des eaux souterraines, qualité des sols, la gestion des contaminants, parce qu'on en parle, c'est quelque chose qui va être adressé dans le projet, nécessairement, parce que tous travaux qui sont réalisés dans un milieu potentiellement contaminé, font l'objet de mesures de protection et de mesures de suivi qui sont réglementées. Donc, on n'aura pas le choix que de suivre les règles du jeu.

890

895 Ici, donc on parle de composantes touchant encore... Les impacts positifs, on peut parler d'amélioration du bien-être de la qualité de la vie communautaire, de la vie des communautés, l'économie régionale par la création d'emploi durant les travaux et la mise en valeur du potentiel de développement.

900 Les paysages et les points d'intérêt vont être améliorés. Et on va avoir une aire de compensation et d'alevinage qui va dépasser de largement la zone qui va avoir été touchée, c'est-à-dire pour l'habitat du poisson, l'habitat de compensation donné est beaucoup plus large que ce que le milieu touché risque d'être par le projet.

905 On arrive à la surveillance. Donc, c'est simple, il y a deux périodes de surveillance. En préconstruction, on doit s'assurer que toutes les mesures de protection de l'environnement qu'on aura définies ici, qui pourraient être ajoutées en cours de préparation des plans et devis, sont données par voie d'instructions et de spécifications à l'entrepreneur, ce qui inclut le plan de protection de l'habitat de poisson et la mise en œuvre des mesures de compensation.

910 Et en construction, donc en chantier, il y aura du personnel en résidence pour s'assurer que les mesures de protection de l'environnement soient mises en place.

Post-construction – là, on parle du suivi environnemental – bon, bien, tout ce qui aura été proposé sous forme de mesures d'atténuation ou de mesures de compensation fera l'objet d'un suivi, de manière à s'assurer que les résultats répondent aux attentes.

915 L'échéancier : mai 2013, début des travaux; novembre 2014, on se croise les doigts que ça soit terminé. Coût total prévu 32,1 M\$.

Et voilà.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Roberge. Monsieur Renaud, cette étude-la a été déposée, je pense, au BAPE. Vous l'avez déposée? Donc, elle est disponible sur le site Web du BAPE.

925 Là, le registre est maintenant ouvert. On va reprendre les audiences à 20 h 15 pile. Merci beaucoup.

930 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

935 Merci, si vous voulez prendre vos places, s'il vous plaît, nous allons commencer nos travaux. Donc, j'inviterais la première personne qui est inscrite au registre à venir se présenter, il s'agit de monsieur William Johnson.

M. WILLIAM JOHNSON :

940 Bonsoir et merci de nous avoir convoqués. C'est passionnant. C'est comme, quoi, la commission Charbonneau presque. J'ai laissé mes ancêtres à la maison, malheureusement, donc je ne peux pas en parler. Mais je dois dire que quand on a parlé du projet, on a fait un divorce entre le parc de La Baie et le projet. Mais nous savons tous, nous qui habitons sur la rue Jacques-Cartier, qu'il y a une pente et que les eaux tombent dans le parc de La Baie, vont sur nos propriétés, sur la rue, sur ce qui va être au bord de la rue et dans la rivière.

945 Alors, ma question est celle-ci : est-ce que vous allez permettre ce divorce où la contamination portée par les eaux du parc de La Baie va affecter nos propriétés, mais aussi ce qui va être là, pour les pistes cyclables, les piétons, et cetera, et cetera? C'est ma question.

950 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, du côté du promoteur, est-ce que vous pouvez répondre? Donc, dans le fond, si je comprends votre question, vous dites qu'il y a un site qui est déjà contaminé dans le parc?

955 **M. WILLIAM JOHNSON :**

Exactement.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, naturellement, l'eau qui s'écoule, vous avez peur qu'elle s'en aille sur votre terrain.

M. WILLIAM JOHNSON :

965 Et sur ce qui va venir, oui, sur le nouveau projet.

LE PRÉSIDENT :

970 C'est ça. Dans le fond, quelles mesures vous allez prendre pour s'assurer que les résidents ne reçoivent pas de contaminants sur leur terrain. Est-ce que c'est ça, votre question?

M. WILLIAM JOHNSON :

975 Par rien que les résidents, mais ceux qui vont être attirés dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

980 Excellent.

M. ALAIN RENAUD :

985 Monsieur le président, essentiellement, pour répondre à cette question-là, je vais faire une première tentative de réponse et mon collègue va poursuivre par la suite, pour compléter.

990 Il y a effectivement, de façon générale, la topographie du secteur fait en sorte qu'il y a certaines terres basses situées dans le parc La Baie où les eaux de surface et de ruissellement, de façon naturelle, s'infiltrent dans le sol. Il y a un petit peu de topographie qui fait en sorte qu'il y a de l'écoulement qui s'en va vers la rivière Gatineau, on en est bien conscient. Au niveau des contaminants comme tels, c'est plus des éléments qui sont souterrains, donc c'est les mouvements des eaux souterraines qui sont affectés à cet égard-là.

995 Dans le cadre du projet, il y a la construction d'une voie d'accès en arrière-lot qui va venir surélever le terrain un petit peu et il y a des éléments de captage et des puisards qui vont être installés pour continuer à gérer le ruissellement de surface. Il y a également un bassin de rétention qui est prévu, qui va faire en sorte qu'on minimise le diamètre des conduites pour le retour des eaux vers la rivière. Tous ces éléments-là vont être des éléments étanches. Donc, on va se limiter à capter les eaux de surface et non pas les eaux souterraines. Car on sait que dans le passé, il y a déjà eu des eaux de résurgence qui s'infiltraient dans les conduites et qui ont créé une couleur rouge à la rivière, qui faisait état de présence de fer en quantité abondante dans ces eaux-là. Ça a été corrigé via l'imperméabilisation des conduites qui faisaient le drainage à cette époque-là.

1000
1005 Donc, on vise la même thématique pour l'installation des conduites de drainage qui va se faire dans le parc.

Je laisse maintenant, mon collègue, Frédéric Tremblay, compléter.

M. WILLIAM JOHNSON :

1010 Deuxième question, petite question?

LE PRÉSIDENT :

1015

Attendez un petit peu. Monsieur Tremblay, vous vouliez compléter? La réponse à votre question n'est pas...

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1020

1025

1030

Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Précision, effectivement, par rapport à la question, il y a deux éléments. Je pense que monsieur Renaud a été l'impide sur la question des eaux de ruissellement, et je peux même rajouter, parce qu'évidemment ces travaux-là, en supposant qu'ils soient acceptés, ça va être des travaux de nature publique dans la zone inondable. Et donc, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, on a déjà procédé au cadre réglementaire de la dérogation à la zone inondable. Et c'était quelque chose qui a été formulé par des représentations citoyennes. Il va y avoir une permission, si le besoin s'en fait sentir, évidemment, pas juste pour faire de la rénovation domiciliaire, mais pour un sain drainage, et que même les propriétés privées puissent procéder à des rehaussements ou des ajustements pour être cohérents avec les niveaux du projet, si jamais il y avait des modifications de niveaux.

1035

1040

Pour les eaux souterraines, toute petite perspective historique à la réponse. Il y a une problématique particulière aux eaux souterraines – elles le sont – et, bon, les caractérisations ont été faites. C'est moins pire que c'était dans les années 90, mais il en reste, on en est conscient. La ville et, en tout cas, les autorités locales du MDDEP – je ne sais pas qu'est-ce que le gouvernement central, le service central va penser, mais on reconnaît, vu la nature très alluviale du parc, que s'il y avait, mettons, une demande systématique de capter les eaux souterraines pour les traiter, comme on fait par exemple au site Cook à Gatineau ou quelque chose comme ça, là, ça pose un problème parce que dans le fond, on se trouverait à pomper la rivière en permanence. Et c'est pour cette raison, principalement, que même avec l'assentiment, si on veut, de la Direction régionale, il n'y a jamais eu de demande de traitement systématique des eaux souterraines.

1045

S'il faut que ça change, on est disposé à le faire, mais ça, je voulais juste mettre cet élément-là en contexte.

LE PRÉSIDENT :

1050

Si je vous ai bien suivi, vous dites, vous allez demander ou vous avez une permission du MDDEP ou de la Ville pour pouvoir rehausser les propriétés? C'est le MDDEP, ça, il me semble? Vous avez une permission là-dessus?

1055 **M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

1060 Non. La dérogation en zone inondable – excusez-moi, je ne veux vraiment pas faire une
leçon d'urbanisme, mais on va y aller brièvement – maintenant c'est un acte qui doit passer par le
schéma d'aménagement, donc on a suivi la procédure. Elle a été annoncée, il y eu présentation
au public, il y a eu commentaire du – bien, à l'époque on l'appelait le MAMROT, là, je ne sais plus
comment il s'appelle, en tout cas le ministère des Affaires municipales. Évidemment, ça ne veut
pas dire qu'il y a une approbation à l'avance du projet, mais dans l'éventualité où, par décret, le
projet se ferait, l'acte de dérogation sur les lots cadastrés du parc, c'est prêt. Alors, le cadre
réglementaire pour faire le remplissage en zone inondable est confirmé.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous pouvez déposer cette demande-là?

1070 **M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Absolument.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., à la commission. On va revenir, Monsieur Johnson, restez là. Madame Gauthier,
avez-vous une question? Non. Monsieur Germain, ça va?

Quelle est votre deuxième question?

1080 **M. WILLIAM JOHNSON :**

Elle serait très brève. La Ville va faire des études sur la contamination. Est-ce que la Ville
va donner à mesure les résultats de ces études à l'Association de Jacques-Cartier?

1085 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça fait qu'on va commencer du côté du promoteur. J'irai à la Ville dans quelques
instants, mais du côté du promoteur, qu'est-ce que vous avez prévu?

1090 **M. ALAIN RENAUD :**

Effectivement, il y a des études qui sont prévues, certaines ont déjà été réalisées et les
résultats vont être disponibles pour l'Association des résidents, sans problème.

1095

LE PRÉSIDENT :

Ça va être disponible comment? Vous allez rendre ça public via un comité?

1100

M. ALAIN RENAUD :

Le moyen reste à établir. Je vous dirais probablement le site Web de la Ville, mais on a déjà d'excellents contacts avec les gens de l'Association et puis il nous fera plaisir de partager l'information.

1105

LE PRÉSIDENT :

O.K. Du côté de la Ville, avez-vous des choses à ajouter? Ça va? Merci, Monsieur Johnson. J'inviterais maintenant monsieur Michel Papineau.

1110

M. MICHEL PAPINEAU :

Selon le ministère de l'Environnement, la désignation de promenade pour la rue Jacques-Cartier est contraire à la désignation actuelle de collectrice, qui est actuellement désignée dans le schéma d'aménagement. Est-ce que la Ville va changer la fonction de la rue et éliminer la désignation collectrice et ainsi réduire la circulation de transit?

1115

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais commencer par le promoteur, puis je vais aller me faire rassurer du côté de la Ville après. Donc, est-ce que ça va changer la dénomination?

1120

M. ALAIN RENAUD :

L'étude d'impact illustre effectivement que la rue Jacques-Cartier, dans son état actuel, est considérée comme une collectrice. Donc, collectrice dite transit dans un certain niveau. Par contre, le réaménagement de la chaussée à la largeur qu'elle est prévue, à savoir 7,5 mètres sur toute son étendue et 10 mètres dans les cas où il y aurait du stationnement en bordure de chaussée, va faire en sorte que malgré le fait qu'elle aurait une appellation de collectrice, ça va devenir une chaussée de moindre largeur qu'une rue résidentielle de neuf mètres conventionnelle.

1130

Donc, selon nous, il y a effectivement possibilité de modifier l'appellation, mais c'est un terme de syntaxe essentiellement. De par l'aménagement qui va être fait, la largeur réelle de chaussée va être de 7,5 mètres, qui est inférieure à une rue résidentielle.

1135

LE PRÉSIDENT :

1140 Pour que tout le monde nous suive, ici, c'est quoi la distinction dans les termes? Est-ce que c'est le nombre de véhicules, est-ce que c'est la largeur?

M. ALAIN RENAUD :

1145 Habituellement, ça a rapport avec le niveau hiérarchique de la chaussée. Les collectrices regroupent les rues résidentielles qui se rattachent à ces artères-là. Et, par la suite, il y a les artères primaires, les artères secondaires et on tombe sur les boulevards, autoroutes, et cetera.

1150 Comme je vous mentionnais, on joue sur le mot syntaxe essentiellement ici, là, mais l'aménagement réel concret qui va se bâtir, à savoir 7,5 mètres de largeur pour l'ensemble de la chaussée, est inférieur à une rue résidentielle. Ça fait que c'est juste une question de modifier l'appellation, la Ville pourra le faire, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1155 Du côté de la Ville, avez-vous un ajout? C'est complet? O.K. Monsieur Germain?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1160 Pour bien distinguer, bon, vous parlez que la vocation fondamentale ne changerait pas. On sait qu'il y a un certain trafic de transit, c'est quoi les prévisions déjà entre la situation actuelle et ce que vous prévoyez avec le réaménagement, concernant le débit journalier moyen?

M. ALAIN RENAUD :

1165 On n'a pas d'évaluation concrète qui a été faite. Par contre, ce qu'on propose de faire, c'est qu'une fois... d'accord, on a déjà des comptages qui ont été réalisés dans le passé, il y a des historiques de deux, trois ans sur ça, il y en a d'autres qui sont prévus cet automne, qui vont être faits avant la fin de la période automnale, et suite aux travaux, on va refaire d'autres comptages pour vérifier les modifications de comportement au niveau de l'usage de la chaussée.

1170 De par le fait que la chaussée va être réduite à 7,5 mètres de largeur, par expérience, on est conscient qu'il va y avoir une réduction de la circulation sur cette voie-là. Et, au besoin, en fonction du comportement des usagers suite aux travaux, qui vont être mesurés par les comptages, on va être en mesure d'adapter d'autres éléments pour mettre l'emphase également sur cette réduction-là de la chaussée.

LE PRÉSIDENT :

1180 Madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

1185 Oui. J'aimerais savoir pourquoi est-ce qu'il y a une proportion si forte d'usagers sur la rue Jacques-Cartier? Est-ce qu'il y a un problème de congestion dans les rues avoisinantes?

M. ALAIN RENAUD :

1190 Essentiellement, la rue Jacques-Cartier est un lien privilégié entre la rue Saint-Louis et le pont Lady-Aberdeen, donc les gens tentent de trouver le chemin le plus court pour se rendre du point A au point B, en fonction de la largeur de chaussée actuelle. Mais la réduction de la largeur de chaussée va faire en sorte que cet itinéraire-là qui est actuellement privilégié par les utilisateurs va changer drastiquement.

1195 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

Va changer où?

M. ALAIN RENAUD :

1200 Les gens vont devoir... parce qu'un, le fait que la largeur de chaussée va être réduite, l'incitatif à utiliser cette voie-là va faire en sorte que ça va être beaucoup moins intéressant pour l'utilisateur. Ils vont trouver le chemin qui va être le plus court, mais dans un terme de délai de temps également. Puis on prévoit modifier la limite de vitesse sur cette chaussée-là à 40 km/heure également dans la portion habitée, ce qui va faire en sorte que contrairement aux 50 actuels, les gens vont avoir un intérêt beaucoup plus favorable à utiliser la rue Saint-Louis directement sur toute son étendue.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question, Monsieur?

M. MICHEL PAPINEAU :

1215 Est-ce que j'ai bien compris, Monsieur le président, qu'on dit qu'on allait réduire la vitesse à 40 km? C'est-tu ça que j'ai compris?

M. ALAIN RENAUD :

1220

Tout à fait. Depuis l'annonce que...

LE PRÉSIDENT :

1225

Vous vous adressez au président.

M. ALAIN RENAUD :

1230

Excusez-moi, pardon. Désolé. Depuis l'entrée en vigueur de la modification par le ministère des Transports au Québec, qui fait en sorte que certaines villes ou la majorité des villes ont maintenant le pouvoir d'adopter des règlements permettant de réduire à 40 km/heure les zones ou les limites de vitesses dans les quartiers résidentiels, la Ville s'en est prévalue, ici à Gatineau, dans plusieurs secteurs déjà. Et on va pouvoir mettre cette mesure en place également sur la rue Jacques-Cartier.

1235

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

1240

M. MICHEL PAPINEAU :

J'ai une réponse à ma deuxième question, mais je veux en poser une autre, si vous le voulez bien. C'est dans notre thème « Accroissements d'établissements commerciaux avec permis de bar ».

1245

Vous excusez le préambule, parce qu'on a eu des problèmes, puis à un certain moment donné, j'ai parlé à la Régie des alcools, puis la Régie des alcools me dit : « C'est la Ville. » Là, là, bien, j'aimerais avoir une réponse. Je vous explique un petit peu la problématique : à l'entrée de la rue, tout près de l'église, dans la partie patrimoniale, la Ville a accordé des permis de bar de telle sorte que tous les jeudis, vendredis, samedis soirs, il peut sortir 1 100 personnes – parce qu'il y a deux établissements, un de 600 puis un de 400 – à la fermeture des bars, dans le même 100 mètres de la rue. Ça fait 5 à 6 000 personnes par semaine, 50 à 60 000 personnes. Vous allez voir demain la largeur de la rue, et vous me direz que c'est raisonnable.

1250

1255

L'impact sur la communauté est important. Ce n'est pas la Régie qui examine l'aspect géographique des permis de bar, c'est la responsabilité de la Ville. Est-ce que la Ville va dresser dès maintenant l'inventaire des impacts négatifs sur le tissu social et proposer des solutions pour remédier à ces impacts négatifs, éviter ces débordements et ces situations néfastes pour les résidents?

1260

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

1265

M. ALAIN RENAUD :

Bonne question. Au niveau des impacts, on pourra effectivement tenter d'évaluer la totalité de ces éléments-là au niveau des impacts. Par contre, c'est une réglementation qui est en place au niveau du lotissement, au niveau du zonage, au niveau des usages. Peut-être que nos ressources, du côté de la table des ressources, seraient en mesure de répondre plus adéquatement.

1270

LE PRÉSIDENT :

Alors, du côté de la Ville?

1275

M. YVON DALLAIRE :

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Stéphane Drolet.

1280

M. STÉPHANE DROLET :

Bonsoir! Effectivement, dans le règlement de zonage de la Municipalité, il existe des mesures de mitigation au niveau des permis qu'on peut émettre pour les usagers de bar. Donc, 200 mètres est une règle applicable au règlement de zonage entre deux établissements qui voudraient s'installer au niveau des bars.

1285

LE PRÉSIDENT :

Vous dites combien?

1290

M. STÉPHANE DROLET :

Pardon?

1295

LE PRÉSIDENT :

Combien vous avez dit?

1300

M. STÉPHANE DROLET :

200 mètres.

1305

LE PRÉSIDENT :

O.K., 200 mètres. Mais est-ce que c'est dans la volonté de la Ville de continuer à émettre des permis d'alcool? Qu'est-ce qu'il dit, votre règlement de zonage de ce côté-là?

1310

M. STÉPHANE DROLET :

Actuellement, les zones commerciales existantes sur le tronçon de la rue Jacques-Cartier permettent déjà ces usages-là. On n'entrevoit pas de modification à brève échéance.

1315

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est en fonction de l'offre et la demande.

M. STÉPHANE DROLET :

1320

Effectivement. En plus du 200 mètres, il y a aussi un règlement sur les usages conditionnels applicables à l'ouverture d'un bar, et dans cette partie-là, on a un contingentement de surfaces pour l'ensemble du territoire du secteur Gatineau. Présentement, il existe des surplus, c'est-à-dire qu'on n'a pas atteint le maximum autorisé par notre règlement d'usages conditionnels et le 200 mètres est applicable en plus de cette règle-là.

1325

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous déposer votre règlement de zonage?

1330

M. STÉPHANE DROLET :

Bien sûr.

1335

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, merci. La partie pertinente, évidemment – merci, Monsieur Germain. Avez-vous une question, Madame Gauthier? Ça va? Merci, Monsieur Papineau. J'inviterais maintenant monsieur Gorgio Vecco. Donc, monsieur Vecco n'est pas ici. Mais qu'on revienne tantôt, je vais le rappeler, sa priorité va demeurer. J'inviterais madame Ginette Trépanier. Bonsoir!

1340

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

1345 Monsieur le président, la Municipalité saurait-elle que des chevreuils fréquentent cet endroit où la ruelle va être aménagée, c'est-à-dire derrière les propriétés, directement derrière les propriétés, puis que ces apparitions pourraient se répéter deux puis trois fois durant la saison estivale? Et qu'à la suite de l'aménagement de cette ruelle, ces chevreuils, plus jamais ne pourront y retourner?

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté de la Ville, avez-vous... puis je reviendrai du côté du promoteur, est-ce que vous avez inventorié des chevreuils? Avez-vous eu cette préoccupation-là? Cet impact-là?

1355 **M. JEAN ROBERGE :**

Oui, des inventaires ont été réalisés à plusieurs périodes de l'année, puis honnêtement, je n'ai pas... dans notre équipe ici, on n'a pas documenté la présence de chevreuils.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Vous me regardez, Monsieur Roberge, vous répondez à moi.

M. JEAN ROBERGE :

1365 Oui, pardon. On n'a pas documenté la présence de chevreuils comme tels. Ceci étant dit, on n'est pas surpris, parce qu'on retrouve normalement, sur les abords de rivières et dans les aires naturelles, une faune quand même assez diversifiée. Ceci étant dit, le chevreuil, aujourd'hui, dans la région de la Capitale nationale, c'est assez commun en zone périurbaine et en zone rurale. Mais par la force des choses, les mesures d'atténuation qu'on met en place sont orientées envers les espèces qui sont désignées, soit par la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune* ou par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et le chevreuil, entre autres, n'étant pas une espèce menacée, on n'aura pas de mesures d'atténuation spécifiques au maintien des populations ou des individus de chevreuil qui se trouveront sur le territoire.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

1380 O.K. Du côté de la Ville, est-ce que vous avez une problématique particulière avec le chevreuil dans cette section-là de cette portion-là? Est-ce que c'est la première fois que vous en entendez parler?

M. YVON DALLAIRE :

1385

En fait, oui, c'est la première fois pour nous. Mais par rapport au projet, on n'a pas de mesure en tant que telle par rapport au chevreuil ou des réglementations par rapport à ça, actuellement. Donc, il n'y a rien de plus à...

LE PRÉSIDENT :

1390

On ne vous a jamais rapporté d'incidents?

M. YVON DALLAIRE :

1395

Non, pas à notre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1400

O.K. Non, c'était un complément. Oui, Madame Trépanier, votre deuxième?

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

1405

J'avais une deuxième question, mais je vais la laisser pour continuer dans la même veine pour ces chevreuils, si vous le permettez, Monsieur le président.

1410

Est-ce que la Municipalité, est-elle vraiment consciente que ces chevreuils proviennent de l'île Kettle? L'île Kettle est devant les résidences puis l'île Kettle est une réserve faunique, ils traversent. Sûrement que la Municipalité, Monsieur le président, a déjà aperçu les chevreuils sur la rue, moi-même j'ai arrêté l'automobile, puis je vois et nous voyons des chevreuils depuis 40 ans, aussi près, même plus près que nous voyons maintenant. Ces chevreuils existent réellement. Ils ne sont pas nerveux. Ils se promènent dans le parc La Baie, mais plutôt ils demeurent près des propriétés et ensuite ils s'en retournent chez eux.

LE PRÉSIDENT :

1415

O.K. Du côté du promoteur, avez-vous quelque chose à ajouter par rapport à cette préoccupation-là?

M. JEAN ROBERGE :

1420

Si vous me permettez, Monsieur le président, dans l'ensemble, je crois que c'est tout à fait pertinent de voir effectivement que le chevreuil va circuler entre les espaces naturels qui sont existants. Ceci étant dit, le projet, lui, ne propose pas de modification de façon notable sur

1425 l'environnement naturel. La majeure portion du territoire qui est dite naturelle, sur la base des
inventaires qui ont été réalisés, soit par nous ou soit par Tecslut ou par la Ville via d'autres
modules, mais dans le cadre du projet, donc, on a constaté qu'effectivement la zone naturelle la
plus importante se trouve dans la portion est de la zone d'étude. Et puis on touche de façon
minimale à cette portion-là du territoire.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Dans le fond, par rapport à la situation actuelle, dans le fond – si j'essaye de résumer
votre préoccupation, là –, par rapport à la situation actuelle, comment le projet pourrait influencer
la présence du chevreuil ou devenir plus problématique pour la sécurité? En quoi le projet
1435 pourrait empirer la situation actuelle? C'est un peu ça, là.

M. JEAN ROBERGE :

1440 Question de sécurité, ça, vraiment, je ne vois aucune opportunité de... le contact avec le
chevreuil ne sera pas plus important, certainement, au niveau de la sécurité, parce que quand on
parle de sécurité, on parle de sécurité routière, principalement. Les réductions de vitesse dont la
Ville et le promoteur parlaient tantôt vont certainement contribuer à améliorer les conditions
sécuritaires en cas de confrontation en véhicule. Puis c'est certain que si à l'arrière des
1445 propriétés, on parle de coupe de certains végétaux et puis on parle d'une utilisation pour fins de
stationnement plutôt que d'avoir un terrain vague, l'impact est là. Maintenant, est-ce que c'est un
impact notable pour le chevreuil lui-même? La population ne sera pas mise à risque pour autant.

LE PRÉSIDENT :

1450 Madame Gauthier? Monsieur Germain? Ça va? Merci, Merci, Madame. J'inviterais
maintenant, monsieur André Mantha. Bonsoir!

M. ANDRÉ MANTHA :

1455 Bonsoir, Monsieur le président. J'aurais une question à poser, peut-être pour ouvrir la porte,
suite au rapport de deux études de caractérisation Foratech et Fondex, la Ville de Gatineau a
reçu des ordonnances au sujet du parc de La Baie par le ministère de l'Environnement du
Québec. Celle-ci, au lieu d'en faire un site clôturé et inaccessible, elle a décidé d'en faire un parc.

1460 Monsieur le président, je voudrais savoir quels sont les travaux que la Municipalité a
réalisés suite aux ordonnances du ministère de l'Environnement?

1465

LE PRÉSIDENT :

Mais là, on est toujours dans l'élaboration d'un projet sur le réaménagement de la rue Saint-Jacques (sic).

1470

M. ANDRÉ MANTHA :

Pardon?

1475

LE PRÉSIDENT :

On est toujours sur le projet du réaménagement de la rue Saint-Jacques (sic)?

1480

M. ANDRÉ MANTHA :

Oui. Jacques-Cartier, oui.

1485

LE PRÉSIDENT :

Jacques-Cartier. Donc, en quoi... là, vous me parlez du parc.

1490

M. ANDRÉ MANTHA :

Parc La Baie. C'est le site...

1495

LE PRÉSIDENT :

Oui. Parce qu'avant de demander la question au promoteur, moi, j'aimerais savoir en quoi c'est relié, ça, par rapport à notre projet.

1500

M. ANDRÉ MANTHA :

Bon. Est-ce que vous voulez que je vous pose ma deuxième question? Peut-être qu'elle va peut-être éclaircir.

1505

Monsieur le président, la Municipalité est-elle consciente des impacts négatifs sur la santé des utilisateurs du parc La Baie après le projet? Alors que deux des principaux buts du projet qui sont inclus dans le Plan d'urbanisme et inscrits dans les avis d'expropriation comme motifs sont : le désenclavement du parc et l'insertion d'activités familiales à haute densité au nord et au sud de ce parc, dont les utilisateurs pourraient être en contact direct avec les contaminants cancérigènes et les eaux de surface contaminées.

Et alors, Monsieur le président, que le cancer ne doit jamais faire partie d'aucun projet et que ce site fait partie de l'inventaire des sites dangereux de la province de Québec.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Moi, ce que je veux qu'on comprenne, nous, le mandat c'est d'analyser les impacts sur le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier.

1515 **M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr que s'il y a eu des travaux dans un ancien site, un ancien dépotoir, puis qu'il y a des contaminants, nous, on veut savoir, du côté du promoteur, si le fait de réaménager la rue va faire en sorte qu'il va y avoir plus de contaminants ou qu'elles sont les mesures d'atténuation – on en a parlé un peu tantôt – sur les eaux de surface. Mais nous, ce qu'on veut savoir vraiment, parce qu'ici, là, on n'est pas sur le parc en arrière ou l'ancien site. On veut vraiment savoir, par rapport à la situation actuelle, si on réaménage la rue, quels seront les impacts.

Donc, moi, tout ce que je peux demander à la Ville c'est : avec le réaménagement de la rue Jacques-Cartier, est-ce que du côté de la santé humaine, est-ce que du côté des contaminants qui vont se dégager, s'il y en a qui vont se dégager de l'ancien site, est-ce qu'il y a un risque pour la santé? Est-ce que vous avez prévu des mesures pour éviter que ce qui est dans ce terrain-là ne soit pas propulsé et accéléré dans les terrains des propriétés qui sont adjacentes?

1530 **M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Là, je vais être obligé de me faire violence, Monsieur le président, parce qu'en préambule, la semaine passée, vous nous avez demandé d'être brefs, et ça, c'est le genre de question qui, normalement, demanderait une réponse étoffée. Et elle est très pertinente, la question de monsieur Mantha, pas nécessairement au niveau des contaminants, parce que ça fait longtemps que les activités de remplissage, autant dans l'ouest que les deux sites de gestion des déchets, sont terminées. Évidemment, si le projet désenclave le parc, là, le corolaire c'est qu'il pourrait y avoir une exposition accrue de la population à ces contaminants-là, dont on est parfaitement conscients de l'existence. On est content qu'ils s'atténuent avec le temps, mais ils sont encore là, et on ne s'en cache absolument pas.

1545

1550 Actuellement, et ça, c'est une position conjointe entre la Ville et le ministère depuis 1997, l'exposition, si on veut, de la population qui est admise pour la totalité du secteur demeure essentiellement le Festival des montgolfières de Gatineau. J'espère que vous connaissez, sinon, bien, on verra à combler ça, là, mais essentiellement, donc on parle d'une exposition d'environ 200 000 personnes, ce n'est pas négligeable, mais pendant quatre jours. Évidemment, ce n'est pas toute l'année.

1555 Il y a des activités qui étaient pérennes, comme un jardin communautaire et des terrains de jeux, ça, le ministère nous a demandé de les démanteler, c'est fait. Évidemment, ces éléments-là, ça ne change absolument pas avec la nature du projet.

1560 Alors là, la question c'est si vraiment il y a exposition accrue de la population, et on n'a aucune indication qu'il va y avoir une exposition accrue. Il n'y a pas de contact additionnel entre les eaux souterraines, il y a un protocole de gestion pour les sols contaminés qui vont être excavés, mais ça, c'est strictement dans l'emprise de Jacques-Cartier. Donc, ce n'est pas dans l'arrière-terrain où est-ce qu'il y a eu les remplissages. Et de toute façon, si vous voulez, on peut vous rendre disponible toute la documentation qu'on a là-dessus.

1565 Alors, on ne prévoit pas, pour le moment, d'exposition accrue. Alors, oui, la Ville est consciente. Non, on ne prévoit d'impact additionnel. Je pense que monsieur Roberge veut compléter, si vous le permettez?

LE PRÉSIDENT :

1570 Allez-y.

M. JEAN ROBERGE :

1575 Merci, Monsieur le président. Dans le cadre du mandat réalisé pour la Ville, effectivement, sur la base de résultats qu'on a obtenus sur la qualité des sols et aussi sur la base de travaux qui devront être faits le long de la rue Jacques-Cartier, on nous avait demandé de préparer un plan de gestion des sols qui sont à excaver dans le cadre du projet. On va parler principalement, par exemple, de la préparation de la fondation pour la route et de la préparation des couloirs d'implantation des utilités publiques.

1580 Dans ces travaux-là, naturellement, on a des matériaux de déblai. Tous les matériaux de déblai vont être caractérisés environnementalement pour déterminer quels sont les niveaux de contamination qu'on y retrouve et tous les sols jugés recevables vont être envoyés.

1585 Là, je vous le dis, c'est en principe, là, mais on a eu des discussions avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec dans l'élaboration du plan de gestion de

1590 ces sols-là, à savoir est-ce qu'on pourrait utiliser les sols excédentaires comme matériaux de recouvrement dans le parc de La Baie, justement pour épaissir la couche insolente en surface? Et la réponse qu'on a c'est oui, en principe, sur la base des résultats et sur la base d'une demande formelle.

Donc ceci présentement est dans les plans, c'est-à-dire qu'on va améliorer le recouvrement des sols dans le parc de La Baie.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

1600 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui. Dans ce sens-là, bon, vous allez gérer les sols. Donc, ça veut dire que vous allez faire des mises en piles des sols avant de faire, par exemple, des échantillonnages composites pour voir qu'est-ce que vous allez faire. À quel endroit vous allez disposer, vous prévoyez disposer ces piles? Bien entendu, le long de la rue Jacques-Cartier il n'y a pas d'endroit, donc vous allez aller sur le site du parc La Baie? Qu'est-ce que vous prévoyez faire?

1610 **M. JEAN ROBERGE :**

Bien, il y a des terrains municipaux qui sont vacants présentement et où l'entreposage temporaire peut se faire. Et puis, dans l'éventualité où on n'a pas l'espace disponible pour nous permettre de le faire, de toute façon il y a des recouvrements de plastique, il y a des façons d'étanchéiser les sols qui sont entreposés temporairement, de manière à éviter toute migration de la contamination. Si ça ne rencontre pas le critère, ça part en camion; si ça rencontre le critère d'usage du site, bien, ça va demeurer sur place et ça va être aplani. Ça ne restera pas en butte.

1615 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Parce que par expérience, une mise en piles peut durer plusieurs semaines lorsqu'on gère les sols dans le cas d'un chantier. Donc, la question que je me posais, c'est par exemple, notamment, le stationnement arrière que vous prévoyez, donc la rue d'arrière-cour, donc il y a quand même des résidences à proximité. Est-ce que c'est possible que vous fassiez une mise en piles à proximité des résidences? Ça serait ça plus, le sens de ma question.

1620 **M. JEAN ROBERGE :**

1625 Écoutez, « à proximité » c'est un terme générique avec lequel j'ai un peu de difficulté. Pour l'instant, la proposition c'est de faire l'entreposage sur les terrains municipaux, puis si on doit le

1630 faire dans le parc de La Baie, on va le faire dans le parc de La Baie. Il n'y a pas de normes particulières par rapport à une proximité dans ce genre d'ouvrage là.

On a une obligation de protéger, d'isoler le matériel. Donc, c'est un recouvrement au sol et un recouvrement en surface, de manière à éviter, en période sèche, les transports de poussières et pour éviter le ruissellement et l'érosion en période de pluie. Donc, ces méthodes de travail là vont être utilisées et surveillées.

1635 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Et dernière question dans ce sens-là : anticipez-vous la présence possible de volatiles?

1640 **M. JEAN ROBERGE :**

Les contaminants qu'on a trouvés dans les caractérisations n'étaient pas du côté volatile. C'était surtout des contaminants résiduels à plus longue durée, genre les HAP et puis les métaux.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du MDDEFP, est-ce que vous avez des commentaires additionnels?

1650 **Mme ISABELLE NAULT :**

Bien, en fait, pour les discussions, c'est sûr qu'éventuellement les discussions, il va falloir qu'elles soient faites avec la direction centrale pour tout ce qui est de la gestion des sols, parce que le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

1655 Ensuite, en effet, selon la contamination des sols qui seront excavés, différents traitements pourraient être appliqués à ce moment-là. Dans son étude d'impact, le promoteur s'est par contre engagé de faire la gestion de ces sols-là en conformité avec les autorisations ministérielles, donc les lieux autorisés par le ministère, puis ils seront gérés hors site.

1660 Est-ce que, Monsieur Gaboury, vous voulez compléter?

LE PRÉSIDENT :

1665 Et cette façon de faire là fait en sorte que ça évite une contamination près des résidences qui seraient à proximité? Est-ce que c'est ça?

Mme ISABELLE NAULT :

1670

Bien, c'est sûr que par la gestion hors site, on diminue la possibilité de la contamination des résidences à proximité. Dans le fond, le plus vite possible, on enlève les sols contaminés à proximité.

1675

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Mantha, une dernière question?

1680

M. ANDRÉ MANTHA :

1685

Bien, c'est que vous avez parlé de la gestion des sols contaminés du projet, mais vous ne parlez pas de la contamination après projet. L'ensemble du parc est contaminé au complet. C'est ça que je veux dire, là, moi. Vous allez entrer du monde puis les gens vont aller, avec les passerelles de l'aménagement de la ruelle, dans le parc. C'est ça. Ce n'est pas les alentours de la ruelle avec ses cases de stationnement qui vont être décontaminés, à l'extérieur, c'est contaminé. C'est ça que j'ai dit dans ma question, ma deuxième question.

1690

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

1695

M. ALAIN RENAUD :

1700

Essentiellement, ce qu'on a répondu tantôt c'est qu'il va y avoir gestion des sols contaminés dans le cadre du projet, en vertu des politiques qui sont applicables à cet égard-là. Des démarches avaient déjà été entreprises dans le cadre de nos études préliminaires avec les représentants régionaux, puis je comprends, de par la réponse de madame Nault, qu'effectivement, ça va devoir se faire également au niveau du central. Mais à prime abord, l'usage du parc permettrait – et c'est le souhait initial – permettrait de faire un recouvrement dans le parc pour venir étanchéiser les sols qui sont déjà en place à l'aide des matériaux de déblai excédentaires.

1705

Donc, nous, on y voit une opportunité de permettre, de venir imperméabiliser toute la situation du parc à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ceux qui vont être sur la passerelle, qui vont aller au parc, d'après vous...

1710

M. ALAIN RENAUD :

La portion de la passerelle se situe entre la rue actuelle ou la future rue qui va être réaménagée et la voie d'accès futur à l'arrière-lot. Donc, on est très, très près de l'arrière des résidences des gens. Donc, on est dans la portion la plus au sud du parc La Baie.

1715

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Merci, Monsieur Mantha, vous pouvez vous réinscrire. Madame Josette Duchesne.

1720

Mme JOSETTE DUCHESNE :

Bonsoir, Monsieur le président.

1725

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

1730

Mme JOSETTE DUCHESNE :

Avant de commencer, tout à l'heure on nous a présenté un monsieur Frédéric Tremblay, mais on ne nous a pas donné ni son titre ni son rôle dans le projet.

1735

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, c'est quoi votre titre?

1740

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

D'habitude, je demande qu'on m'appelle Frédéric, mais bon, pour la forme, je suis conseiller en environnement au Service d'urbanisme et développement durable. Je suis aviseur, parce que conseiller pas au sens élu, au sens fonctionnaire, je suis aviseur sur toutes les questions environnement, développement durable et législation pour tous les projets municipaux. Alors, évidemment, ici, étant promoteur, c'est une étude d'impact, je suis partie intégrante, avec monsieur Renaud, de l'élaboration du projet.

1745

LE PRÉSIDENT :

Et vous êtes un employé de la Ville de Gatineau?

1750

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

Oui, absolument.

1755 **Mme JOSETTE DUCHESNE :**

Ah! O.K. C'était ça la question, c'est un représentant de la Ville. Parfait.

1760 Moi, une de mes grandes préoccupations c'est la qualité de vie, le développement durable, l'environnement. Le problème numéro 1, pour moi, sur la rue, c'est qu'on fait beaucoup de places aux véhicules – la question va venir, je vais essayer d'être très, très courte. À l'heure actuelle, la circulation, contrairement à ce que nous a dit monsieur Roberge, la circulation de transit, Monsieur le président, nous vient du boulevard Maloney qui est à quatre voies. Les gens piquent du boulevard Maloney, Saint-Louis jusqu'à boulevard Gréber, il n'y a aucun feu, il n'y a rien pour les arrêter, premièrement.

1770 Deuxièmement, et je veux poser la question à la Ville, à l'heure actuelle on prévoit un feu de circulation à l'intersection de la rue Saint-Louis et de Jacques-Cartier, et à cette intersection-là, il y a le boulevard de la Cité, qui est un prolongement de la rue Montée Paiement où on prévoit construire un pont éventuellement, qui va arriver au feu de circulation, ce qui va augmenter le nombre de voitures qui passent sur la rue Jacques-Cartier. Il y a un projet de développement Tecumseh qui est prévu sur la rue Saint-Louis à l'embouchure de la rue Jacques-Cartier, il y a des demandes de changement de zonage qui ont été faites pour des tours à condos sur la rue Jacques-Cartier. Donc, on parle de millions de voitures qui vont passer sur la rue Jacques-Cartier.

1775 Est-ce que ça, c'est bon pour l'environnement? Est-ce que c'est bon pour la qualité de vie des résidents et des visiteurs? Je ne sais pas, mais je veux demander à la Ville, puisqu'on parle de développement durable, donc sur le temps, ça prend une vision dans le temps, est-ce que la Ville, dans ses plans, a calculé l'impact de...

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez au président.

1785 **Mme JOSETTE DUCHESNE :**

1790 Pardon, Monsieur le président. Est-ce que la ville, Monsieur le président, dans sa planification, a calculé l'impact de cet apport de circulation dans la prochaine décennie? O.K? Ça, Ça, ce serait, disons, une première question.

LE PRÉSIDENT :

1795 Une première question. Monsieur Renaud, est-ce que vous avez tenu compte d'une augmentation potentielle du nombre de voitures, de l'impact du boulevard Maloney?

M. ALAIN RENAUD :

1800 Essentiellement, ça reprend la réponse qu'on a donnée tantôt, Monsieur le président, à savoir que la largeur de chaussée qui va être reconstruite, va être inférieure à une rue résidentielle locale. Actuellement, une rue résidentielle locale, au niveau du schéma d'aménagement et du gabarit de chaussée, est de neuf mètres de largeur. Dans le cas présent, on reconstruit à 7,5 mètres de largeur, ce qui est à peine l'espace pour deux véhicules qui vont circuler côte à côte en sens alterné.

1805

LE PRÉSIDENT :

Puis ça, ça donne un effet de?

1810

M. ALAIN RENAUD :

D'entonnoir et de goulot, essentiellement, qui va faire en sorte que les gens n'aient pas l'intérêt et le loisir de vouloir utiliser cette rue-là comme un raccourci.

1815

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire que cet effet entonnoir là...

1820

M. ALAIN RENAUD :

Va décourager.

LE PRÉSIDENT :

1825

... ferait en sorte de décourager d'aller vite?

M. ALAIN RENAUD :

1830 De un, à cet égard-là, en termes de largeur de chaussée, l'impact visuel va être énorme et l'impact géométrique va l'être. De deux, la réduction de la vitesse également, qui va passer de 50 à 40 km/heure dans la zone urbanisée, va également réduire l'attrait de cette chaussée-là et, finalement, il y a des moyens additionnels qui peuvent être mis en place par la Municipalité une

fois qu'on aura complété les aménagements et que les données sur le comportement des usagers vont être prises en considération.

1835

Mme JOSETTE DUCHESNE :

On n'a pas le droit à une réplique, Monsieur?

1840

LE PRÉSIDENT :

Non. Votre réplique vous la faites le 30 octobre, mais vous pouvez la transformer en question...

1845

Mme JOSETTE DUCHESNE :

C'est bien malheureux, parce qu'il y a déjà congestion sur Jacques-Cartier.

LE PRÉSIDENT :

1850

Vous pouvez la transformer en question.

Mme JOSETTE DUCHESNE :

1855

Excusez-moi de vous avoir interrompu.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous pouvez la transformer en question.

1860

Mme JOSETTE DUCHESNE :

Je déposerai un mémoire et je reprendrai la parole le 30 octobre.

1865

Deuxième question, on parle de développement durable. Gatineau n'est pas isolée du reste du monde. À Paris, il y a un projet qu'on appelle – vous pouvez aller sur Google, Monsieur le président – projet d'aménagement de la Seine à Paris, où entre la rue de l'Alma et Solférino, on a enlevé complètement l'accès aux voitures sur une distance de deux kilomètres. À Toronto, on a dépensé des milliards de dollars pour enlever l'asphalte, parce qu'on s'est rendu compte, comme sur la rue Jacques-Cartier qui est comme ça, quand vous le verrez demain, l'eau s'écoule vers la rivière. Avec la circulation, les huiles se retrouvent dans la rivière, les métaux lourds.

1870

1875 Je veux savoir, est-ce que la Ville a regardé ce qui se faisait ailleurs pour sincèrement aménager des berges dont les résidents, les visiteurs, les touristes pourront jouir en toute quiétude et qui préservera l'eau qu'on a là, les arbres qu'on a là, et cetera? Est-ce que la Ville a pensé à d'autres solutions que des petites courbes pour arrêter les gens qui vont aller trop vite et seront en trop grands nombre?

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud, est-ce que vous vous êtes inspirés de ce qui se fait ailleurs pour réduire le flux de circulation?

1885 **M. ALAIN RENAUD :**

1890 Essentiellement, les mesures que la Ville entend mettre en place de par les aménagements qui sont proposés, on prétend, et on en est pratiquement assuré qu'il va y avoir un impact direct sur la réduction de la circulation à cet égard-là. Je comprends les appréhensions de madame, on compare actuellement avec les aménagements qui sont en place, alors que les aménagements existants ont une largeur qui varie de peut-être neuf à dix, onze mètres dans certains cas. Les nouveaux aménagements qui sont proposés ne seront pas comparables. On va être une largeur de beaucoup restreinte à cet égard-là.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Qui va avoir un effet dissuasif d'augmenter. Mais est-ce que vous avez pensé à des arrêts, des lumières additionnelles?

1900 **M. ALAIN RENAUD :**

Dans une zone où on qualifie la rue de résidentielle, les feux de circulation sont à proscrire habituellement. Ils ne sont pas nécessaires.

1905 **Mme JOSETTE DUCHESNE :**

Des gendarmes?

1910 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Mais les voitures qui vont venir du boulevard Maloney et compagnie, est-ce qu'elles n'auront pas tendance à prendre cette rue-là comme voie de passage?

M. ALAIN RENAUD :

1915 Comme je vous mentionnais tantôt, uniquement au niveau de la largeur, la réduction de la
largeur de chaussée, il devrait y avoir un impact immédiat sur la réduction ou l'attrait de cette
chaussée-là. Au-delà de ça, éventuellement, si jamais on dénote, en fonction du comportement
1920 des usagers, qu'il y a encore des gens qui ont tendance à l'utiliser et, à cet égard-là, les gens
auraient un intérêt à vouloir l'utiliser, s'ils ne respectaient pas les limites de vitesse, la présence
policière peut être un moyen dissuasif additionnel. Et au-delà de ça, le comportement des
usagers, une fois qu'on aura les données de comptage en place, les gens vont s'adapter aux
nouvelles fonctions de la chaussée. Il y a encore d'autres mesures additionnelles qui pourraient
être prises par la Municipalité à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

1930 Est-ce que vous avez identifié à l'heure actuelle les réels problèmes de congestion qui
existent sur la rue Jacques-Cartier puis où exactement est-ce qu'il y a des problèmes de
congestion? J'imagine que c'est vers la rue Saint-Louis puis vers la rue Gréber, à quelle période
1935 de la journée et qui sont – bon, je comprends que c'est les usagers de transit, mais est-ce que
vous pouvez nous parler un petit peu plus de ces problèmes de congestion actuels.

M. ALAIN RENAUD :

1940 Essentiellement, les problèmes sont réels effectivement. Ce sont des problèmes aux
heures de pointe; donc en pointe matinale, la circulation de transit se fait de l'est vers l'ouest,
donc en direction du pont Lady-Aberdeen, le boulevard Gréber plus précisément, et en pointe de
fin de journée, c'est dans le sens inverse, on se dirige vers la rue Saint-Louis.

1945 Les aménagements, puis je le répète encore une autre fois, qui vont être faits vont faire en
sorte que l'attrait va être de beaucoup réduit. Et au-delà de ça, je vais vous donner des
indications sur des mesures additionnelles qui pourraient être prises, où il y aurait une nécessité
de le faire. Si jamais les comptages démontrent que le comportement des gens, nonobstant la
réduction de vitesse, la réduction de largeur de chaussée, et cetera, la Ville pourrait prendre des
1950 mesures supplémentaires.

Je vous donne un exemple très concret : empêcher le virage à droite à partir du pont Lady-
Aberdeen dans la pointe de fin de journée. En matinée, on pourrait empêcher le virage à gauche
à partir de Saint-Louis vers Jacques-Cartier, au besoin. Ça serait des éléments très concrets, très

1955

dissuasifs. Il faudrait l'évaluer avec l'impact sur le réseau local de circulation dans le secteur, mais c'est des éléments qui sont potentiels, d'où l'information à l'effet qu'on va devoir s'assurer de compléter les comptages, une fois que les aménagements auront été effectués, et de voir comment le comportement des usagers s'adapte à la nouvelle réalité.

1960

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup. Merci, Madame Duchesne.

1965

Mme JOSETTE DUCHESNE :

Monsieur le président, juste une petite note. J'ai déjà eu des chevreuils dans ma cour, il y a des chevreuils qui passent en arrière du restaurant le Sterling, puis quand il y a des chevreuils, ce n'est pas la Ville de Gatineau qu'on appelle, c'est le Service de la faune. Puis ils partent du parc Leamy qu'il y a en face de chez nous, pour traverser la rivière.

1970

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1975

Mme JOSETTE DUCHESNE :

Juste une information comme ça.

1980

LE PRÉSIDENT :

Madame Hélène Lefrançois.

Mme HÉLÈNE LEFRANÇOIS :

1985

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Lefrançois.

1990

Mme HÉLÈNE LEFRANÇOIS :

1995

Bonsoir! Est-ce que les intérêts et besoins de quiétude des résidents seront inclus comme un des critères déterminant lors de l'établissement de critères d'évaluation pour l'utilisation et la location du Quai des artistes?

LE PRÉSIDENT :

J'ai mal compris. Les besoins de?

2000

Mme HÉLÈNE LEFRANÇOIS :

Je vais répéter ma question. Est-ce que les intérêts et besoins de quiétude des résidents...?

2005

LE PRÉSIDENT :

Du côté du promoteur?

2010

M. ALAIN RENAUD :

La Ville de Gatineau, puis je comprends la question, elle est très précise par rapport au Quai des artistes. Le Quai des artistes est un aménagement qui a fait les tribunes dans la région depuis déjà bon nombre de mois, sinon d'années. Il y a un promoteur qui utilise les installations pour faire des croisières sur la rivière. Ça amène une affluence de citoyens, une affluence de clientèles qui se propage jusqu'à certaines heures durant la nuit, et qui amène un niveau de bruit à certaines occasions.

2015

La Ville de Gatineau, tout récemment, a eu l'opportunité avec un projet de règlement de... puis on a pris position, la Ville a pris position à cet égard-là. On avait la possibilité de soit démolir les installations, donc priver l'utilisation des installations à la majorité de la population, autant publique que privée, le rénover et même le céder ou le vendre. Ce qui a été convenu, c'est que la Ville voulait maintenir l'actif pour en conserver l'accès à la population en général, au niveau du belvédère, et il a été décidé que la Ville mettrait les sommes nécessaires pour rénover le quai à cet égard-là, et conserver la propriété du quai.

2020

2025

Il va y avoir une location des droits d'amarrage uniquement et non pas de l'espace du quai proprement dit.

LE PRÉSIDENT :

2030

Mais vous, Madame, vous visiez le Quai des artistes? C'est pour ça que vous vous êtes compris mutuellement. Mais là, est-ce que là, ça va influencer la quiétude des résidents? Parce que là, vous me dites, vous faites un réaménagement du Quai des artistes, mais là, est-ce que ça va amener plus de bruit?

2035

M. ALAIN RENAUD :

2040 La réglementation municipale au niveau du bruit et des nuisances, et mon collègue au
niveau des ressources, de la table des ressources pourra compléter, mais il y a une
réglementation municipale en place au niveau des nuisances et du bruit, qui est applicable déjà
au niveau du secteur et qui va le demeurer encore par la suite.

LE PRÉSIDENT :

2045 Du côté de madame Gauthier, ça va? Oui. Monsieur Germain, ça va? Votre deuxième
question?

Mme HÉLÈNE LEFRANÇOIS :

2050 Qui va recommander et accepter qu'il y ait une zone de réduction de vitesse pour les
embarcations motorisées sur toute la distance de la rue, plus particulièrement entre la rue Prince-
Albert et l'entrée du parc La Baie, parce que la rivière y est très étroite et que les vagues ont un
impact direct sur les berges?

2055

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud? Monsieur Tremblay.

2060

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

2065 Monsieur le président, c'est un élément, O.K., je vais dire nouveau. C'est quelque chose
qui est déjà venu à la surface, qu'il y a déjà des requêtes qui ont déjà été faites au Conseil
municipal. La Ville peut effectivement restreindre les activités nautiques. Il y a une certaine
procédurite reliée à ça. Il faut invoquer un règlement fédéral, qui est le *Règlement fédéral sur la
restriction de la conduite des embarcations*. Évidemment, pour qu'une ville parle au fédéral, ça
prend aussi l'assentiment du gouvernement du Québec.

2070 Historiquement, dans les années 90, les anciennes demandes n'ont jamais abouti, parce
que la Ville avait une inquiétude réelle, on n'avait aucune escouade nautique. C'était juste la
GRC qui patrouillait la rivière des Outaouais. Bon, ça, c'est de l'histoire ancienne. Maintenant, il y
a la fusion, on a une escouade nautique et effectivement l'opportunité est réelle. Je ne peux pas
parler au nom du Conseil municipal, parce que cette décision-là est un acte politique. On s'en est
parlé, parce que certains nous avaient donné des informations, on est tout à fait disposé à monter
2075 un dossier puis l'amener, c'est quelque chose qu'on serait même prêt à recommander.

LE PRÉSIDENT :

2080 Donc, si j'ai bien compris, du côté de la Ville, il y a une escouade nautique, un projet d'escouade nautique? Non? On va aller du côté du promoteur. Vous parlez d'un projet d'escouade...

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

2085 Non, non, elle existe. Ça fait partie des nouveaux services niveau 3. Je ne suis pas un spécialiste de la police, mais oui, on a une division de la police maintenant. Je pense qu'ils sont en Zodiac, puis ils les aiment beaucoup, mais en tout cas, oui, on a une escouade.

LE PRÉSIDENT :

2090 O.K. Merci, merci beaucoup. J'inviterais mister Savage.

M. JOHN SAVAGE :

2095 My question is in relation to the expropriations. As a former evaluator, I'm aware that land is only a bundle of rights. The city had the right to expropriate that land along the waterfront. In this last round and also in previous years, each time it takes that land away, it takes away the rights of the community, and the community originally was based along the river. Ever since Nicolas Gatineau's sons set up the first fur trading post on our street, by canoe they came here, we have been a community that has been much like any maritime community interacting with the water. There are neighbours of mine who were professional, worked in the fishery in the logging industry and people who view that waterfront for recreation; they go there to relax, for meditation, for launching their non-motorized boats, like canoes, kayaks, sailboats. Some even have motorboats.

2100 There are neighbours of mine who were professional, worked in the fishery in the logging industry and people who view that waterfront for recreation; they go there to relax, for meditation, for launching their non-motorized boats, like canoes, kayaks, sailboats. Some even have motorboats.

2105 Now, my question is: the city has expropriated this land to bring strangers into our front yards. What is the city going to do to try and restore some of our rights to privacy and to access, including non-motorized boating access for canoes and kayaks? Will it consider a discussion about restoring some of those historical rights of ours in the form of a servitude that would be on the title of our property and help to also protect our future property value which has been destroyed by this expropriation process?

LE PRÉSIDENT :

2110 O.K. Monsieur Germain, pouvez-vous nous résumer les propos pour être sûr, d'une part, qu'on va parler des mêmes choses?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2120 Alors, la question porte sur les droits des riverains. Donc, il y a eu des expropriations. Donc la question, si j'ai bien compris, porte sur comment ces droits des riverains là vont être protégés avec le projet ou bien est-ce que les citoyens riverains vont définitivement perdre ces droits-là? Si j'ai bien compris la question.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est bien comme ça qu'on a compris? Vous voulez rajouter des choses, Madame Gauthier?

2130 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

2135 Oui. Je pense qu'il parlait par rapport à l'utilisation de la berge pour des fins privées, par rapport à leurs embarcations nautiques, soit motorisées ou soit non motorisées, et savoir comment est-ce que leur droit pour l'utilisation de cette berge-là va pouvoir perdurer.

M. ALAIN RENAUD :

Monsieur le président, pour répondre à cette question-là, effectivement la Ville a procédé...

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Un instant, Monsieur Renaud. Est-ce que vous comprenez le français, Monsieur Savage?

2145 **M. JOHN SAVAGE :**

Non.

Mme JOSETTE DUCHESNE :

2150 Excusez-moi. Je suis interprète professionnelle, je peux interpréter pour monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2155 Est-ce que monsieur Savage est...

M. JOHN SAVAGE :

Yeah, sure.

2160

LE PRÉSIDENT :

Oui? Vous êtes en accord? Donc, allez-y, Monsieur Renaud.

2165

M. ALAIN RENAUD :

Je vais aller plus lentement pour la réponse. Essentiellement, effectivement, la Ville de Gatineau a entrepris des démarches d'acquisition, certaines ont été nécessaires en termes d'expropriation pour s'approprier la rive, la bande riveraine qui était requise pour les différents aménagements.

2170

Dans le cadre des négociations, plusieurs des ententes sont maintenant complétées. Il a été conclu, avec les résidents, qu'il pouvait y avoir un droit d'installation ou c'est-à-dire un droit de réserver une case au niveau des deux haltes nautiques qui étaient prévues. 50 espaces de bateau sont prévus à cet égard-là. Donc, ça, c'est uniquement pour les résidents qui demeurent sur la rue Jacques-Cartier et qui ont fait l'objet d'expropriation. Les gens devaient faire la demande pour l'inscrire dans le document d'entente avec la Ville.

2175

2180

Au niveau de la deuxième portion de la question de monsieur Savage, essentiellement au niveau de l'accès à la rivière pour les embarcations non motorisées, la Ville est à étudier actuellement, effectivement, l'ajout d'un élément qui n'était pas présent initialement au projet, à savoir une installation pour les embarcations non motorisées. Donc, on est à en faire l'étude actuellement et d'inclure le tout au projet.

2185

LE PRÉSIDENT :

Donc, pouvez-vous nous dire s'il y aurait un accès pour les kayaks et les...

2190

M. ALAIN RENAUD :

C'est ce qu'on entend par embarcations non motorisées, tout à fait.

2195

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Gauthier, oui?

2200

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

Par rapport aux embarcations motorisées, est-ce qu'il va y avoir des descentes publiques ou est-ce qu'ils vont seulement pouvoir mettre leur bateau à l'eau par le biais des marinas?

M. ALAIN RENAUD :

2205 Déjà, au niveau des marinas, il y a une seule marina, qui est celle de monsieur Brûlé, à ma connaissance, qui possède une descente à bateaux. L'ensemble des embarcations des autres installations ou des autres installations – marinas privées, j'entends – doivent faire leur mise à l'eau plus à l'est, à savoir à la marina Kitchissippi.

2210 Donc, dans le cadre du projet, il n'y a pas de nouvelles descentes à bateaux ou de rampes de mise à l'eau qui sont prévues.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Monsieur Savage, ça va pour la réponse?

M. JOHN SAVAGE :

2215 Well, one of a question is if there is a facility, that's a good idea for a Club House for the community, and that would be very positive and it would be a good way to bring people down to the river. In my case, I have a dock in front of my house that I got a licence for and I would like –
2220 and it was my neighbour's licence but I use it, it's my dock, and it would be nice to have continued access to that dock for launching my boats from my own yard. And that's the way that area has historically worked, where we've been able to launch from our front yards. And I don't see how that should interfere with the city's overall plan.

2225 My concern is that this design is all about the city's plan, vision for us and it has not involved us enough in the problem-solving. And my concern too is that there's been this belief that the docks, the old dock system was a problem, but in the last six years, there has not been a problem there. There's only been a handful of people who've needed docks and the city instead
2230 has created an artificial demand for motorboats burst and an artificial demand for a halt nautique that nobody needs. And I've said this before and my neighbours will concur, I'm sure, that the only reason why a lot of these property owners agreed to a private halt nautique is to protect their future property value alone; none of them or very few of them that I've talked to actually have motorboats. So we're creating more motorboats in an area and this leads to my second question.

2235 How is the City of Gatineau going to overcome the decisions it's made in the past by creating more and more of these halt nautiques – there's now about 11 of them on the Gatineau side and there's only one on the Ontario side on that stretch of river – how is it going to overcome
2240 its building or promotion of motor boating by finally trying to come up with a green plan for the waterfront that includes kayaks, rowing shells, sailboats and canoes?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Gauthier, vous pouvez nous ramasser ça et compléter, Monsieur Germain.

2245

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

Je vais faire mon possible. Alors, monsieur Savage nous indiquait qu'il a eu un quai qu'il a installé avec des permis et il s'inquiète du fait qu'il ne pourra plus utiliser ces installations-là. Il se demande s'il ne pourrait pas continuer ces installations-là, quel serait l'effet négatif sur le projet.

2250

Également, en créant une demande artificielle de bateaux, d'embarcations motorisées sur la rive par le positionnement de plusieurs marinas, puis que les citoyens ont accepté, dans le fond, pour hausser leur valeur de leur propriété, il se demande comment est-ce que la cohabitation va pouvoir se faire entre toute cette création de demandes artificielles d'embarcations motorisées avec les kayaks et les bateaux à voiles, par exemple.

2255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

2260

M. ALAIN RENAUD :

Merci. Essentiellement, la question de monsieur Savage, à savoir s'il pourrait continuer à utiliser les installations qu'il possédait revient essentiellement à ce que le projet était initialement il y a déjà un bon nombre d'années, à savoir un méli-mélo d'aménagements en bordure de chaussée de la rive, où chacun des propriétaires avait sa propre installation nautique et de façon désordonnée.

2265

Ce que la Ville a décidé de faire, essentiellement, c'est de regrouper ces installations-là en deux ou en trois endroits, essentiellement le long des aménagements de la rive pour les centraliser, plutôt que d'avoir des aménagements désordonnés tout le long de la rive.

2270

Par rapport à la demande artificielle, les gens ont fait la demande d'avoir, dans leurs négociations avec la Ville, un espace à quai réservé dans ces installations-là qui sont projetées. La Ville va bien entendu s'assurer que les gens aient effectivement un bateau avant de pouvoir construire ces installations-là. On ne bâtira pas 50 places à quai pour une dizaine de bateaux, pour vivre la même situation qui s'est produite du côté est de la rue Jacques-Cartier.

2275

M. JOHN SAVAGE :

May I make one last point?

2280

LE PRÉSIDENT :

2285 Du côté de la cohabitation, il n'y avait pas un autre aspect à la question?

M. ALAIN RENAUD :

2290 Effectivement. L'installation de ce que la Ville étudie actuellement, c'est l'installation d'une rampe, c'est-à-dire d'un quai pour les embarcations non motorisées. Ces installations-là sont déjà disponibles du côté de la rivière, de la rive ontarienne. Monsieur l'a mentionné tantôt, il y a déjà un club de kayak ou d'aviron qui est présent de l'autre côté, et eux, également, ont déjà des installations de marina privée également, avec des embarcations motorisées.

2295 Du côté de la rive québécoise, effectivement, il y a peut-être un petit peu plus de marinas avec des embarcations motorisées. Actuellement, le nombre qui a été identifié en termes de canoës, kayaks, et cetera, n'a pas été répertorié, il faudrait voir s'il n'y a pas un impact, mais le fait de centraliser les installations motorisées à trois ou quatre emplacements globaux, plutôt que de les avoir éparpillées tout le long de la rive, on prétend que ça devrait être quelque chose qui est faisable.

2300

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Savage.

2305

M. JOHN SAVAGE :

2310 Just one last point though. I think the private halt nautique for our neighbourhood is like over, they say overkill. Really, the docks that used to be there, there were too many of them, that's understood. But since then, with the licencing program, there's only about six private docks along the whole waterfront and those six private docks truly represent the need in the community for docks.

2315

The halt nautiques that you were going to be putting there are going to be for much more than that and they're also going to end up...

LE PRÉSIDENT :

2320 Monsieur Savage, vous réagissez à la réponse. On pose deux questions. Vous pouvez vous réinscrire pour revenir, pour laisser les autres poser leurs deux questions. Donc, on ne donne pas d'opinion ce soir.

M. JOHN SAVAGE :

2325

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2330

Merci. Donc, j'inviterais monsieur André Lafontaine.

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

2335

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

2340

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

Un grand nombre de résidents sont inquiets de l'ampleur des arbres et arbustes qui seront plantés le long de la rive, parce qu'ils ne veulent pas ainsi perdre la jouissance de la vue sur la rivière. Comment est-ce que la Ville va répondre à ces inquiétudes?

2345

LE PRÉSIDENT :

Du côté de monsieur Renaud?

2350

M. ALAIN RENAUD :

Comme on l'a mentionné dans la présentation qui a été faite par monsieur Roberge, à peu près une demi-heure après le début de la session de ce soir, dans les coupes types on prévoit l'installation d'arbres, arbustes, et cetera, au niveau de la bordure de la rivière. Donc entre la rivière et puis la chaussée, les aménagements sont prévus être des aménagements au sol, pour minimiser les impacts visuels.

2355

Pour ce qui est des arbres, il va y en avoir quelques-uns. On va tenter de les positionner de sorte à ne pas nuire à l'aspect visuel. Ce n'est pas une rangée d'arbres qu'on plante tout le long de la chaussée, mais c'est des arbres ici et là, à quelques occasions, à quelques emplacements précis, où l'impact devrait être très minimum sur l'aspect visuel que les gens ont au niveau de la rivière. Puis on en est conscient, c'est une préoccupation de la part des citoyens.

2360

2365

LE PRÉSIDENT :

Mais là, allez-vous rencontrer les citoyens un par un pour leur demander s'ils sont disposés à avoir un arbre ou leurs préoccupations par rapport à l'aspect visuel? Monsieur Renaud?

2370

M. ALAIN RENAUD :

2375

Merci. Essentiellement, c'est qu'il n'y a pas nécessairement une rencontre citoyen-citoyen, mais le positionnement global va être établi sur les plans, et on va rencontrer l'ensemble des citoyens, puis on prévoit faire une rencontre portes ouvertes une fois que les plans et devis auront été préparés. On verra le positionnement qui aura été identifié à ce moment-là, et on va voir les préoccupations des gens. Mais de façon globale, l'objectif de la Ville n'est pas d'obstruer la vue. Par contre, question d'aménagement, question de développement durable, il va de soi qu'il faut faire l'aménagement de plantations.

2380

Comme je mentionnais tantôt, ce qu'il va y avoir dans la bande riveraine va principalement être des aménagements au ras du sol, donc avec un impact visuel très restreint, c'est quelque chose qui va se limiter à la surface du sol, et il va y avoir quelques arbres ici et là.

2385

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais le citoyen est-ce qu'il va avoir une... il va aller à la séance globale qui réunit tout le monde, mais est-ce qu'il va pouvoir influencer l'endroit où l'arbre va être planté? Supposons qu'il n'en veut pas d'arbre, est-ce que vous êtes disposé à mettre un arbuste ou vous tenez absolument à mettre des arbres partout?

2390

M. ALAIN RENAUD :

2395

Je tiens à préciser qu'il n'y aura pas des arbres partout. C'est quelques arbres ici et là. Je peux peut-être laisser mon collègue de CIMA, monsieur Roberge, préciser au niveau du concept comme tel qui a été élaboré.

2400

LE PRÉSIDENT :

Mais je comprends qu'il y a de la marge?

2405

M. ALAIN RENAUD :

Il y a une marge de jeu, absolument, tout à fait. Et notre démarche s'inscrit dans un cadre de développement durable. Donc, la végétation a des effets bénéfiques, tant au niveau de l'enracinement qui va se faire dans les berges afin de maintenir les sols en place, et cetera, ce

2410 que les petites végétations vont pouvoir faire également. Il y a des portions de chaussée qui ne sont pas dans la portion la plus dense au niveau des habitations. D'ailleurs, quand vous allez faire votre visite demain en matinée, vous allez le constater, tout près de l'église, donc à partir de la rue Gréber en direction est, il y a déjà un couvert végétal très important qui fait un obstacle, un écran visuel à cet égard-là. C'est des éléments qui vont peut-être être raffinés, mais il y a déjà des obstructions visuelles également.

LE PRÉSIDENT :

2415 Monsieur Germain, ça va? Votre deuxième question?

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

2420 Oui. Celle-là est un peu plus spécifique. Je ne sais pas si c'est l'endroit, mais c'est parce qu'il y a l'aménagement de la ruelle à l'arrière de nos rues, de nos maisons, c'est-à-dire, de nos propriétés et puis j'avais déjà discuté avec quelqu'un de la Municipalité, puis à l'endroit où est-ce qu'on est situé, il semblerait qu'ils n'avaient pas vraiment prévu nous donner l'accès à la ruelle.

2425 Ce que j'aimerais ici ce soir, c'est de peut-être juste, finalement... comment je dirais, de peut-être... bien, finalement, oui, peut-être porter plus attention, disons... j'ai de la misère à formuler ma question, là, mais d'envisager sérieusement de nous donner l'accès en arrière d'une adresse en particulier, que je peux donner.

LE PRÉSIDENT :

2430 Mais j'aimerais comprendre. Quand vous dites, il va y avoir une ruelle, puis vous n'auriez pas, d'après vous, accès à cette ruelle-là?

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

2435 Bien, il semblerait qu'on l'aurait peut-être. Parce que j'avais déjà vu un plan, puis sur le plan en question, ils montraient des propriétés qu'il y avait des accès aux propriétés à la ruelle. Mais nous, chez nous, notre maison, on est dans une courbe puis là, bien, il semblerait que ça pouvait peut-être causer des problèmes. Mais j'aimerais, disons, vu que c'est une ruelle, là...

LE PRÉSIDENT :

2440 Parfait. Là, vous parlez de la ruelle qui est un cul-de-sac, qui tourne, là?

2445

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

Pardon?

2450

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la ruelle...

2455

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

En arrière des propriétés.

LE PRÉSIDENT :

2460

Où il va y avoir des stationnements?

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

2465

Oui, il y a des stationnements à l'arrière.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez projeter... vous aviez la carte tantôt, pour voir si on s'entend?

2470

VOIX NON IDENTIFIÉE :

Bien, la carte aurait dû être là depuis le début. Première lacune...

2475

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, Monsieur, vous n'avez pas la parole. On va demander au promoteur de nous projeter la carte.

2480

M. ALAIN RENAUD :

En parallèle, je vais répondre à la question de monsieur Lafontaine. On a déjà eu effectivement des discussions, actuellement, des entretiens, monsieur Lafontaine et moi à cet égard-là. Les plans et devis n'étant pas complétés au niveau des documents définitifs, ce qu'on a répondu à monsieur Lafontaine à cet égard-là, c'est que, dans la mesure du possible, tout le monde... on va tenter de donner un accès à tout le monde au niveau de la ruelle en arrière-cour. Il y a une question d'élévation par rapport au niveau projeté pour cette ruelle-là versus le terrain

2485

2490 des résidents. Donc, on doit considérer ces éléments-là en termes d'accès. Il y a vraiment un dénivelé qui peut être important à certains égards, qui ferait en sorte que l'accès ne pourra pas se faire.

2495 Dans la mesure du possible, on va maintenir des accès partout où c'est faisable de le faire. Mais ça, ça va s'établir au niveau des plans et devis définitifs, et on peut assurer monsieur Lafontaine que les démarches municipales vont faire en sorte qu'on va faire du mieux qu'on peut à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

2500 Donc, vous allez assurer l'accès?

M. ALAIN RENAUD :

2505 En fonction des dénivelés de terrain. Si je construis cinq pieds plus hauts dans un espace de peut-être trois, quatre mètres, c'est évident qu'il n'y aura pas possibilité de construire un accès pour monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2510 Ça va?

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

Très bien, merci.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'aimerais ça qu'on la projette si elle est là? Vous pouvez nous la montrer? Monsieur, est-ce que vous demeurez dans ce secteur-là?

2520 **M. ANDRÉ LAFONTAINE :**

Oui, oui, c'est ça. C'est exactement où est-ce qu'il a montré. C'est la courbe, la courbe qu'il a montrée à droite, là.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Puis vous comprenez que la route à ce moment-là, si la ruelle était surélevée par rapport au terrain?

M. ANDRÉ LAFONTAINE :

2530

Oui, mais c'est parce que moi... en tout cas, je sais que j'ai peut-être pas de réplique, mais ça se remplit un terrain. Mais en tout cas, de toute façon, vous avez répondu à ma question, il a répondu à ma question, ils le considèrent sérieusement, c'est ce que je voulais entendre.

LE PRÉSIDENT :

2535

Merci beaucoup. Donc là, si vous le voulez, on va prendre une petite pause de 10 minutes. On est ici vraiment à et 35. Je vous remercie.

PAUSE

2540

LE PRÉSIDENT :

2545

J'inviterais monsieur Giorgio Vecco. Tout à l'heure il n'était pas là, est-ce qu'il est revenu? Non? O.K. Il ne perd pas son rang, on va le rappeler demain. Donc, nous étions rendus à monsieur François Auger. Est-ce qu'il est parti monsieur Auger? Myriam Nadeau. Bonsoir!

Mme MYRIAM NADEAU :

2550

Bonsoir! Donc, deux questions. La première question que j'ai, ça a à voir avec les coupes qu'on a vues de la rue, les scénarios qui ont été proposés, le scénario 4 qui est celui qui a été retenu à présent. J'ai cru comprendre que ça impliquait une voie d'accotement pour le stationnement. Je n'ai pas été éclairée, à savoir est-ce que ça va être les deux côtés de la route et puis combien de cases à peu près de stationnement, ça équivaut sur la largeur du projet?

2555

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

2560

M. ALAIN RENAUD :

Je vais répondre à la question, Monsieur le président. Je vais par contre demander à mon collègue de mettre une autre diapositive que celle-là. Parfait, c'est bon.

2565

2570

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous lever et nous l'expliquer? Mais là, c'est vrai que ça va être difficile avec le micro.

2575

M. ALAIN RENAUD :

2580

Je vais tenter quelque chose. Essentiellement, il y a 85 cases de stationnement qui sont prévues, à plus ou moins une ou deux cases près, dans la partie de la voie de desserte en arrière-lot – je vous la montrerai tantôt. Dans la section qui est tout le long de l'étendue de la rue Jacques-Cartier, on parlait tantôt d'une largeur de chaussée de 7,5 mètres, ça, c'est uniquement pour les voies de circulation, et il y a une largeur additionnelle de 2,5 mètres aux endroits où il va y avoir du stationnement.

2585

Il y a approximativement 85 cases additionnelles de stationnement qui sont prévues tout le long de la chaussée; du stationnement uniquement sur le côté nord, donc aucun stationnement en rive, à l'exception d'un endroit qui est près des haltes nautiques et près d'un belvédère. Mais la majorité des stationnements va être prévue du côté nord de la chaussée.

2590

Je vais vous les indiquer à l'écran à l'instant. Ce sont les petites cases de stationnement qu'on voit ici, là, les petites bandes, là. C'est la surlargeur de la chaussée. Donc ici, on voit toutes les cases de stationnement sont prévues du côté des résidences.

2595

M. MICHEL GERMAIN :

Monsieur Renaud, ce qui va être important, c'est pour les fins de la sténotypie. En vous éloignant du micro, la sténotypiste a de la misère à suivre.

2600

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez prendre le micro qui est ici.

2605

M. ALAIN RENAUD :

Donc, ce qu'on mentionnait, la largeur de chaussée, ici, on voit qu'il y a une surlargeur. Dans cette portion-là, ici, c'est toute la même largeur, 7,5 mètres. À partir d'ici, on a une surlargeur et on voit toutes les petites cases de stationnement qui sont prévues du côté nord de la chaussée.

2610

Ce que vous mentionnais tantôt dans la première portion de la réponse, on avait 85 cases de stationnement dans la voie arrière. On les voit ici, tout le long. On en a 85 de réparties au total

le long de la rue Jacques-Cartier, en partie ici. On en a d'autres – diapositive suivante s'il vous plaît – on en a quelques-uns ici, sept ou huit espaces tout près de la marina. On en a encore quelques-uns de prévus ici, et on en a encore quelques-uns à cet emplacement-là, ici, près du belvédère.

2615

Les stationnements ont été localisés de façon à permettre l'usage des installations qui sont présentes, à savoir soit les haltes nautiques, les belvédères ou d'autres aménagements. Ceux qui sont situés du côté des résidences sont principalement en fonction des commerces et des résidences qui sont déjà présents à cet emplacement-là.

2620

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une façon de calculer le nombre de stationnements? Comment vous êtes arrivés à ce nombre-là? Est-ce que c'est à cause que physiquement, il n'en rentrait pas plus sur la rue ou parce que vous avez tenu compte des commerces, des résidences? Comment il a été déterminé?

2625

M. ALAIN RENAUD :

C'est un petit peu ce que vous avez mentionné, à savoir qu'il y a le nombre de commerces, le nombre de places actuellement disponibles. Ce qu'on pourrait faire, on pourra vous déposer un plan qui montre essentiellement les endroits où du stationnement est permis actuellement le long de la chaussée, les endroits où c'est non permis. Il y a des endroits où c'est du stationnement permis seulement sur une période déterminée, à savoir une heure ou trois heures. J'ai des zones où il y a carrément une interdiction totale de stationnement près des intersections. Ça fait qu'on pourra vous déposer un plan qui montre les installations existantes actuelles.

2630

2635

LE PRÉSIDENT :

O.K. On attend ce plan. Monsieur Germain?

2640

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Est-ce qu'il y aurait des stationnements en rue qui seraient réservés aux résidents, dans la rue principale, dans la rue Jacques-Cartier? Est-ce que ça va tous être des stationnements publics?

2645

2650

M. ALAIN RENAUD :

2655 À ma connaissance, puis je vais me tourner vers mes collègues qui pourront me corriger si je suis dans l'erreur, mais à ma connaissance, ce sont des stationnements qui sont essentiellement pour l'ensemble des citoyens.

2660 Il y a dans la zone arrière-lot, cette portion-là, ici, il y a au moins neuf espaces de stationnement qui ont été prévus pour un des résidents qui a été exproprié et qui bénéficiait de neuf espaces de stationnement en frontage pour son commerce. Et dans le cadre des négociations, on a maintenu qu'il aurait neuf vignettes de stationnement prévues pour permettre du stationnement en arrière-lot.

LE PRÉSIDENT :

2665 Et votre deuxième question, Madame Nadeau?

Mme MYRIAM NADEAU :

2670 Oui. Donc, ma deuxième question, ça a à voir avec, encore une fois, les quatre scénarios qui ont été présentés. À moins que j'aie mal pris mes notes, il n'y en avait aucun des quatre qui considérait Jacques-Cartier à voie unique, sens unique. Je sais que de l'autre côté du pont Lady-Aberdeen, Jacques-Cartier Ouest se fait à sens unique. Puis aussi, dans le contexte de la circulation accrue et ainsi de suite, puis dans un plan peut-être plus grand d'aménagement durable et de transit qui est plus axé sur le transport en commun, je me demandais s'il y avait un scénario qui avait été étudié – puis si ça ne l'a pas été, pourquoi? – d'un genre de circuit qui ferait un sens unique en boucle avec Saint-Louis, qui viendrait aménager, qu'il y aurait un genre de circuit continu dans les directions nécessaires pour se rendre au pont.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

2685 Bonne question. Essentiellement, les premiers scénarios qui ont été évalués, on faisait état de différentes options en termes de chaussée à direction unique. Donc un sens unique, soit dans un sens ou bien dans l'autre.

2690 La problématique que l'on retrouve dans ce segment-là, essentiellement, c'est la longueur de la chaussée – on parle de 3,4 km – qui se retrouvait potentiellement dans un sens unique ou une portion en sens unique, la présence de commerces également, et la desserte au niveau de

protection incendie en fonction du positionnement des casernes. C'est l'ensemble des éléments qui ont fait en sorte qu'on a opté finalement pour la section numéro 4 qui a été retenue.

2695

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier? Monsieur Germain?

2700

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

C'est parce que le son n'est pas tellement bon. Si j'ai bien compris, donc vous n'avez pas opté pour un sens unique en raison des contraintes de distance que ça imposerait à des commerçants et des résidents. C'est ça que j'ai bien compris?

2705

M. ALAIN RENAUD :

Bien, oui, en portion c'est cette information-là. Les commerces sont principalement localisés dans la section ouest, plus près de l'intersection Gréber. Et la portion la plus à l'est est une portion plus naturelle, si on peut dire. Il n'y a pas d'habitation dans cette zone-là. Donc, le sens unique aurait pu se faire de l'ouest vers l'est. Par contre, ce que ça amenait comme problématique, c'est qu'une fois que je suis entré, j'ai accédé à mon commerce, je me dois de ressortir par l'autre extrémité complète. Donc, je me dirige dans le sens opposé du cœur de cette portion-là de la ville. Ça faisait un petit peu difficile en termes de logistique à cet égard-là.

2710

2715

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Est-ce que vous avez consulté les citoyens de la rue Jacques-Cartier concernant des possibilités de sens unique? Parce qu'on voit que ça revient à quelques reprises, mais est-ce que vous savez ce que pensent les résidents de l'éventualité d'un sens unique sur la rue Jacques-Cartier? Est-ce qu'ils sont en défaveur ou en faveur d'un tel aménagement?

2720

M. ALAIN RENAUD :

Les quatre options, à ma connaissance, avaient été présentées lors des présentations publiques qui ont eu lieu à deux occasions, je pense en 2006 et en 2009. Ces scénarios-là avaient des avantages et des désavantages, et à ma connaissance, les préoccupations générales de l'ensemble de la population, c'est certain qu'il y a des gens qui ont peut-être une opposition à ça, mais de façon globale, je crois qu'on avait considéré l'ensemble des éléments à cet égard-là.

2725

2730

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2735

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2740

Ça va. Merci beaucoup, Madame Nadeau. J'inviterais Charles Masse.

M. CHARLES MASSE :

2745

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

2750

M. CHARLES MASSE :

Alors, je me permettrai un petit préambule avant de poser ma question. Alors, ce qu'on s'aperçoit ici, je pense la préoccupation de plusieurs citoyens – bien, il y en a plusieurs d'ailleurs – en grande partie, une qui était majeure, c'était le trafic.

2755

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est un préambule qui va nous permettre de comprendre votre question.

2760

M. CHARLES MASSE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2765

Ce n'est pas une opinion. O.K.

M. CHARLES MASSE :

2770

Oui, exactement. De plus, la préoccupation, je crois, de la commission ici, en tout cas du promoteur, était de favoriser un accès plus facile au niveau des commerces. De plus, on voyait que c'était une intention de rendre au public une berge et de la rendre accessible puis que ça devienne un endroit de rencontres pour, bien, tous les Gatinois et Gatinoises.

2775

En plus, on s'aperçoit qu'on a le parc La Baie qui est grandement pollué à l'arrière. Et finalement, on a eu certaines représentations qu'il y avait des animaux qui étaient aux alentours. Alors, je demanderais au promoteur, peut-être juste de mettre la portion est ou centrale-est et est du projet. Alors, au niveau du trafic...

2780

LE PRÉSIDENT :

Ça va celle-là? Cette portion-là, oui?

2785

M. CHARLES MASSE :

Oui, tout à fait. Au niveau du trafic, ce qu'on s'aperçoit c'est que c'est une ligne droite et étant une ligne droite, personnellement, je ne crois pas que le fait de rétrécir la route est un élément qui va contraindre les automobilistes à prendre cette route comme utilité transitoire, mais ça va tout simplement continuer de cette façon-là.

2790

Et pour arriver à ma question c'est : est-ce qu'on a pensé, à la portion est, d'aller en arrière-lot? Si on peut voir la portion totale est, la portion ouest de cette portion est, disons, à gauche de l'écran, il va y avoir un projet qui a été... un projet de haute densité, plusieurs tours à condos d'une dizaine d'étages.

2795

Alors, en allant à l'arrière-lot de cette portion-là, on se trouve à éliminer plusieurs facteurs, plusieurs facteurs qui sont des réticents aux personnes qui résident dans ce secteur-là. Un, c'est qu'on va nécessairement amener une grande courbe qui fera en sorte que le trafic sera grandement diminué et, définitivement, les gens n'auront plus l'intention de prendre ces courbes-là afin de prendre un raccourci quelconque, parce que ça va être tout simplement... ça ne sera pas la bonne option.

2800

2805

De plus, on aurait là, à l'arrière-lot de ce projet de condos et de cette portion quand même résidentielle, parce que c'est une grande portion résidentielle qui se doit d'être construite éventuellement, on va aménager à l'avant de ces résidences-là, de ces condos-là, on aménagerait un parc qui serait public et qui serait non autorisé aux véhicules motorisés. Alors, la portion est n'étant pas accessible aux véhicules motorisés, bien, nécessairement, les gens en vélo, à pied et même les chevreuils qui sont juste en face, à l'île Kettle, pourront y accéder puis se retrouveront peut-être plus dans un endroit qui est un endroit de villégiature.

2810

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous donnez une opinion. Donc, votre question, si je résume...

2815

M. CHARLES MASSE :

Bien, ma question c'est : est-ce qu'on y a pensé?

2820 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. CHARLES MASSE :

2825

Puis là, bien, juste un instant. C'est qu'il faut quand même amener les éléments positifs à ce niveau-là, qui sont les réticents, de bloquer les réticents de la population, un, qui est le trafic; deux, qui est un aménagement qui est rendu public et nécessairement plus intéressant pour les berges et on n'évite pas l'accès aux commerces. L'accès aux commerces est toujours le même. Alors, est-ce qu'on a pensé à cette option-là, étant donné que, bon, un million de kilomètre, c'est peu pour le nombre de kilomètres qu'on peut concevoir.

2830

LE PRÉSIDENT :

2835

C'est beau, on a compris. Monsieur Renaud, avez-vous envisagé cette possibilité-là?

M. ALAIN RENAUD :

Je vais laisser mon collègue répondre.

2840

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

Monsieur le président, dans l'élaboration du plan concept au niveau du choix des options qui ont été étudiées, vous avez effectivement remarqué qu'il n'y a pas eu d'insertion en arrière-lot dans les secteurs des sites d'enfouissement, parce qu'en arrière de l'ancien hôtel Bellevue qui va effectivement peut-être un jour devenir le projet de monsieur Bentivoglio, la grande surface grise que vous voyez – là, évidemment c'est une photo en plan – ça, c'est l'ancien dépotoir de Pointe-Gatineau, qui est fermé depuis 1982, mais qui est quand même là.

2845

Et là, évidemment, on s'embarque dans des problématiques techniques majeures. Le parc est encore générateur de biogaz. En tout cas, on considérait, d'entrée de jeu, que c'était un obstacle technique trop lourd. Et on s'en est tenu strictement à la devanture des chemins existants. Ça ne veut pas dire que c'est impossible, mais honnêtement, et ça, dès 2007, c'est quelque chose qui a été écarté d'office pour des difficultés techniques.

2855

LE PRÉSIDENT :

Trop lourd.

2860

M. CHARLES MASSE :

Alors, seconde question?

2865

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

2870

Oui. J'aimerais compléter également ce que mon collègue vient d'avancer ou d'affirmer. Les premières ébauches de discussions avec les gens de la CCN, qui est notre partenaire dans le cadre du projet, faisaient état de la promenade des Draveurs – puis on remonte, là, au début des années 2000, fin des années 90 à cet égard-là –, faisaient état d'une chaussée qui était en arrière-lot sur pratiquement toute l'étendue. Cet élément-là a été abandonné depuis, un petit peu en raison des facteurs qui ont été avancés par monsieur Tremblay ici.

2875

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Germain, ça va? O.K. Alors, votre deuxième question?

2880

M. CHARLES MASSE :

Toujours en seconde question. Lorsque vous avez pris cette décision-là, avez-vous tenu en ligne de compte, étant donné que la majeure partie de ces terrains-là sont vacants, qu'il y aurait eu une possibilité d'échange entre la route existante, à l'est, et l'arrière-lot desdits terrains des propriétaires? Autrement dit, un propriétaire qu'on lui offre de dire : « On va mettre la route à l'arrière de tes terrains, tu vas devoir nous en concéder une bonne partie, puis nous, on va te concéder une bonne partie à l'avant. » Est-ce que ça a été une chose qui a été considérée? Parce que, à ce que je sache, ça n'a pas été fait.

2885

2890

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

2895

M. ALAIN RENAUD :

2900 Pas à ma connaissance. Essentiellement, les éléments techniques qui ont été avancés dès le départ ont fait en sorte que cette option-là était abandonnée, autant par la Ville que par les gens de la CCN.

LE PRÉSIDENT :

2905 Vous vous adressez au président.

M. ALAIN RENAUD :

2910 Désolé.

M. CHARLES MASSE :

2915 On s'entend que les terrains desdits résidents, des propriétaires, ne sont pas contaminés ou le sont très peu – s'ils le sont c'est par le parc La Baie – et que cet échange-là aurait été fait et je crois sincèrement que ça aurait bonifié le projet. Alors, est-ce qu'il serait possible de regarder cette possibilité-là?

LE PRÉSIDENT :

2920 Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

2925 À l'étape où on en est dans le concept avec les gens de la CNN, le protocole d'entente qui a été signé entre la Ville et la CCN fait état d'un concept d'aménagement qui est celui qu'on présente actuellement. Il faudrait revenir en arrière complètement, à prime abord, avec les partenaires, pour repartir le projet, essentiellement pour reprendre. Toutes les études environnementales, tout a été fait en fonction du concept qui est présenté actuellement.

2930

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup.

2935

M. CHARLES MASSE :

C'est triste, parce que c'est des terrains non contaminés.

LE PRÉSIDENT :

2940

Merci, Monsieur Masse. Vous viendrez nous dire ça le 30.

M. CHARLES MASSE :

2945

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

2950

Monsieur Ghislain Ladouceur.

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

Rebonsoir, Monsieur le président.

2955

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

2960

Effectivement, deux questions. La première concerne plus au niveau de la coupe des arbres. Est-ce qu'on a évalué la quantité, la qualité des arbres qui seraient coupés pour l'aménagement de l'intersection en T et également tout le long de la rivière? Parce que lorsqu'on a mentionné à ce moment-là qu'on replantait des arbres, on nous parlait de quelques arbres, de façon sporadique. Donc, je me dis, avec la politique ou la réglementation de la Ville, est-ce qu'on va être vraiment en déficit du couvert végétal? Connaissant aussi le problème des îlots de chaleur puis tout ce qui s'enchaîne.

2965

LE PRÉSIDENT :

2970

Monsieur Renaud?

M. JEAN ROBERGE :

2975

Merci, Monsieur le président. Écoutez, dans les faits, on n'a pas fait le décompte des arbres, parce que la conception finale, avec les largeurs d'emprise et tout ce qui s'y trouve, va être définie dans la préparation des plans et devis pour construction.

2980 Ceci étant dit, le dénombrement des arbres va faire partie de l'exercice, et effectivement, la politique de reboisement, de maintien du couvert forestier de la Ville va être un des éléments à considérer dans tout ce qui s'appellera plan de reboisement et plan de coupe.

LE PRÉSIDENT :

2985 Mais ce que j'aimerais comprendre, dans l'étude d'impact, dans le PR3.1, vous ne parlez pas d'un 2 000 quelques mètres carrés de superficie d'arbres qui va être coupée?

M. JEAN ROBERGE :

2990 On parle de superficie, mais on n'a pas de dénombrement de spécimens, non. Le dénombrement des spécimens va se faire lors de la préparation des plans et devis.

LE PRÉSIDENT :

2995 O.K. Puis pour cette superficie-là, vous l'avez estimée par rapport au...

M. JEAN ROBERGE :

3000 C'est de la planimétrie en fonction de ce qui se trouve à l'extérieur de la route actuelle.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous ne pouvez pas nous dire si c'est des arbres matures?

3005 **M. JEAN ROBERGE :**

3010 Bien, c'est certain qu'il y a certains arbres matures. Il va y avoir aussi à faire... c'est parce que ce qu'on n'a pas ici, c'est les élévations finales. On a des projections, des concepts, mais les élévations finales qui vont être... puis là, en fonction des remblais, des bas de talus, et ainsi de suite, on a une projection en plan, mais le dénombrement final des arbres, on ne l'a pas.

3015 Donc, effectivement, quand on va arriver par exemple à l'identification... ce qu'on sait c'est qu'il n'y a pas d'espèces menacées, ça, ça a été documenté. Mais au niveau du diamètre à hauteur de poitrine de chacun des spécimens, l'espèce spécifique de chacun des spécimens qui devront être coupés, ce travail-là n'a pas été réalisé encore.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous prévu des mesures de compensation pour ces arbres coupés là?

3020

M. JEAN ROBERGE :

Bien là, écoutez, il va falloir faire le bilan à ce moment-là, Parce que quand on va arriver avec la préparation des plans d'aménagement paysager, c'est là que le nombre d'arbres va être fixé de façon définitive. On va quantifier nos concepts, et puis là, de là, on va être en mesure de déterminer si on est balancé par rapport aux pertes.

3025

LE PRÉSIDENT :

Par rapport aux?

3030

M. JEAN ROBERGE :

Aux pertes, c'est-à-dire aux arbres coupés.

3035

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous allez dire : on en a coupé tant. On en a planté tant, et ça balance ou ça ne balance pas. Mais est-ce que c'est dans votre intention de balancer ou d'aller un peu plus élevé que la perte?

3040

M. JEAN ROBERGE :

Écoutez, la réponse je l'ai pas aujourd'hui. C'est certain que, comme monsieur Ladouceur a fait comme référence, la Ville a une politique de reboisement et de maintien de son couvert forestier, et la Ville va travailler avec nous, dans le travail de préparation des plans et devis.

3045

LE PRÉSIDENT :

O.K. Du côté de la Ville, c'est quoi la politique de reboisement que vous avez?

3050

M. YVON DALLAIRE :

Je n'ai pas la politique présentement, je ne peux pas vous en parler, mais je peux vous dire...

3055

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez l'amener pour demain?

3060

M. YVON DALLAIRE :

Oui, absolument. On peut regarder ce qu'il y a de disponible par rapport à ça.

3065

LE PRÉSIDENT :

Mais vous alliez rajouter que?

M. YVON DALLAIRE :

3070

Bien, en fait, il faut regarder le projet dans son ensemble lorsque les plans et devis seront complétés, lorsque ça sera soumis. S'il y a des travaux assujettis, les conditions qui vont venir avec ça, on va les mettre. Pour l'instant, on n'a pas le projet complété.

3075

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez peut-être nous le déposer demain, puis peut-être amener un commentaire sur comment la Ville, elle, qu'est-ce qu'elle fait...

3080

M. YVON DALLAIRE :

Qu'est-ce qui serait assujetti, qu'est-ce qui ne le serait pas, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3085

Exactement. Ça va. Oui, Madame Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

3090

Oui. La carte des boisés du règlement de zonage de la Ville de Gatineau fait mention d'un boisé de protection et d'intégration. Est-ce que ce raccordement-là à la rue Saint-Louis va passer à travers ce boisé-là ou ce secteur-là?

M. JEAN ROBERGE :

3095

En partie, oui.

LE PRÉSIDENT :

3100

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

3105 J'allais l'identifier tout simplement. C'est la portion où on va venir recouper à 90 degrés sur la rue Saint-Louis, ici. Donc, ce que vous mentionnez ici, c'est probablement la petite surface dans le bas du talus.

LE PRÉSIDENT :

3110 C'est ça. Monsieur Germain, ça va? Votre deuxième question, Monsieur Ladouceur.

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

3115 Si je peux me permettre, Monsieur le président, est-ce que je comprends bien la réponse? C'est on a pris des engagements face aux résidents qu'on était pour planter seulement quelques arbres, puis là, on dit qu'on va compenser en nombre suffisant? Je ne suis pas sûr de comprendre.

LE PRÉSIDENT :

3120 Je vais essayer de résumer. Ce que j'ai compris, moi, c'est que quand la Ville va couper un arbre, elle va le comptabiliser, puis elle va replanter d'autres arbres puis elle va faire les plus et les moins, puis elle va nous dire si le nombre d'arbres coupés balance avec le nombre d'arbres plantés. Est-ce que c'est ça, Monsieur Renaud?

3125

M. ALAIN RENAUD :

3130 Effectivement. Et au-delà de ça, ce qu'il faut comprendre c'est que la question tantôt qui avait été posée au niveau des arbres qui représentaient un obstacle visuel, qui étaient dans la portion urbanisée, donc la portion où est-ce que j'ai une densité de construction qui est très, très élevée. Toute la portion à l'est du projet est une zone naturelle. Donc, je n'ai pas cette problématique-là par rapport aux résidents, d'avoir une obstruction visuelle au niveau de la rivière. Toute cette zone-là peut être reboisée en bordure de la rivière, entre la piste cyclable et la chaussée. Donc, j'ai une zone disponible sur, je dirais, peut-être 1,5 km d'étendue, où il n'y a pas
3135 d'habitation et où le reboisement pourra se faire sans avoir l'impact négatif d'un aspect visuel restreint au niveau de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

3140 Et on a demandé à la Ville de déposer sa politique, puis on va savoir demain si ce que fait le promoteur est en conformité avec la politique de la Ville. Monsieur Ladouceur, votre deuxième question?

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

3145 Ma deuxième question, Monsieur le président, concerne les remblais. On nous a démontré
des coupes types tout à l'heure, qui démontreraient des remblais en rivière. On a également des
remblais qu'on s'attend à l'arrière des projets. J'aimerais savoir un peu comment, en 2012, on
peut présenter un genre de projet qui remblaie dans le cours d'eau le plus important de la région
et un des plus importants au Québec également? Donc, est-ce que ça serait possible d'avoir les
3150 plans et devis pour qu'on puisse déterminer ces quantités puis ces qualités de remblais là, qu'on
puisse vraiment en connaître l'impact dans l'étude du dossier?

LE PRÉSIDENT :

3155 Donc, vous voulez savoir la quantité des remblais, du matériel qui va servir de remblai
dans...

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

3160 Oui. Bien, parce qu'on mentionnait également tout à l'heure, dans la présentation – je l'ai
noté –, certains endroits on ne pouvait empêcher le remblaiement. Ça fait que j'imagine que dans
d'autres on aurait pu l'empêcher puis ça n'a peut-être pas été fait?

LE PRÉSIDENT :

3165 O.K. Monsieur Renaud?

M. JEAN ROBERGE :

3170 Oui, Monsieur le président, comme on le disait, effectivement, il y a des remblais qui
s'imposent dans le milieu aquatique, milieu hydrique, rivière des Outaouais et rivière Gatineau,
principalement parce qu'on doit aménager de façon durable, c'est-à-dire qu'on ne peut pas créer
des talus à pente raide parce que ça devient trop difficile d'entretien, puis l'exposition au sud ferait
en sorte que la végétation n'y tiendrait pas, soit par assèchement ou soit par érosion.

3175
3180 Donc, effectivement, de manière à équilibrer la perte d'habitat aquatique et les
aménagements proposés, on a proposé des pentes. Initialement, les pentes étaient de trois dans
un et on a réussi, si on veut, à convaincre les autorités responsables des habitats de poisson,
principalement Pêches et Océans et le ministère de l'Environnement du Québec, qu'avec des
pentes de deux point cinq dans un, on était en mesure de maintenir une certaine stabilité des sols
et un aménagement correct puis réduire substantiellement.

3185 On avait mentionné tantôt que les efforts qu'on avait faits lors de la première présentation des concepts nous avaient amenés à réduire les pertes d'habitats de poisson de 25 000 mètres carrés à tout près de 11 000. Puis aux endroits où on voulait protéger mieux, parce qu'on avait des habitats plus sensibles, c'est-à-dire des herbiers aquatiques dont les fonctions écologiques sont mieux définies et plus importantes pour la survie de l'espèce, du poisson, on a aménagé des murets. Maintenant, il faut comprendre que l'aménagement de murets en termes de coût au mètre linéaire n'est pas le même que l'aménagement d'un talus.

3190 Et pour arriver aussi à répondre à la question de remblai-déblai qualité, on comprend que les remblais qu'on va enlever, parce qu'essentiellement il faut préparer le terrain, donc les remblais existants qui sont en surplus par rapport au profil proposé vont être enlevés. La qualité va être mesurée, la gestion va se faire en conséquence de la qualité par analyse. Mais les remblais qu'on va mettre en place, soit comme agent stabilisateur ou comme sous-fondation aux aménagements, vont être propres, et les sols qu'on va mettre par-dessus pour assurer la croissance de nos végétaux aussi vont être propres. Donc, j'ai de la misère à trouver là-dedans un risque.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais du côté du MDDEP, est-ce que vous, vous intervenez dans le remblayage des cours d'eau comme ça?

3205 **Mme ISABELLE NAULT :**

3210 Bien, c'est sûr que le projet actuel est assujéti à la procédure d'évaluation environnementale à cause du remblai qu'engendre la structure dans le milieu hydrique. C'est sûr que nous c'est quelque chose qu'on regarde dans l'analyse environnementale. Évidemment, la directive qui a été transmise, la Directive ministérielle qui a été transmise au promoteur fait mention aussi que le remblai en milieu hydrique peut être autorisé en cas d'absolue nécessité, puis que, évidemment, il faut que ça soit considéré par le promoteur à ce moment-là. Pareillement au niveau de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, la Politique « promouvoit » le moins possible de remblai dans le milieu hydrique pour protéger la rive et la biodiversité ainsi que le littoral.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

3220 Donc, vous dites : s'il n'a pas le choix, vous donnez une autorisation. Mais comment vous déterminez si c'est vraiment nécessaire? Quels sont vos critères de dire : oui, on dit oui à mettre un remblai en milieu hydrique?

Mme ISABELLE NAULT :

3225

Bien, c'est sûr, c'est en fonction du terrain, en fonction de l'habitat, en fonction des contraintes aussi, au niveau humain. C'est tout des aspects qui sont regardés dans le cadre de l'analyse.

LE PRÉSIDENT :

3230

Et est-ce que le promoteur a présenté, par rapport à la technique qui est utilisée, est-ce que ça va dans le sens des recommandations du MDDEP?

Mme ISABELLE NAULT :

3235

Bien, c'est sûr que nous, on va se pencher là-dessus un peu plus tard dans le cadre de l'analyse. Il y a eu quand même des questions qui ont été posées à l'initiateur pour essayer d'élaborer un peu plus sur ses options, ses variantes, dans le fond, qui avaient été proposées, pour voir les avantages, les inconvénients que ces variantes-là apportaient au niveau du remblai aussi dans le milieu hydrique.

3240

LE PRÉSIDENT :

3245

Mais là, vous allez juger la nécessité comment? Comment vous allez dire : oui, c'est nécessaire, c'est prioritaire qu'on fasse un remblai en milieu humide?

Mme ISABELLE NAULT :

3250

Bien, par rapport aux alternatives possibles. Si on regarde, là, déjà le promoteur a réduit ses remblais par la mise en place de pilotis. Donc, par les alternatives possibles au projet puis les différentes variantes.

LE PRÉSIDENT :

3255

O.K. Madame Gauthier, ça va? Monsieur Germain. Merci, Monsieur Ladouceur.

M. GHISLAIN LADOUCEUR :

3260

Merci bien. Beau sujet pour le mémoire.

3265

LE PRÉSIDENT :

Je demanderais monsieur Jacques Demers. Est-ce que monsieur Demers est ici? Monsieur Demers, la parole est à vous.

3270

M. JACQUES DEMERS :

Oui. Je n'avais pas de question de préparée, mais c'est à propos justement des contaminants du parc La Baie. Est-ce qu'on peut mettre la diapositive, je pense que c'est le central, celui du milieu?

3275

LE PRÉSIDENT :

Celle-ci?

3280

M. JACQUES DEMERS :

Oui, parce que le monde, il y avait des gens qui se préoccupaient à savoir est-ce que les puits, l'eau de ruissellement va revenir sur les lots privés après l'aménagement? J'ai cru comprendre qu'on voulait canaliser les eaux de ruissellement du parc La Baie, puis après ça, le faire canaliser vers la rivière Outaouais par les fossés, j'imagine, ou les égouts. Mais est-ce qu'il va y avoir des mesures d'analyse de ces eaux-là, à savoir comment est-ce qu'elles sont contaminées avant le projet, pendant le projet et après le projet? Combien de mois après le projet qu'elles vont être analysées pour savoir si elles sont plus ou moins contaminées, ces eaux-là?

3285

3290

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

3295

M. ALAIN RENAUD :

Dans un premier temps, je vais répondre à la question à l'aide du micro ici. L'aménagement qui est proposé en arrière-lot, la voie de desserte, ici, va être une rue qui va être asphaltée, qui va être en surplomb, donc surélevée par rapport au sol, et il va y avoir des points de captage, des puisards pour capter les eaux. Ces éléments-là vont se drainer vers un petit bassin de rétention qui est ici, qui vont réacheminer les eaux en surface, et par la suite, vont être recaptés dans le réseau pour être redirigés dans le réseau pluvial déjà existant dans le stationnement et seront jetés à la rivière à cet emplacement-là.

3300

3305

Donc, au niveau du captage, ce que l'on entend, c'est le captage, non pas des eaux du parc La Baie en surface, mais bien le captage des zones de construction de la chaussée, de la

voie arrière. Quelques petits puisards, possiblement, vont devoir être aménagés en arrière-lot, compte tenu qu'il est possible d'avoir une forme de fossé qui va se créer de par l'aménagement de la voie de desserte.

3310 **LE PRÉSIDENT :**

Puis la fonction du bassin de rétention, expliquez-nous.

3315 **M. ALAIN RENAUD :**

3320 Essentiellement, le bassin de rétention c'est pour éviter, puis ça, c'est dans le cadre de la *Politique de gestion des eaux pluviales* qui a été adoptée il y a peut-être un an, un an et demi de ça par le ministère de l'Environnement, il est prévu de minimiser la dimension des conduites d'égouts en favorisant l'infiltration dans les sols et en tentant d'acheminer les eaux dans des surfaces où il y a de l'infiltration possible.

3325 On capte toutes les eaux, lors des fortes pluies. Ces eaux-là se retrouvent à se diriger vers le bassin de rétention et elles vont décanter doucement, et le surplus va être retourné vers le réseau, mais dans un délai après l'orage. Donc, je ne construis pas des conduites surdimensionnées pour acheminer l'eau le plus rapidement possible à la rivière, mais je la temporise. Je la capte, je l'achemine dans un réservoir temporaire et doucement, ce réservoir-là va se revidanger pour être redirigé vers la rivière par la suite. Et il y a de l'infiltration également qui se fait dans le sol.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il va y avoir des matières en suspension qui vont descendre dans le fond?

3335 **M. ALAIN RENAUD :**

Essentiellement, malgré le fait que dans les différents points de captage, les puisards, il y a une fosse de rétention pour capter les sédiments, le sel... pas le sel, mais bien les particules plus importantes. Tout à fait.

3340 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça que je voulais entendre. Mais allez-vous faire un suivi?

3345 **M. ALAIN RENAUD :**

Je vais laisser mon collègue répondre à cette portion-là.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il y avait une notion de suivi dans la question de monsieur Demers.

3350

M. JEAN ROBERGE :

Bien, écoutez, premièrement pour ajouter à ce qu'Alain disait, nécessairement il y a des critères de qualité aussi qui s'ajoutent lors de la conception. Donc, maintenant, avec les normes en vertu de l'article 32, c'est-à-dire tout ajout à un réseau pluvial, dans ce cas-ci, doit respecter autant le quantitatif que le qualitatif. Ce qui veut dire qu'on doit faire la démonstration, oui, que la qualité de l'eau respecte les normes.

3355

LE PRÉSIDENT :

Mais votre suivi, vous allez le faire pendant, après, à toutes les deux semaines, à tous les mois? C'est quoi votre plan de suivi?

3360

M. JEAN ROBERGE :

Je vais vous avouer que dans le cadre du projet, il n'y a pas de programme de suivi défini au niveau de la qualité des eaux de ruissellement. Ceci étant dit, ça va devenir, à la longue, non pas un élément projet. On aura des recommandations de suivi qui vont normalement provenir de ce que seraient les normes.

3365

3370

LE PRÉSIDENT :

Mais du côté des normes, justement, le ministère, est-ce que lui... qu'est-ce qu'il recommande en général? Est-ce que le suivi est mensuel, il est aux six mois?

3375

Mme ISABELLE NAULT :

Bien, compte tenu que cette portion-là du projet global par le promoteur ne fait pas l'objet des autorisations directement, là, aux procédures d'évaluation environnementale, mais fera l'objet d'une autorisation par la Direction régionale, je vais demander à monsieur Dubuc de répondre à la question.

3380

M. DANIEL DUBUC :

Bonjour! Tantôt on a abordé que le ministère s'est doté d'un nouveau guide sur la gestion des eaux pluviales, je pourrais en fournir une copie demain. Le guide est très élaboré, il y a des

3385

critères, il y a plusieurs éléments. Je pourrai le fournir, mais je ne le connais pas par cœur pour indiquer c'est quoi les fréquences qui sont prévues dans le guide.

3390

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous parliez de la Direction régionale, donc la Direction régionale, elle, elle va faire quel suivi? Parce que là, elle va émettre une autorisation en plus du décret, puis qu'est-ce qui va se passer par la suite?

3395

Mme ISABELLE NAULT :

C'est juste qu'il faut comprendre que c'est deux autorisations – c'est un peu réglementaire, là –, c'est deux autorisations distinctes. Donc, la Direction régionale devra émettre une autorisation pour la gestion des eaux pluviales. Donc, à l'intérieur de ce guide-là, il y est édicté les normes.

3400

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ce que je veux savoir, est-ce que vous faites un suivi régulier? Quel rôle vous avez une fois que le projet a été autorisé? Supposons que le projet est autorisé, est-ce que vous faites un suivi?

3405

M. DANIEL DUBUC :

Dans le cadre des autorisations, effectivement, on fait un suivi. Pour un cas spécifique des eaux pluviales, ce n'est pas l'élément... l'essentiel. Ce n'est pas là qu'est la problématique dans le dossier qui va avoir un suivi plus accentué, ça va être plus au niveau des piézomètres qu'on va demander des suivis au niveau des eaux souterraines. Parce que les eaux de surface, on ne s'attend pas à avoir de contaminants à cet endroit-là.

3410

3415

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup.

3420

M. JEAN ROBERGE :

Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter, justement. Mais dans le cadre de l'étude d'impact, comprenons que ce qu'on a discuté à date pour cette question-là, c'est les eaux de ruissellement, mais effectivement, les caractérisations environnementales qu'on a faites, autant dans la portion arrière où il va y avoir l'espace de stationnement que le long de la rue Jacques-

3425

Cartier, les sols ont été caractérisés et des piézomètres installés. Et on a un engagement de faire le suivi de la qualité des eaux souterraines pendant une période de cinq ans.

3430

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

3435

M. JEAN ROBERGE :

Pour l'eau souterraine.

3440

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay?

3445

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

Dernier point – bien, en fait c'est une offre qu'on vous fait, si ça vous est agréable. Les eaux de ruissellement qui vont dans un réseau pluvial, la Municipalité, en fonction de sa charte, elle réglemente ces rejets à l'égout, incluant même les rejets diffus en eau pluviale. C'est la directrice du service de l'environnement qui est l'officier responsable. Évidemment, le règlement est public, on peut vous le déposer demain.

3450

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Monsieur Demers, votre deuxième question?

3455

M. JACQUES DEMERS :

Il y avait des gens qui se préoccupaient tout à l'heure, à savoir qu'un coup que l'aménagement va être fait, plus de monde dans ce coin-là, et ils craignent que les gens aient plus accès au parc La Baie qui est un terrain contaminé. Puis là, on dit qu'on l'utilise juste pour le Festival des montgolfières, et ainsi de suite.

3460

3465

Là, présentement, c'est clôturé pas mal tout le long en arrière de ce parc-là. Donc, l'accès est pas mal limité, parce qu'il faut faire des détours puis il y a rien que quelques entrées, puis il faut vraiment vouloir y aller. J'imagine que ces clôtures-là demeurent, même après le projet, là. C'est ça, l'accès va être encore limité au parc La Baie. Parce qu'on s'attend qu'il va y avoir beaucoup plus de monde en avant, en arrière, dans les ruelles, et ainsi de suite. Ça fait qu'ils vont avoir tendance à vouloir y aller dans le parc La Baie, mais les clôtures demeurent si je comprends bien?

LE PRÉSIDENT :

3470 Est-ce que les structures demeurent?

M. ALAIN RENAUD :

3475 Oui, tout à fait, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Les mêmes structures qu'actuellement?

3480 **M. ALAIN RENAUD :**

À moins qu'il y ait un déplacement qui soit nécessaire, mais les mêmes installations devraient, dans leur forme actuelle, demeurer en place.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

M. JACQUES DEMERS :

3490 J'aurais juste un dernier point à propos des chevreuils, on en a parlé tout à l'heure. Les chevreuils se rendent là, dans le parc La Baie, dans les boisés en arrière et dans le golf Tecumseh, surtout l'hiver. L'hiver, ils prennent, la rivière est gelée puis ils viennent justement du parc Leamy puis ils prennent la rivière comme une autoroute, puis c'est là qu'ils se promènent un peu partout sur la rivière, dont entre autres l'île Kettle et le golf, et ainsi de suite.

3495 Ce qui risque d'arriver lors des travaux, la grosse machinerie, il va y avoir du bruit, parce qu'il y a des chevreuils qui se cachent dans les boisés du parc La Baie. Ils sont là durant l'été, ils sont pognés là parce que la rivière est dégelée, ça fait que là, ils ne peuvent plus s'en retourner dans le Parc de la Gatineau. Ça fait que là, qu'est-ce qui arrive, ils restent dans ces coins-là puis là, ils se cachent dans ces boisés-là.

3500 Quand ils vont arriver avec les machineries le matin, puis repartir ces machineries-là, faire du bruit, ils vont faire peur aux chevreuils, puis là, les chevreuils peuvent partir dans toutes les directions, traverser les routes. Puis si c'est à l'heure du trafic, par exemple, il faut s'attendre à ce que là, il y ait des chevreuils dans le trafic, parce que la machinerie mène du bruit.

3505

LE PRÉSIDENT :

3510

O.K. Merci. Mais en attendant, du côté de la Faune, est-ce que vous avez des commentaires sur les chevreuils?

M. DANIEL TOUSSAINT :

3515

3520

Je pense que monsieur a très bien décrit le mouvement des chevreuils. C'est une bête qui est très adaptable. D'ailleurs, j'en ai vu quatre en m'en venant ici dans l'échangeur de l'autoroute 5 puis de l'autoroute 50. Ils sont très présents en milieu urbain et globalement, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il va y avoir un gros impact, parce qu'ils peuvent se promener facilement d'un endroit à l'autre. Il y a beaucoup d'endroits qui sont protégés dans le secteur. Ça part du parc Leamy à l'ouest, ça va jusqu'à la baie McLaurin à l'est, à quelques kilomètres, l'île Kettle en face du projet. Les chevreuils peuvent aussi nager, ils n'ont pas besoin d'attendre que la glace prenne l'hiver pour se déplacer.

3525

3530

Donc, il est possible qu'ils soient dérangés temporairement durant les travaux, mais une fois les travaux terminés, si l'habitat reste comme il est là, là... Je pense que dans le cadre du présent projet, il n'y a pas trop de changement à la partie derrière la rue Jacques-Cartier. C'est sûr que si éventuellement il y a des développements qui se font, résidentiels ou autres, dans les parties naturelles, bien, ils vont perdre ces habitats-là, mais ils vont devoir se réfugier ailleurs, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

3535

Merci beaucoup. J'inviterais monsieur Alain Lafortune. Bonjour!

M. ALAIN LAFORTUNE :

3540

Bonsoir, bonsoir! Moi, ma première question s'adresse à ceux qui veulent bien me donner une réponse, là. Depuis 15 ans, Monsieur le président, je me bats avec les policiers, la Ville de Gatineau pour faire taire la musique à côté de chez nous, le petit resto-bar. J'aimerais vous dire que depuis 15 ans, on fait des plaintes à l'Association des alcools puis les policiers, la Ville. Le résultat c'est qu'il y a un orchestre qui part, ça fait faillite, puis un an plus tard, il y a un autre orchestre qui apparaît, sous un autre nom, puis c'est une autre situation, O.K.?

3545

Moi, j'aimerais ça savoir quand est-ce que je vais pouvoir dormir comme il faut, avoir la paix quand je soupe. Je le sais qu'on va me dire que j'habite dans une ancienne maison bâtie en 1890, que l'isolation sonore n'était pas adéquate à l'occasion.

3550

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous dire, est-ce que vous êtes dans la courbe ici, en haut?

3555

M. ALAIN LAFORTUNE :

Je peux-tu me déplacer?

3560

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui. Vous êtes où, vous êtes situé à quel endroit?

3565

M. ALAIN LAFORTUNE :

O.K. Moi, on peut facilement me situer grâce à mon terrain arrière. C'est à peu près ici, là, où est-ce qu'il y a tous mes arbres jusqu'à la limite de mon terrain. Moi, j'ai fait affaire à Buckingham avec le ministère de... bien, ceux qui plantent des petits arbres, là, où est-ce qu'il a été toute... chose, là. J'ai été m'adresser là. On m'a donné 200 arbres : 100 pins rouges et 200 chênes, que je me suis fait une clôture de mon terrain tout encadré.

3570

LE PRÉSIDENT :

Puis le bar? Là, vous avez un bar où est-ce qu'il y a un orchestre, il est au coin de la rue, j'imagine?

3575

M. ALAIN LAFORTUNE :

Il est à peu près ici, puis moi je suis là.

3580

LE PRÉSIDENT :

O.K. Votre maison est là?

3585

M. ALAIN LAFORTUNE :

C'est ça. La différence entre le bar puis chez nous, c'est 25 pieds puis le voisin qui nous sépare.

3590

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, demain matin on va sûrement passer sur la rue et on va regarder ça. Mais du côté de la Ville, c'est quoi votre règlement sur le bruit?

3595

M. STÉPHANE DROLET :

Il existe effectivement un règlement sur le bruit, sur les appareils sonores, pour lequel on indique que le bruit ne peut pas aller à l'extérieur d'un bâtiment pour créer une nuisance, pour troubler la paix et le bon ordre. Il n'y a pas de nombre de décibels d'attaché à cette partie de la réglementation. Au niveau sonore, au niveau décibel, on attache plus ça à des sources sonores fixes sur lesquelles on a une gestion au niveau des décibels.

3600

LE PRÉSIDENT :

Si j'essaie de vous suivre, là, vous avez une plainte de bruit, donc la police se déplace, j'imagine, elle fait un constat, une plainte, une infraction?

3605

M. STÉPHANE DROLET :

Il y a les deux parties, là. Nous, au niveau urbanisme, on a un règlement à gérer par le Service d'urbanisme. Une plainte peut être enregistrée et on peut aller sur les lieux faire une lecture du niveau de bruit. Et la police également a effectivement des règlements à ce niveau-là.

3610

LE PRÉSIDENT :

D'après vous, est-ce que le boulevard – parce que nous, on analyse le boulevard réaménagé – est-ce que lui va augmenter le bruit? D'après vous, est-ce qu'il y a d'autres bars qui pourraient s'installer à proximité de la résidence de monsieur, parce que justement on a réaménagé la rue Jacques-Cartier?

3615

3620

M. STÉPHANE DROLET :

Bien, actuellement, les bars sont autorisés, selon ce que je vous parlais tout à l'heure au niveau des contingences de distance, mais le projet n'amènera pas un changement au niveau du zonage permettant les bars.

3625

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais dans votre règlement de zonage, là, c'est zoné comment, résidentiel?

3630

M. STÉPHANE DROLET :

3635 Chez monsieur exactement, je pourrais vous le trouver, mais de mémoire c'est commercial à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

3640 Est-ce que ça fait longtemps que c'est zoné commercial?

M. STÉPHANE DROLET :

Oui.

3645 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Du côté du promoteur, avez-vous d'autres commentaires?

M. ALAIN RENAUD :

3650 Bien, essentiellement, ce que mon collègue vient d'identifier c'est que le zonage déjà permet ce type d'installation là, et le projet n'a pas pour but de venir modifier le zonage en place. Il sera maintenu.

3655 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

3660 J'essaie juste de bien comprendre votre situation. Est-ce qu'il y a des terrasses qui sont à proximité de la résidence de monsieur et est-ce que la musique elle est permise sur ces terrasses?

3665 **M. STÉPHANE DROLET :**

3670 La musique est permise sur les terrasses, mais elle doit être contrôlée à l'intérieur de l'espace de la terrasse. Donc, une source sonore trop puissante qui irait à l'extérieur de la terrasse contreviendrait au règlement sur le bruit.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

3675 Donc, comment est-ce que vous contrôlez – justement il y a des mesures – le bruit sur la terrasse?

M. STÉPHANE DROLET :

3680 Sur l'avis d'une plainte, on peut se déplacer sur les lieux, aller faire une lecture sonore à l'aide d'un sonomètre.

LE PRÉSIDENT :

3685 Monsieur Lafortune, vous avez une deuxième question?

M. ALAIN LAFORTUNE :

3690 Oui. Bon, bien, c'est simple. C'est le projet de 32 M\$, c'est quoi les retombées économiques du projet?

LE PRÉSIDENT :

3695 Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

3700 Principalement, c'est on redonne l'accès à la rivière aux résidents. Je n'ai pas de valeur monétaire attachée à ça, par contre. On redonne l'accès aux résidents à la rivière. On reconstruit la chaussée qui, certains d'entre vous, déjà ce soir, l'ont mentionné, était déjà dans un état de détérioration très avancée. On remet les installations aux normes actuelles. Donc, aux normes d'aujourd'hui avec une chaussée qui va être carrossable sur toute son étendue. On enfouit les services d'utilité publique qui sont actuellement aériens. Donc, tous ces éléments-là ont, à notre avis, un caractère attrayant pour le secteur, qui va redynamiser le secteur. On n'a pas fait
3705 d'analyse sur les retombées économiques, sur une base monétaire, mais seulement sur les critères de qualité de vie, on croit que ça avoir une amélioration notable pour le secteur.

LE PRÉSIDENT :

3710 Puis le 32 M\$, est-ce qu'il est à jour, lui? Est-ce que c'est des chiffres de 2012?

M. ALAIN RENAUD :

3715 Le 32 M\$ représente le montant du règlement d'emprunt qui a été adopté par la Ville en
partenariat avec les gens de la Commission de la capitale nationale, la CCN, qui fait partie du
3720 protocole d'entente. On est actuellement à réviser l'ensemble des coûts en fonction des valeurs
d'aujourd'hui et ces documents-là vont être disponibles éventuellement quand on va avancer
avec les plans et devis.

LE PRÉSIDENT :

3725 Ça, vous aurez ces documents-là quand exactement?

M. ALAIN RENAUD :

3730 Lorsqu'on sera en mesure d'avoir les plans et devis complétés. C'est à ce moment-là qu'on
va avoir les données précises en termes de quantité unitaire réelle et concrète par rapport au
projet.

LE PRÉSIDENT :

3735 O.K. Vous n'avez pas fait d'estimation que... parce que le 32 M\$, il date de 2005 à peu
près, 2006?

M. ALAIN RENAUD :

3740 Effectivement, il date du protocole d'entente en 2006 avec la CCN.

LE PRÉSIDENT :

3745 Donc, si je comprends bien votre réponse, vous dites : on va revoir les chiffres à la lumière
du design final, c'est ça?

M. ALAIN RENAUD :

3750 Tout à fait, exactement. En termes d'actualisation, en termes de situation économique
actuelle, il n'y a pas énormément de projets d'ampleur qui vont voir le jour au moment où le projet
devrait sortir en appel d'offres. On est dans une période de récession économique, d'une certaine
façon, il n'y a pas énormément de projets qui vont sortir tous en même temps. Donc, on
considère qu'on devrait rester à l'intérieur des paramètres du budget

3755

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Germain?

3760

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Concernant le 32 M\$, si j'ai bien compris dans les explications qu'on a à travers les différents documents et dans les revues de presse, le 32 M\$, ça serait acquis qu'il ne comprendrait pas actuellement les expropriations ou les acquisitions des propriétés?

3765

M. ALAIN RENAUD :

C'est bien le cas.

3770

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Et vous allez donc réactualiser ces chiffres-là à la lumière, par exemple, des décisions du gouvernement au moment où vous allez faire les plans et devis?

3775

M. ALAIN RENAUD :

Tout à fait.

3780

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Très bien, merci.

3785

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lafortune. J'inviterais maintenant monsieur Denis Baril.

3790

M. DENIS BARIL :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, les commissaires.

3795

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

M. DENIS BARIL :

3800 J'aimerais que la Ville nous dise... on est parti avec 32 M\$. La Ville, si je ne me trompe pas, ils ont coupé. Ils ont coupé des petites affaires. C'est quoi que la Ville a coupé pour rester avec leur 32 M\$? Parce que, tu sais, on parle de 32 M\$, on parle de 10 ou 15 ans passés...

LE PRÉSIDENT :

3805 Vous vous adressez à moi.

M. DENIS BARIL :

3810 Ah, excusez. Je sais que la Ville ont coupé des choses du projet initial pour arriver, pour respecter leur 32 M\$. J'aimerais savoir, c'est quoi qu'ils ont coupé?

LE PRÉSIDENT :

3815 C'est clair. Monsieur Renaud, par rapport à l'évaluation de 2006, qu'est-ce que vous avez retiré du 32 M\$?

M. ALAIN RENAUD :

3820 Par rapport à ce qui a été dans le concept d'aménagement de 2006, dans le cadre du protocole d'entente avec la CCN, l'ensemble des aménagements est toujours présent. Monsieur fait probablement référence au concept initial qui datait d'avant le protocole. Donc, ce qu'on parlait tantôt, la promenade des Draveurs qui était en arrière-lot, et cetera. Mais le projet actuel qui est sur la table, qu'on vous présente, selon le concept d'aménagement en place, correspond aux 32 M\$ du budget dont on parle.

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'il comprend les acquisitions?

M. ALAIN RENAUD :

3830 Les acquisitions sont en supplément.

LE PRÉSIDENT :

3835 Elles sont en supplément.

M. DENIS BARIL :

3840 Deuxième question. J'ai le 1015 et le 1023, Jacques-Cartier. Si on regarde sur la carte, ils vont faire des aménagements. C'est en jaune, à côté de la marina. J'aimerais savoir si ça va être en hauteur, parce qu'à un moment donné, dans le plan initial, on parlait aussi d'un théâtre ou on parlait de quelque chose du genre. J'aimerais savoir si ça va être en hauteur ou si ça va être quelque chose qui va être plat ou qu'à un moment donné il ne cachera pas la vue?

3845 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

3850 Mon collègue a amené la diapositive à l'écran. Essentiellement, la chaussée va demeurer – puis je vais me déplacer, là –, la chaussée de Jacques-Cartier, qui est ici, va demeurer à pratiquement la même élévation que la chaussée actuelle. C'est une question – puis je vais compléter par la suite – c'est une question de logique, en ce sens que l'aménagement de la chaussée ne peut pas être énormément rehaussé, on ne permettra plus l'accès aux résidences à ce moment-là. Donc, on doit maintenir l'élévation de la chaussée.

3860 Au niveau de ces aménagements-là, ici, on voit qu'ils sont projetés pratiquement au même niveau, puis il est possible, légèrement en contrebas de la chaussée. Ça reste à établir dans le concept au niveau des plans et devis définitifs, mais l'objectif n'est pas de venir créer un aménagement qui va correspondre à un écran visuel complet en façade.

M. DENIS BARIL :

3865 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3870 Merci beaucoup, Monsieur Baril. Oui, Madame Gauthier, vous avez une question additionnelle?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

3875 Oui. Je suis désolée. Par rapport à l'aménagement qu'on voit, est-ce que vous pouvez nous le décrire plus en détail? La structure, en fait.

M. ALAIN RENAUD :

3880 C'est une structure, une forme d'amphithéâtre, quelques poteaux en périphérie. La portion,
ici, servirait d'écran solaire, le type n'est pas établi encore. C'est un concept, il reste à voir. À un
moment donné, on parlait d'un voilage qui serait retiré à l'automne. Ça reste à définir.
3885 Essentiellement, c'est une structure permettant d'accaparer un espace en bordure de la rive où
les gens peuvent se rassembler. Il y aurait possiblement l'installation de certains bancs, il y aurait
peut-être de petites prestations, des aquarelles qui peuvent être présentées, des choses comme
ça, c'est un lieu de rassemblement essentiellement.

LE PRÉSIDENT :

3890 Madame Sylvie Pilote.

Mme SYLVIE PILOTE :

3895 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

3900 **Mme SYLVIE PILOTE :**

Moi, ma question c'est, je voudrais savoir, premièrement, la petite route qui va passer en
arrière, ça adonne dans ma cour, et puis on est dans un terrain inondable. Donc là, si c'est un
petit peu plus élevé, bien, je vais probablement être encore plus inondée. Parce que déjà au
3905 printemps on a une accumulation d'eau, puis c'est en bas de la cote de 100 ans, donc nous
autres, on n'a pas le droit de rien bâtir pour peut-être la moitié de notre terrain qui se trouve à être
dans la zone inondable.

3910 Donc, ma question à moi, c'est de savoir, est-ce que premièrement la Ville a prévu de nous
aider avec ça, soit par des conseils d'experts? Parce que là, le voisin qui est déjà à côté de moi, il
est peut-être six à huit pouces déjà plus bas que moi, parce que quand on a acheté c'était
comme ça, donc je me demande, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu où on pourra remonter
le terrain ou comment ça va fonctionner?

3915

LE PRÉSIDENT :

3920

Dans le fond, c'est une question à deux volets. Vous dites : est-ce que ça va empirer les inondations chez moi? Puis est-ce que vous avez prévu des mesures d'aide? Du côté de monsieur Renaud.

3925

M. ALAIN RENAUD :

Je vais laisser mon collègue répondre à la question.

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

3930

Je ne veux pas trop répéter, parce qu'on a abordé ça plus tôt ce soir, mais effectivement, c'est couvert. Oui, la quasi-totalité du projet est à l'intérieur de ce que le ministère appelle dans ses politiques « les plaines inondables », et même, dans ce cas-ci, presque exclusivement la zone de grands courants, donc celle de la 0-20 ans, celle où normalement on ne doit pas faire aucun aménagement ni même remblai, pour nuire à l'onde de crue, ce qui revient à ce que j'ai dit un petit peu plus tôt ce soir.

3935

Pour ratifier la construction de cet aménagement-là, la dérogation en zone inondable a été complétée et il y a eu des représentations citoyennes par rapport à des craintes. Évidemment, on n'a pas encore le plan de drainage définitif, et c'est inclus à la dérogation, au schéma d'aménagement, si un citoyen sent qu'il a besoin, en cohérence avec le drainage du projet, de rehausser son terrain. C'est exceptionnel, parce que madame a raison, normalement ce n'est pas permis, et là, ça va l'être. Par contre, là, je note que son verbe c'est : est-ce que la Ville va aider? Ça, ce n'est pas prévu par exemple. C'est quand même un travail paysager qui sera à la charge du propriétaire.

3940

3945

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais la route, elle, elle va être surélevée de combien? Est-ce que c'est bien haut?

3950

M. ALAIN RENAUD :

La route à laquelle on fait référence c'est celle-ci. Essentiellement, c'est une cuvette ici où les eaux descendent et se retrouvent enclavées dans la portion arrière. Nous, on va venir créer une forme d'obstacle à cet écoulement-là. Donc, ce que madame mentionne, c'est qu'il y a un potentiel d'avoir des eaux qui puissent s'accumuler en arrière des résidences, puis ça va probablement être le cas, nous, on vient créer une forme d'obstacle. Par contre, le rehaussement des terrains à l'arrière va pouvoir corriger cette situation-là.

3955

3960

Nous, au niveau de notre captage, l'aménagement de la chaussée va, comme on le mentionnait tantôt, bénéficier d'un égout pluvial sur toute son étendue. L'aménagement ou la hauteur d'aménagement proprement dite va être en fonction des données géotechniques et c'est évident que ça peut être rehaussé de peut-être, je dirais, un mètre. Mais ça va être établi au moment de la conception des plans et devis définitifs.

3965

LE PRÉSIDENT :

3970

Mais vous dites qu'il va avoir une pression, que l'eau se ramasse du côté des terrains des résidents. Je comprends de votre explication, c'est que l'obstacle que vous créez risque d'inonder plus souvent le terrain des résidents?

3975

M. ALAIN RENAUD :

Non, ce n'est pas le cas. Essentiellement, c'est que les gens ont une portion de leur drainage qui est orientée vers l'arrière-lot et le parc est orienté vers ici. Ça fait que déjà, il y a une zone d'accumulation qui est partout ici en arrière. Le fait de venir créer cet obstacle-là va empêcher les eaux de traverser jusqu'à l'arrière des résidences. Nous, on aura quelques aménagements de point de captage dans la partie basse pour venir capter les eaux. Mais c'est évident que si l'arrière est en période de crue, on est en élévation, je me retrouve à la même élévation au niveau du réseau d'égout à l'arrière.

3980

LE PRÉSIDENT :

3985

O.K. Et votre deuxième question, Madame Pilote?

Mme SYLVIE PILOTE :

3990

Ma deuxième question concerne, je pense qu'on est tout pogné sur les arbres, là, mais je regardais le plan aujourd'hui, avant de m'en venir, puis je voyais qu'à l'arrière, il va y avoir une série d'arbres. Et puis je me demandais, en tout cas, je ne le sais pas, là, c'est ce que je voyais sur le dessin, puis je me demandais si en quelque part on a pensé à structurer les arbres de façon à ce que ça ne nuise pas au Festival des montgolfières, qui a quand même des retombées économiques importantes pour la Ville, puis les montgolfières prises dans un arbre, je pense que ce n'est peut-être pas idéal, donc je me demandais si ça, ça a été pensé.

3995

LE PRÉSIDENT :

4000

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

4005 Essentiellement, tout aménagement qui va être fait, que ça soit en bordure de la rivière, en arrière-lot ou peu importe, les types d'arbres habituellement sont prévus pour ne pas venir créer d'obstacle quelconque. La nature et l'essence des arbres, le type de végétation et la grosseur que peuvent prendre ces aménagements-là dans le temps vont être en fonction des aménagements qui sont présents.

LE PRÉSIDENT :

4010 Monsieur Germain, ça va? Merci beaucoup. J'inviterais monsieur Gaétan Provencher.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4015 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

4020 Bonsoir!

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4025 Moi, Monsieur le président, j'aimerais savoir concernant la future piste cyclable sur la berge, la portion extrême est, l'intersection avec Saint-Louis, ce qui est prévu c'est que l'extrémité de Jacques-Cartier va être redressée pour être à 90 degrés avec la rue Saint-Louis. Ça, je n'ai pas de problème avec ça. Mais actuellement, la rue Jacques-Cartier où est-ce qu'elle intercepte avec Saint-Louis, c'est directement en face de la Route verte Nord-Sud, le long du golf Tecumseh.

4030 Ce qui est proposé, c'est que la piste cyclable qui est en site propre, sa nouvelle interception serait beaucoup plus à l'est que l'intersection actuelle. On sait que Saint-Louis, dans ce coin-là est très dangereux. Ce n'est pas du tout, ce n'est pas du tout, mais absolument pas aménagé pour le vélo. Là, on va amener les gens sur un endroit dangereux, on va leur demander de traverser et de revenir sur leurs pas. Ça fait que là, il y a quelque chose là-dedans que je ne comprends pas. C'est ça. Ça, c'est ma première question.

4035

LE PRÉSIDENT :

4040 Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

4045 Juste pour m'assurer de bien comprendre votre question. Ce que vous dites c'est que la piste cyclable va sortir ici, les gens vont devoir revenir là, puis retraverser, c'est bien ça?

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4050 Non. Ils vont sortir plus bas, plus à l'est. C'est ça.

M. ALAIN RENAUD :

4055 Parce qu'actuellement, la piste cyclable où elle est projetée c'est en bordure de la chaussée tout le long.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

Oui, oui.

4060 **M. ALAIN RENAUD :**

4065 À partir de l'emplacement ici, uniquement la chaussée se rabat sur la rue Saint-Louis, alors que la piste cyclable continue dans l'ancien corridor pour venir se rebattre à Saint-Louis, à cet emplacement-là. C'est la même situation qui prévaut actuellement. On ne change pas cet élément-là.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4070 Mais ce que je vois là n'est pas le dessin que j'ai vu cet après-midi à la bibliothèque. On voit la piste cyclable qui va être en site propre, rejoint la rue Saint-Louis plus à l'est qu'actuellement.

M. ALAIN RENAUD :

4075 Je n'ai pas vu le dessin que monsieur a consulté, mais essentiellement, dans notre projet à nous, la piste cyclable se rabat au même emplacement que la rue Saint-Louis actuellement.

LE PRÉSIDENT :

4080 Et elle se raccorde à la Route verte?

M. ALAIN RENAUD :

4085 Tout à fait.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4090 Mais c'est la Route verte. C'est la Route verte comme telle, oui. O.K., en tout cas, on verra dans les dessins de détail.

4095 L'autre chose aussi, est-ce que ça a été considéré – on a dit le mot « pilotis » tout à l'heure – pour ceux qui connaissent la région, la rue Laurier, en bas de la rue Laurier, la CCN a construit, il y a plusieurs années, ce qu'on appelle en bon québécois un « boardwalk », un trottoir de bois, qui est monté sur pilotis.

4100 On sait qu'il y a un problème... bien, dans ma requête, je disais que la piste cyclable, dépendamment de la circulation qu'il va y avoir dessus, n'est pas assez large. Donc, ça demanderait plus d'enrochement, mais plus d'enrochement, bien, c'est encore plus de problèmes, et cetera. Ça fait que je me demandais si – je ne dis pas tout le long, mais à certains endroits – s'il était possible d'avoir des sections ou des portions de piste cyclable sur pilotis? Ça serait un trottoir monté sur une structure d'acier, et cetera, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

4105 O.K. Avez-vous envisagé ça, Monsieur Renaud?

M. JEAN ROBERGE :

4110 Si vous me permettez, Monsieur le président, la réponse c'est oui, on l'a considéré, mais le prix est prohibitif et ça ne nous amenait pas, si on veut, à une meilleure utilisation. C'est parce qu'on parle d'une piste cyclable, mais dans les faits, on veut aménager une piste multifonctionnelle. Puis je connais bien la passerelle dont parle... derrière le parc Jacques-Cartier.

M. GAÉTAN PROVENCHER :

4115 Oui, en bas de la rue Laurier, oui.

LE PRÉSIDENT :

4120 Vous vous adressez au président. Vous regardez le président.

M. JEAN ROBERGE :

4125

Oui. Mais ceci étant dit, il y a des usagers qui préféreraient des aménagements en plein, genre asphaltage, parce que ces genres d'aménagements là, passerelles, c'est très mauvais. En tout cas, ce n'est bon pour les patineurs sur roulettes.

LE PRÉSIDENT :

4130

Monsieur Roberge, vous me regardez.

M. JEAN ROBERGE :

4135

Oui, pardon. C'est ça. Donc, les aménagements proposés sont pour faciliter les multiusages, pas juste le cyclisme. Prenons par exemple le patinage sur roues, sur ces passerelles-là ça ne fonctionne pas.

LE PRÉSIDENT :

4140

Mais là, vous parliez d'un endroit bien précis. Est-ce que c'est l'endroit où on revient à 2,5 mètres?

M. JEAN ROBERGE :

4145

Non.

LE PRÉSIDENT :

4150

C'est parce que la piste cyclable, à un moment donné, elle rétrécit. Est-ce que vous parliez de cet endroit-là?

M. JEAN ROBERGE :

4155

Bien non, mais c'est parce que dans les aménagements proposés – on peut parler de plusieurs endroits, mais je pense qu'on parlait de cet endroit-là spécifiquement, derrière le couvent, le long de la rue Laurier, là, je connais très bien l'aménagement parce qu'on avait fait les études là-dessus aussi, puis en bout de ligne, il y avait des contraintes à cet endroit-là qui nous imposaient l'aménagement, malgré les problèmes d'utilisation que ça entraîne. Il y avait des règlements municipaux qui nous empêchaient d'aller le long de la rue pour faire les aménagements qu'on avait proposés initialement. Donc, il a fallu retomber sur des aménagements en passerelle, dans ce cas-là de la rue Laurier.

4160

4165

Dans ce cas-ci – puis on comprend que dans le cas de la rue Laurier, le budget a été substantiellement amélioré pour permettre ces aménagements-là. Dans ce cas-ci, on a fait l'examen de l'utilisation des passerelles, puis ça n'a pas passé le cap de l'utilisateur, parce qu'on ne voulait pas limiter l'usage. Et, deux, il n'y avait pas d'endroit vraiment où on ne pouvait pas éviter les enjeux majeurs, c'est-à-dire les habitats du poisson, par exemple, avec d'autres aménagements qui, essentiellement, faisaient le même travail.

4170

LE PRÉSIDENT :

O.K.

4175

M. GAÉTAN PROVENCHER :

Merci.

4180

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'inviterais monsieur Bruno Lefebvre.

M. BRUNO LEFEBVRE :

4185

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4190

Bonsoir!

M. BRUNO LEFEBVRE :

4195

Bonsoir! Moi, j'aimerais ça revenir sur la diapositive où on voit vraiment la structure qui va être mise en place à la place publique.

4200

Voyez-vous, moi j'habite, en fait, en face de cette structure-là, comme mon voisin qui est ici, monsieur Papineau, et le monsieur qui a posé la question tantôt, qui est parti. Et puis lorsqu'on est chez nous dans ma maison, dans mon salon, dans ma cuisine, dans mon lieu de vie, ce que je verrai en fait, c'est une structure. Ça fait que je me demandais si la Ville a pensé à une autre solution ou si c'est vraiment nécessaire que l'on ait une structure comme ça à une place publique. On voit des places publiques un peu partout à Montréal ou, bon, dans différentes grandes villes, puis on n'a pas toujours des structures comme ça qui sont nécessaires.

4205

Nous, c'est sûr que de la rue, on voit déjà la hauteur d'un piéton. La structure m'apparaît à sa plus haute hauteur. Puis là, on disait tantôt que c'était quelque chose de sommaire, là, que ça pourrait être retravaillé. On voit déjà que ça a, à mon humble avis, de trois à quatre mètres. Donc, j'imagine que de chez nous, de ce que je pourrai voir, là, en fait c'est quelque chose qui va m'obstruer la vue.

4210

On parlait tantôt d'augmenter l'expérience visuelle du piéton, d'augmenter la visualisation de la vue qu'on a de l'autre côté de la rivière, tout ça, puis vraiment c'est un beau paysage qu'on a lorsqu'on se promène sur la rue. Donc, je me demandais si on a pensé à une autre solution et si on a pensé à, tout simplement, enlever cette structure-là du projet?

4215

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Renaud?

4220

M. ALAIN RENAUD :

4225

Très bonne question. Ce que l'on présente comme aménagement, Monsieur le président, c'est ce qui a été pondu avec les gens de la firme Del Degan, Massé, sur lequel concept, CCN et Ville de Gatineau se sont entendus dans le cadre du protocole d'entente. Effectivement, c'est une obstruction visuelle potentielle à cet emplacement-là, dépendant de l'aménagement qui va être construit ou aménagé. On n'a pas encore la teneur précise de l'aménagement en question, mais effectivement, il y a un potentiel d'impact. Et s'il y a lieu de revoir, la Ville pourra s'asseoir avec la CCN et réévaluer cet élément-là.

4230

M. BRUNO LEFEBVRE :

Est-ce que nous, en tant que propriétaires, on va vivre, on vit actuellement en face de ce lieu-là, est-ce qu'on va être consultés sur cette structure-là? Est-ce qu'on pourrait au moins avoir l'opportunité qu'on puisse être consultés?

4235

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez au président.

4240

M. BRUNO LEFEBVRE :

Je m'excuse. Est-ce qu'on pourrait au moins avoir l'opportunité d'être consultés?

4245

LE PRÉSIDENT :

On a compris votre question. Monsieur Renaud?

4250

M. ALAIN RENAUD :

4255

Assurément, on pourra faire part de nos commentaires ou du moins rencontrer les gens à cet effet-là. Ce qu'il faut comprendre c'est que les aménagements qui sont projetés ont pour but d'amener les gens en rive, de leur permettre de vivre une expérience, de les rassembler. Et ces structures-là font en sorte qu'il y a un abri solaire qui est prévu à cet emplacement-là, de petits bancs, et cetera, où est-ce que les gens ne seraient pas exposés au soleil directement. Il va y avoir une certaine protection de faite à ces gens-là.

LE PRÉSIDENT :

4260

Donc, vous dites que vous allez les consulter, mais si la structure reste toujours problématique, comment vous allez régler le conflit?

M. ALAIN RENAUD :

4265

On va devoir s'entendre avec la CCN. Dans le cadre du projet, le concept est coulé dans le béton avec eux, essentiellement. Et s'il faut revoir des aménagements ou les retirer, on doit obtenir leur approbation.

LE PRÉSIDENT :

4270

Monsieur?

M. JEAN ROBERGE :

4275

4280

4285

Encore, il faudrait comprendre, Monsieur le président, que les concepts, puis ce que monsieur Renaud a exprimé c'est que les concepts qui ont été mis de l'avant ont été convenus par entente en se disant : « C'est un concept. » Les plans et devis finaux, effectivement, pourraient faire en sorte que l'aménagement à cet endroit-là soit substantiellement différent. Et c'est pour ça que dans le cahier de charge qui a été émis par la Ville aux consultants qui vont faire la conception et les plans et devis pour construction, il y a une séance d'information qui est prévue. Et la séance d'information, donc, n'a pas simplement un rôle d'aviser tout le monde d'un fait déjà fait, un fait accompli; c'est pour demander, dans la version finale : « Est-ce que tout le monde est d'accord? » Est-ce que tout le monde va être d'accord à la fin? Ça, je pense qu'on peut être honnête, là, mais est-ce que les gens vont avoir l'occasion de s'exprimer? Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, pour l'instant, vous n'avez pas d'autres concepts à nous présenter?

4290

M. JEAN ROBERGE :

Mais je pense que c'est important de retenir une chose, Monsieur le président, c'est que l'image qui est là, moi, je mettrais ma main dans le feu que ce n'est pas l'image qu'on va avoir tantôt. On parle d'architecture. Donc, on a un architecte paysager, ça va être le même architecte paysager qui a travaillé sur l'étude d'impact. On a une bonne idée d'où ça s'en va, mais il y a aucun élément de détail qui peut nous porter à croire que ça va finir par avoir l'air de ça.

4295

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que je comprends, c'est que finalement le promoteur est disposé à rencontrer les citoyens et à trouver un terrain d'entente pour éviter qu'il y ait une nuisance.

4300

M. JEAN ROBERGE :

Exact.

4305

LE PRÉSIDENT :

Le plus possible.

4310

M. JEAN ROBERGE :

Moi, je pense que dans l'ensemble, on va essayer... c'est certain qu'on est dans le bon temps pour nous permettre d'ajuster les conceptions. Comme monsieur Renaud expliquait tantôt, le concept de départ c'est de créer une opportunité d'abri pour des gens, parce qu'on est exposé au sud. On veut que les gens se rassemblent là. Moi, je m'imagine bien qu'une journée ensoleillée, ça fera plaisir d'être à l'ombre un petit peu. C'est le seul aménagement qui est proposé dans ce sens-là, dans tout le corridor linéaire. Est-ce qu'il doit être là? Peut-être pas.

4315

4320

M. BRUNO LEFEBVRE :

Ça pourrait être des arbres. Moi, je n'ai pas de problème à ce que ça soit des arbres. Lorsque les arbres vont être matures, j'imagine qu'on va voir en dessous. C'est toujours bien mieux de voir des feuilles que de voir une structure en acier sur le site.

4325

Je vous invite d'ailleurs demain, lorsque vous allez faire votre promenade, je suis au 1031, de visualiser et de voir ce qu'aura l'air une structure comme ça en face de chez nous et de mes voisins.

4330

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lefebvre.

4335

M. BRUNO LEFEBVRE :

Ma deuxième question, parce que j'avais une autre question, concerne en fait la voie de transit. On en a beaucoup parlé ce soir de la voie de transit. J'aimerais ça qu'on puisse revenir à la diapositive qui montre le projet global, en fait, avec les stationnements en bordure, là, on parlait d'à peu près 85 stationnements sur le long des berges.

4340

On a longuement discuté ce soir de ça, puis les promoteurs ont avancé que dans le projet, il y avait principalement deux façons de faire qui allaient réduire la voie de transit, l'utilisation de cette voie pour une voie de transit : diminuer à 40 km/heure la limite de vitesse, et puis de diminuer la chaussée à 7,5 mètres. Bon, on en convient que 7,5 mètres c'est quand même une très bonne largeur de voie. On regarde dans des petites rues comme le Plateau Mont-Royal, des trucs comme ça, on est obligé, bon, de tout simplement condamner la circulation sur certaines rues pour éviter les voies de transit sur ce territoire-là.

4345

Ce que je vois, moi, ici, c'est qu'on a aussi des stationnements pour une largeur, si j'ai bien compris, de 2,5 mètres, c'est bien ça? Donc, je ne sais pas si les promoteurs ont pensé à faire plus de stationnements en arrière-plan, quitte à condamner les places de stationnement à l'avant, parce que de toute façon ça va être des places de stationnement qui vont être utilisées puis qui vont brimer la vue, brimer la circulation, si on a pensé à faire plus de stationnements à l'avant, puis on pourrait utiliser cet espace-là, en fait, qu'on va regagner, pour augmenter la largeur de la piste cyclable, parce que ça semble être un problème qu'on a évoqué tantôt.

4350

4355

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voulez savoir si on a envisagé ça?

4360

M. BRUNO LEFEBVRE :

Oui.

4365

LE PRÉSIDENT :

4370 Est-ce que vous avez envisagé ça?

M. BRUNO LEFEBVRE :

4375 Non, mais ça va régler deux problèmes. C'est qu'au niveau de la piste cyclable, ça réglerait le problème de la largeur puis le remblai aussi. On parlait du remblai, ça va éviter d'avoir trop de remblai. Donc, est-ce qu'on a pensé à ça?

LE PRÉSIDENT :

4380 O.K., on a compris. Monsieur Renaud, avez-vous regardé ça?

M. ALAIN RENAUD :

4385 Les éléments qui ont été considérés, la raison pour laquelle les aménagements de stationnements ont été ciblés ici, c'est en fonction des résidences, c'est en fonction des commerces. Vous avez mis le doigt sur un autre élément : la présence des autos en bordure de chaussée va venir ralentir la circulation. Ça fait un obstacle additionnel. Il y a toujours une portière qui peut s'ouvrir. Les endroits où il n'y a pas de stationnement, c'est plus simple pour les gens d'avoir un sentiment de confort puis de rouler plus rapidement.

4390

M. BRUNO LEFEBVRE :

Oui, mais le matin et le soir, les gens ne seront pas stationnés là pour les commerces, lorsque la voie est utilisée comme voie de transit.

4395

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, Monsieur Lefebvre, on a compris. Monsieur Renaud?

4400

M. ALAIN RENAUD :

4405 Donc, essentiellement, ce que je disais, c'est que partout où il y a du stationnement prévu en bordure de chaussée, c'est des endroits où il est plus aisé pour les gens de se sentir avec une certaine forme d'inconfort en termes de circulation. Donc, ça favorise le ralentissement de la circulation. Donc, c'est une mesure, du côté Ville, que l'on considère qui va être bénéfique pour amener une mitigation au niveau de la problématique de transit.

M. BRUNO LEFEBVRE :

4410

Mais est-ce qu'on a pensé faire du stationnement à l'arrière?

LE PRÉSIDENT :

4415

Vous viendrez nous le dire le 30 octobre.

M. BRUNO LEFEBVRE :

4420

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

4425

Monsieur Jacques Fournier. Il est parti? Monsieur Stéphane Demers? De toute façon, les gens, s'ils se présentent demain après-midi ou demain soir, on va les rappeler. Monsieur Papineau?

M. MICHEL PAPINEAU :

4430

Monsieur le président, ces questions je vais les poser concernant les haltes nautiques et le milieu humide, deux questions qui touchent ça.

4435

On a parlé de trois haltes nautiques privées; dans cette partie-ci, il y en a deux, puis il y en a une un peu plus loin. Si vous pouvez peut-être montrer... oui, je pense que c'est celle en rouge ou l'autre après, un peu plus tard. Il y a trois haltes privées, comme c'est là. On va probablement parler de deux haltes nautiques communautaires, je vais en reparler à la deuxième question.

4440

Est-ce que la Ville prévoit en avoir d'autres? Parce que pour nous, passé le 1239, vous allez voir la rue demain, passé le 1239, la dernière halte nautique, on se trouve en milieu sensible. Il y a déjà des quais là. Est-ce que la Ville va permettre des haltes nautiques ou va s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres haltes nautiques pour motorisés?

LE PRÉSIDENT :

4445

Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

Il y a déjà des aménagements qui prévoient ou qui bénéficient d'un droit acquis à cet égard-là. Je sais la question, où elle s'en va essentiellement, parce qu'on a eu l'occasion d'être

4450 sensibilisés à ces éléments-là dans le passé, on vise essentiellement l'abolition de toute halte
nautique à l'est du 1239.

4455 La Ville ne prévoit pas, elle-même, aménager d'autres installations, mais il y a déjà deux
emplacements où des haltes nautiques sont possibles et ces gens-là bénéficient déjà d'un
permis. Elles sont sous-utilisées actuellement, mais il y a un potentiel d'installation à cet
emplacement-là.

LE PRÉSIDENT :

4460 Mais le nombre de trois, il a été déterminé comment, lui?

M. ALAIN RENAUD :

4465 Ce sont les trois haltes nautiques qui sont déjà présentes.

LE PRÉSIDENT :

Qui sont déjà là?

4470 **M. ALAIN RENAUD :**

Et voilà, c'est ça. Ça fait qu'on les maintient dans leur habitat.

LE PRÉSIDENT :

4475 Monsieur Germain?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

4480 Je ne sais pas si c'est encore à jour, mais on voit sur les photos qu'il y a comme une base
d'hydravion. Cette base-là, est-ce qu'elle disparaît? On ne voit pas d'aménagement pour elle.

M. ALAIN RENAUD :

4485 Elle est toujours présente et c'est l'un des emplacements où il y a un potentiel d'installation
d'halte nautique, c'est jumelé. Puis peut-être que mon collègue, au niveau des ressources, serait
en mesure de vous compléter cette information-là.

4490

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Papineau, vous étiez inquiet par rapport au milieu sensible?

4495

M. MICHEL PAPINEAU :

Je viens d'apprendre qu'on en ajoute deux.

LE PRÉSIDENT :

4500

Vous venez d'apprendre que?

M. MICHEL PAPINEAU :

4505

Qu'il y a deux autres haltes nautiques. On en a trois, là.

LE PRÉSIDENT :

4510

Là, vous en avez trois. Il y en aurait deux...

M. MICHEL PAPINEAU :

Puis là, on me dit qu'il y a des droits acquis de deux supplémentaires. C'est ce que je viens d'apprendre.

4515

M. ALAIN RENAUD :

Ce que l'on vient essentiellement de mentionner c'est que ces deux haltes-là sont déjà présentes et ne sont pas aménagées en totalité. Mais leur permis sont déjà officiels auprès de la Municipalité. Il n'y a pas de modification à cet égard-là.

4520

LE PRÉSIDENT :

O.K. Il n'y a pas un ajout par rapport au projet.

4525

M. ALAIN RENAUD :

Non.

4530

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Papineau, votre deuxième question?

4535

M. MICHEL PAPINEAU :

Elle vient de changer.

4540

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. MICHEL PAPINEAU :

4545

Elle vient de changer. Si la Ville a le pouvoir de m'exproprier mon terrain, comment est-ce qu'elle ne peut pas avoir le pouvoir de dire qu'il y a deux haltes nautiques de trop, même s'il y a un droit acquis? Je ne comprends pas, là. On est 80 propriétaires qui ont subi des expropriations sur la rue, un terrain que j'ai acheté, là, que j'utilise. Vous allez le voir demain, chez Bruno. 80 d'entre nous, on est expropriés. Là il y a des gens qui ont des droits acquis de pouvoir avoir une halte nautique, mais on ne peut pas toucher à ces droits acquis là. Je ne comprends pas! Il faut que quelqu'un m'explique, comment ça se fait qu'on prend deux poids deux mesures?

4550

LE PRÉSIDENT :

4555

Monsieur Renaud, avez-vous évalué l'opportunité d'enlever une halte nautique?

M. ALAIN RENAUD :

4560

Ça n'a pas été considéré dans le projet.

LE PRÉSIDENT :

4565

Dans le cadre de votre projet?

M. ALAIN RENAUD :

4570

Non, ça n'a pas été considéré dans le cadre du projet. Et pour faire la distinction, je crois, à la question qui est soulevée, à savoir il y a un potentiel d'expropriation. Les haltes nautiques ne sont pas propriétés municipales et ne sont pas sur une bande, une parcelle de terrain, elles sont au niveau de la portion navigable. Alors, on n'est pas en mesure d'exproprier ça. Ça, ça fait partie de la Commission hydrique au niveau du Québec, la CHQ.

LE PRÉSIDENT :

4575 Pourquoi, du côté de la Ville, vous n'avez pas pensé à exproprier une des deux haltes nautiques?

M. YVON DALLAIRE :

4580 Vous voulez dire au niveau des expropriations qu'on a faites?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4585

M. YVON DALLAIRE :

Je pourrais passer la parole à monsieur Amyot.

4590

M. STÉPHAN AMYOT :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

4595

Bonsoir!

M. STÉPHAN AMYOT :

4600

En fait, comme monsieur Renaud l'a mentionné, au niveau des haltes nautiques comme telles, ce n'est pas une propriété foncière. Ça se trouve à être, en fait, des équipements qui sont implantés sur les plans d'eau. Donc, dans ce cadre-là, la Ville n'a pas de pouvoir d'expropriation d'équipement. La Ville, ce qu'elle peut exproprier, en fait, c'est les propriétés en tant que telles, les terrains.

4605

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

4610

M. STÉPHAN AMYOT :

C'est juste les terrains qu'on peut exproprier. Donc, les haltes nautiques c'est des quais, c'est des installations, c'est des équipements, puis c'est des éléments qui ne s'exproprient pas.

LE PRÉSIDENT :

4615

O.K. Puis les permis ont été donnés comment, d'abord, par la Ville?

M. STÉPHAN AMYOT :

4620

C'est au niveau, dans ce cas-là, du Service d'urbanisme.

M. STÉPHANE DROLET :

4625

Les permis ont été donnés conformément aux règles qui étaient en vigueur. Donc, c'est des haltes nautiques qui possèdent des permis d'utilisation conformes au règlement.

LE PRÉSIDENT :

4630

Si je comprends bien vos réponses, vous ne ressentez pas le besoin d'enlever une halte nautique en fonction de... vous ne ressentez pas le besoin par rapport au projet qu'on a sur la table?

M. STÉPHANE DROLET :

4635

Ça, c'est plus une question que mes collègues promoteurs pourraient répondre.

LE PRÉSIDENT :

4640

Monsieur Germain?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

4645

Les haltes nautiques, ce que j'en comprends, sont installées dans le domaine hydrique public. De mémoire, le domaine hydrique public est géré par le ministère du Développement durable. Donc, ça veut dire que quelqu'un qui veut ancrer des quais, des choses comme ça, doit demander un permis au MDDEP, MDDEFP maintenant. Alors, êtes-vous en mesure de nous apporter des précisions concernant les modalités de location du domaine hydrique public?

Mme ISABELLE NAULT :

4650

Bien, en effet, en temps normal, tout ce qui est un aménagement sur le domaine hydrique de l'État doit faire l'objet d'une autorisation de celui-ci. Pour les quais, présentement, je n'ai pas l'information. Par contre, tout dépendant, il y a une réglementation affiliée à ça. Tout dépendant du nombre de places pour les bateaux, ça va faire l'objet tout simplement d'une autorisation ou,

4655 encore, ça peut faire l'objet aussi d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation
environnementale.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

4660 Ça dépasse un certain seuil, mais dans le cas d'un nombre plus limité d'emplacements,
donc 20 ou 30 emplacements, pourriez-vous vérifier?

Mme ISABELLE NAULT :

4665 Il faut que ça dépasse 100 places.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

4670 Ce que j'en comprends, c'est le ministère fait un bail de location. Est-ce que vous pourriez
peut-être vérifier dans ce cas-ci quelle est la situation concernant... peut-être que c'est la
Direction régionale qui serait mieux en mesure de donner l'information, qu'en est-il des fameux
permis pour l'implantation de petites marinas ou de quais flottants dans le domaine hydrique
public?

4675 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

4680 Oui, pour avoir accès à ces installations-là, le résident passe par où? Qui est propriétaire
du terrain qui est limitrophe à ces installations nautiques là?

M. ALAIN RENAUD :

4685 Je vais devoir vérifier l'information. Je ne suis pas en mesure de vous répondre
actuellement.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

4690 Donc, ce n'est pas une propriété privée?

M. ALAIN RENAUD :

4695 Possiblement.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

Donc, c'est une propriété qui n'a pas été expropriée?

4700

M. ALAIN RENAUD :

Je vais devoir le vérifier. Je ne peux pas vous donner l'information, malheureusement.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :

4705

O.K.

LE PRÉSIDENT :

4710

Vous pouvez nous revenir avec ça demain après-midi. Merci, Monsieur Papineau.

M. MICHEL PAPINEAU :

4715

Est-ce que je peux juste rajouter un petit commentaire, Monsieur le président, si vous me le permettez?

LE PRÉSIDENT :

4720

On n'est pas supposé prendre des commentaires.

M. MICHEL PAPINEAU :

Bien, c'est juste le nombre de bateaux que ça veut dire?

4725

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. MICHEL PAPINEAU :

4730

Trois haltes nautiques privées c'est 150 bateaux. Des haltes nautiques communautaires c'est 50 bateaux. Deux autres haltes nautiques c'est 100 autres bateaux, ça fait 250 bateaux.

4735

LE PRÉSIDENT :

4740 Regardez, il nous reste trois personnes. Est-ce que madame Ginette Trépanier est là? Il est 23 h. Non, elle a quitté? Ah, il me semblait. Regardez, on fait un petit bout, encore 5 à 10 minutes, on va essayer de...

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

4745 Seulement qu'une question.

LE PRÉSIDENT :

4750 Nous, on va se retenir pour ne pas poser de questions.

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

Seulement qu'une.

4755 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on sait qu'on va revenir demain. Allez, Madame, allez-y.

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

4760 Monsieur le président, la rue Jacques-Cartier se situe sur un site inondable. La ruelle qui doit prendre place derrière les propriétés et longer la rue Jacques-Cartier, aussi, va se trouver sur un site inondable, parce que derrière, il y a de l'eau à tous les printemps. Tout ce projet va se faire dans sa totalité sur un site inondable. Alors, tout ce projet est assujéti à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

4770 Depuis tantôt, j'entends des gens poser des questions potentielles, chacun a des malaises. Mais ici, je dois poser la question ultime, si je peux le dire : seule la *Loi sur la qualité d'environnement* peut protéger les citoyens de beaucoup de malaises. Elle est reliée à tout, même l'enfouissement des fils. On peut enfouir les fils, mais on ne peut pas les brancher, la loi l'interdit.

LE PRÉSIDENT :

4775 Mais votre question?

Mme GINETTE TRÉPANIÉR MANTHA :

4780 Est-ce que la *Loi sur la qualité de l'environnement*, devant ce projet, va être considérée par la Municipalité?

LE PRÉSIDENT :

4785 C'est une question à développement.

Mme GINETTE TRÉPANIÉR MANTHA :

4790 Non, non, pourtant elle est bien facile.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Renaud. Après ça, je vais aller voir le ministère de l'Environnement.

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

4795 Bon, je vais répéter. Madame a parfaitement raison, on est en zone de grands courants. Donc, la *Politique de protection des rives du littoral* s'applique et même de par la loi, la Ville l'a reproduit dans sa réglementation d'urbanisme. C'est comme ça que ça fonctionne, il y a un lien d'autorité, dans ce cas-ci, entre le MDDEP et les municipalités. On est obligé d'avoir les mêmes critères conformes.

4800 Et comme on doit bâtir en milieu inondable, on est obligé d'aller demander une dérogation. Cette demande-là a été faite, dûment affichée, elle a été publiée, commentée par le gouvernement, et elle est en vigueur et je vais vous l'apporter demain. Alors, oui, mais c'est sûr que là, il faut bâtir en conséquence, immunisation, protection, et c'est clair, là, c'est limpide. On va respecter tout ce que la règle de l'art demande pour la construction en terrains inondables.

LE PRÉSIDENT :

4810 Madame Nault?

Mme ISABELLE NAULT :

4815 Bien, le projet actuel est assujéti à la réglementation de l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. C'est un processus d'évaluation que le promoteur doit déposer une étude d'impact et différents addenda suite aux questions et commentaires adressés, qui ont été formulés en collaboration avec les experts consultés dans le projet.

4820 À ce moment-ci du projet, on est en analyse environnementale. Donc, au niveau des instances, de l'évaluation gouvernementale, le projet rentre dans une étape d'évaluation de l'acceptabilité du projet. Donc, pour dire que nous, on est ici pour écouter les préoccupations des citoyens, on va en prendre compte, puis ça va rentrer dans le cadre de notre analyse environnementale.

4825 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la réponse que nous avons.

4830 **Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :**

Pour répondre...

LE PRÉSIDENT :

4835 Mais ne me donnez pas de commentaire.

Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :

4840 Mais à une question... c'est ma question. S'il y a une dérogation à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il va donc y avoir la dérogation qui va toucher tous les aspects de ce projet, autant l'enfouissement des fils, autant le remblai, autant le nouveau chemin en arrière, alors que la loi l'empêche, l'interdit. La loi est partout. C'est-à-dire que si la dérogation se fait puis s'il y a du dommage par la suite...

4845 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous me donnez des commentaires. Vous viendrez me le donner le 30 octobre. Tout ça, vous me direz ça le 30 octobre.

4850 **Mme GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA :**

Oui, mais il y a beaucoup de gens qui ont parlé plus longtemps que moi tantôt, Monsieur le président.

4855 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

4860

Mme GINETTE TRÉPANIÉ MANTHA :

Il y a des gens qui ont parlé plus longtemps que moi tantôt, Monsieur le président.

4865

LE PRÉSIDENT :

Mais c'était des questions. Là, quand vous allez venir le 30 octobre, vous allez m'expliquer comment vous voyez la dérogation, comment vous voyez que le projet ne respecte pas l'environnement. Là, ça va être votre opinion. Là, on a posé la question pour voir si le promoteur allait respecter la qualité de la loi, puis on a posé la même question au MDDEP, puis le MDDEP nous a donné une réponse. Mais c'est la réponse que le MDDEP nous a donnée.

4870

Vous voulez rajouter de quoi, Madame Nault?

4875

Mme ISABELLE NAULT :

Oui, j'aimerais ça rajouter, la dérogation qui a été obtenue par le promoteur, c'est une dérogation à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. La Politique est appliquée sur le terrain, parce que la Politique est insérée dans le schéma d'aménagement des MRC, puis par la suite, traduite sur le terrain par le règlement municipal. Donc, la dérogation que le promoteur a obtenue, c'est en vertu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

4880

LE PRÉSIDENT :

Puis ce que vous nous avez répondu tantôt, c'est que vous allez vous assurer, selon votre analyse environnementale, que tous les éléments environnementaux vont être respectés. C'est ce que j'ai compris de votre réponse?

4885

Mme ISABELLE NAULT :

Oui. C'est sûr que ça fait partie de notre mandat.

4890

LE PRÉSIDENT :

Mais le doute que vous avez, puis les commentaires par rapport à ça, vous viendrez nous le dire, puis c'est là qu'on va pouvoir échanger. Là, on a eu la réponse du promoteur puis on a eu la réponse du ministère. On sait comment est-ce qu'ils vont appliquer ça. O.K.?

4895

Là, j'inviterais monsieur Mantha.

4900

M. ANDRÉ MANTHA :

Bonsoir, Monsieur le président. J'ai encore dix questions, j'en ai une autre série à la maison pour les terres humides et la réserve faunique, mais je vais vous en poser seulement deux.

4905

LE PRÉSIDENT :

Vous reviendrez demain.

4910

M. ANDRÉ MANTHA :

Oui. Monsieur le président, l'étude de caractérisation des berges démontre que les berges sont contaminées. La Municipalité projette d'exécuter des travaux sur les berges et le littoral : creusage, remblai, déblai, installation de pilotis sur les berges et sur le littoral. Considérant que la rue Jacques-Cartier sert de digue au parc La Baie, pour cause, est-ce que ces travaux pourraient favoriser l'écoulement des contaminants dans la rivière?

4915

LE PRÉSIDENT :

On a répondu un petit peu à ça tantôt, mais peut-être que vous pourriez reprendre quelques explications? Est-ce qu'il va y avoir des contaminants qui vont couler dans la rivière?

4920

M. JEAN ROBERGE :

La réponse c'est, on a déjà prévu un programme d'échantillonnage des matériaux d'excavation et une ségrégation sur la base de leur contamination. Les procédures en place, celles qui sont fixées par le ministère de l'Environnement du Québec pour ce genre de travail là, nous imposent aussi de caractériser les parois d'excavation, ce qui veut dire que le matériel en place doit être caractérisé autant que le matériel excavé. Dans ce sens-là, donc, il y aura effectivement une opportunité d'extraire, des zones des travaux, les sols qui ne rencontrent pas les critères d'usage.

4925

4930

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mantha?

4935

M. ANDRÉ MANTHA :

Oui, mais, Monsieur le président, il me dit qu'il va caractériser les sols de l'excavation. Est-ce qu'il va caractériser qu'est-ce qui va couler à long terme dans la rivière? C'est ça que je veux dire, là, moi.

4940

M. JEAN ROBERGE :

4945 Je reprends ce qu'on avait exprimé tantôt. Effectivement, on a déjà, dans le cadre de la
caractérisation qui a été faite, installé des piézomètres, des puits d'observation pour le captage
des eaux souterraines, de manière à faire un suivi sur cinq ans de la qualité des eaux
souterraines. Puis ça, cinq ans, c'est plus long que la durée du projet. Donc, il va y avoir
effectivement un suivi de la qualité des eaux souterraines qui devrait nous donner une indication
de l'évolution.

4950 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, Monsieur Mantha? Une deuxième question?

4955 **M. ANDRÉ MANTHA :**

La deuxième question c'est une question que j'ai amenée à la période d'information du
BAPE et qu'il semble qu'elle n'a pas été prise en considération.

4960 Autrefois, à l'extrémité est, c'est-à-dire dans la terre humide, il y avait un ponceau d'environ
six pieds de diamètre qui servait à stabiliser les pressions hydrauliques entre la plaine
marécageuse et la rivière. Suite au remblai de la baie, toutes les inondations des parties basses,
à chaque printemps et aux périodes des hautes eaux de l'année, se font par migration. Et même,
comme on a parlé tantôt, le système de drainage est inadéquat, parce qu'il n'y a aucun système
4965 de drainage qui va drainer la nappe phréatique. C'est un problème qu'ils ont soulevé, mais qui ne
sera jamais résolu. On va toujours avoir de l'eau, parce que le système de drainage, la nappe
phréatique est plus haute, ce qui cause des vibrations sur les maisons lorsque les voitures
passent. Les maisons travaillent, il y a des fissures linéaires dans le pavé. La construction d'une
route surélevée à l'arrière – je parle de ça pour cause, dans une des études – la construction
4970 d'une route surélevée à l'arrière, minimise soit-elle, pourrait augmenter les pressions hydrauliques
et les risques de déplacement de masse. Est-ce que la Municipalité est consciente de la
situation?

LE PRÉSIDENT :

4975 Est-ce qu'il y a un risque, Monsieur Renaud?

M. ALAIN RENAUD :

4980 Ces éléments-là vont être adressés lors des études géotechniques qui vont faire l'objet, au
préalable, avant la préparation des plans et devis. Certaines études géotechniques ont déjà été
réalisées, d'ailleurs, et on va devoir tenir compte de ces éléments-là lors de la conception.

4985 Assurément, toute installation de sol sur un sol existant peut créer une poussée sur le sol ou une consolidation. Dépendant de ce qu'il y a comme sous-sol, à savoir des matériaux de remblai stables ou instables, ces aménagements-là vont devoir prendre ces caractéristiques-là en considération lors de la conception.

LE PRÉSIDENT :

4990 Là, vous n'êtes pas rendu aux plans et devis?

M. ALAIN RENAUD :

4995 Effectivement, tout à fait. Mais comme dans tout projet, d'ailleurs, la construction d'une chaussée, peu importe l'emplacement où on va la faire, on doit tenir compte de la condition des sols sous-jacents. Le cas présent ne sera pas différent ici. On va devoir le considérer.

LE PRÉSIDENT :

5000 O.K. Merci beaucoup. Merci, Monsieur Mantha. Monsieur Savage? Il a quitté.

5005 Regardez, on va suspendre l'audience jusqu'à demain après-midi. On va reprendre nos travaux à compter de 13 h 30, parce qu'il est quand même 23 h 15. On reprend demain après-midi. Je vous remercie beaucoup.

AJOURNEMENT

* * * * *

5010 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5015 ET J'AI SIGNÉ :

5020 _____
Yolande Teasdale, s.o.